

BILAN D'ACTIVITÉ N°6

ANNUEL 2023

TRIENNAL 2021 - 2023



Presqu'île d'Arvert (ZSC FR5400434)

Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin (ZPS FR5412012)



TABLE DES MATIERES

I. Contexte & objectifs de l'animation	3
A. Contexte	3
B. Objectifs	4
II. Programme détaillé	5
A. Synthèse horaire	5
B. Animation	10
1) Plan de communication	10
2) Sensibilisation des acteurs socio-économiques et gestionnaires d'espaces naturels	10
3) Sensibilisation du grand public	11
a. Tour voile de Charente-Maritime	11
b. Forum de l'environnement de la ville de St-Palais-sur-mer	11
c. Semaine du développement durable de la CARA	12
d. Journée internationale des forêts : première participation	12
e. On marche sur des œufs !	13
4) Echanges avec le réseau Natura 2000	13
a. Echanges individuels	13
b. Séminaires & colloques	13
5) Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les politiques publiques	14
C. Assistance Technique	15
1) Evaluation d'incidences Natura 2000	15
2) Contractualisation	15
a. Charte Natura 2000	15
b. Contrat Natura 2000	15
3) Actions non contractuelles	17
a. Volet « forêt »	17

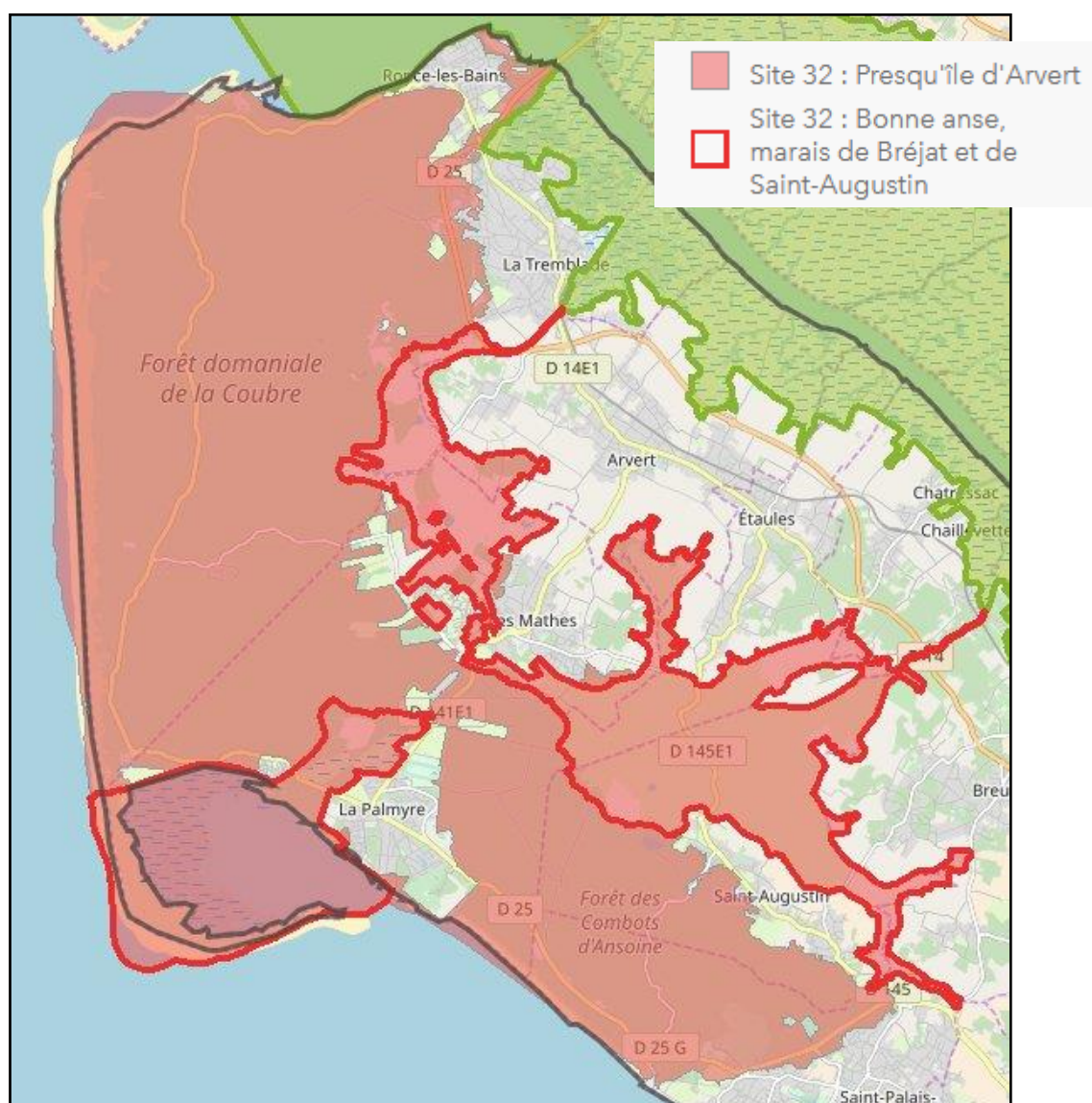
b.	Volet « marais ».....	18
c.	Volet « littoral».....	18
4)	Expertise et réunions avec les services de l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine.....	19
D.	Amélioration des connaissances et suivis scientifiques.....	20
1)	Par la structure animatrice.....	20
a.	Suivi de la pêche à pied de loisirs.....	20
b.	Gravelot à collier interrompu.....	20
2)	Appels à projets de la DREAL.....	21
E.	Assistance administrative.....	22
1)	Administration du dossier de demande de subventions.....	22
2)	Sixième comité de pilotage d'animation.....	22
III.	Bilan triennal d'animation 2021-2023	23
A.	Aspect financier et temporel.....	23
1)	Bilan financier.....	23
2)	Bilan temporel.....	23
B.	Etat de la contractualisation.....	25
1)	Charte.....	25
2)	Contrat.....	26
a.	Mesures agro-environnementales et climatiques.....	26
b.	Contrat forestier et « Ni-agricole, Ni-forestier ».....	27
C.	Bilan de l'application du régime d'évaluation d'incidences.....	27
D.	Etat d'avancement de mise en œuvre du DOCOB.....	29
1)	Bilan de l'état d'avancement.....	29
2)	Perspectives 2024-2026.....	38

ANNEXES

I. Contexte & objectifs de l'animation

A. Contexte

Le site Natura 2000 n°32 du département de la Charente-Maritime comprend la **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Presqu'île d'Arvert »** et la **Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »**. Les périmètres de la ZPS et de la ZSC se superposent en partie formant ainsi un vaste territoire Natura 2000. **8 communes** sont concernées par ce site, toutes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) ; avec au Nord la commune de La Tremblade, et au Sud la commune de Saint-Palais-sur-Mer.



Territoire littoral comprenant des vasières, des systèmes dunaires complets, des marais doux arrière-littoraux, le site Natura 2000 n°32 couvre **11 543 hectares** et offre un patrimoine naturel remarquable.

Cependant le site Natura 2000 est soumis à des pressions anthropiques et touristiques diverses qui menacent l'état de conservation de certains habitats. **La validation du DOCOB par arrêté préfectoral le 10 juillet 2018** montre une volonté de s'engager vers une gestion durable des milieux naturels qui composent ce site, tout en soutenant des activités économiques nécessaires au développement de ce territoire. A cet effet, le DOCOB définit plusieurs objectifs de développement durable :

- ☞ **assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire,**
- ☞ **maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la fonctionnalité des écosystèmes,**
- ☞ **favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par la population locale et le public,**
- ☞ **compléter l'état de connaissance des enjeux écologiques du site et de ses abords, et faire évoluer en conséquence le programme d'actions.**

B. Objectifs

Suite à la **réélection de la CARA en tant que structure animatrice du site pour la période 2021 – 2023**, une **convention cadre signée entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM, représentant l'Etat) et la CARA le 21 décembre 2020 (annexe 1)** définit les objectifs de l'animation selon quatre catégories : **animation, mise en œuvre de la contractualisation et des actions non-contractuelles du DOCOB, suivis écologiques et socio-économiques, et assistance administrative**. Le programme d'actions figurant sur les pages suivantes reprend le nombre de jours passés sur chaque action et justifie la **demande de financement de 52 556 €** (montant global, 2 sites Natura 2000 animés).

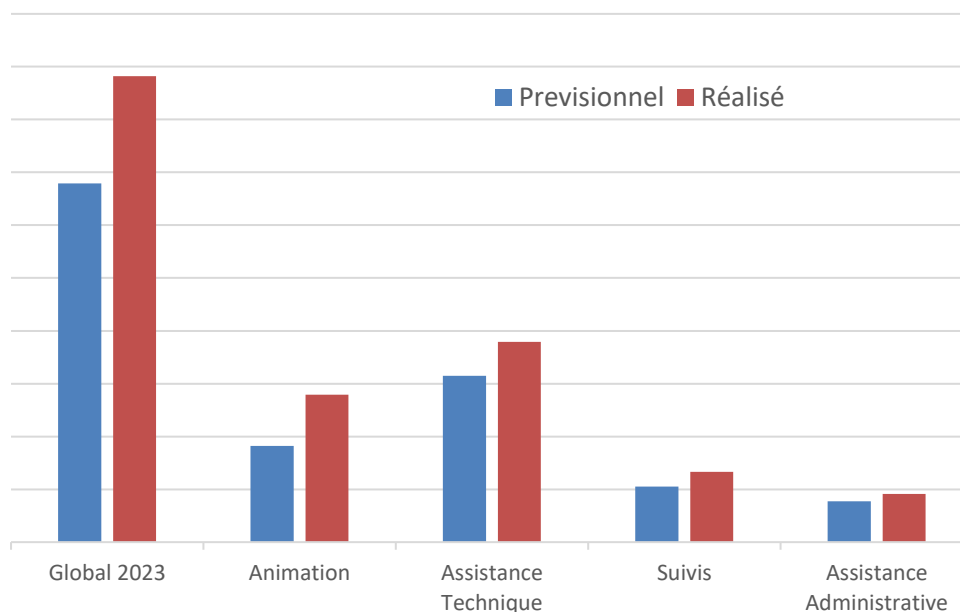
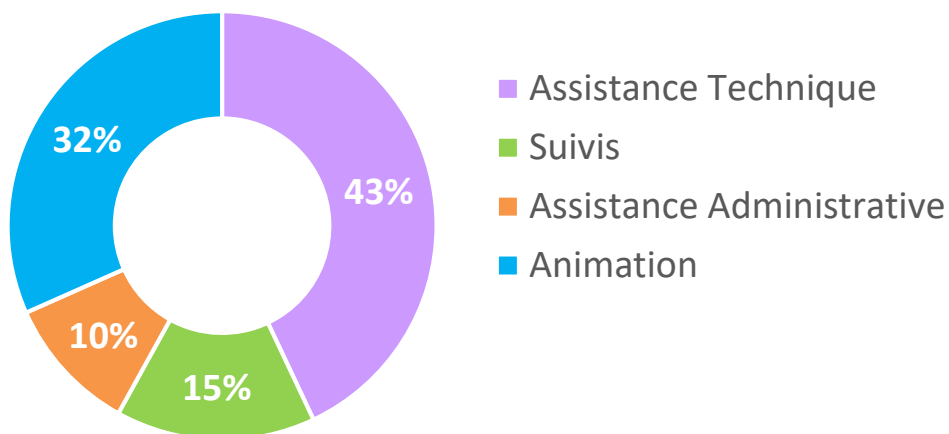
II. Programme détaillé

A. Synthèse horaire

La CARA est structure animatrice du site 32 mais également du site 36 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » & « Marais et falaises des coteaux de Gironde ». Par conséquent **le temps de travail de l'animatrice est partagé entre ces deux sites selon la répartition suivante : 52 % sur le site 32, 48 % sur le site 36 pour l'année 2023.**

Pour mémoire, une partie de ces actions a également été réalisée en régie (accompagnement par la graphiste, les géomaticiens et la webmaster, etc. de la structure animatrice). Le volume horaire du temps passé en régie n'est pas pris en compte dans ce tableau de synthèse mais l'est dans la partie 'autofinancement' du dossier de subvention d'animation.

Répartition du temps de travail sur l'année 2023



« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Total 882 h d'animation dédiées au site en 2023	Réalisation (cf. §. Bilan d'animation)	Référence action DOCOB	Prévisionnel (h)	Réalisées (h)
1. Mise en œuvre de la contractualisation (contrats, chartes, MAEc ; assistance technique aux signataires)			70	32,3
1.1 Promotion / Recherche des contrats N2000	/	Potentiellement toutes	21	30,00
1.1 Accompagnement des chartes N2000	Information d'un particulier	FF1, FF2	7	
1.1 Accompagnement du PAEc	II-C-2-b) Participation COPIL, COTECH, groupe de travail	FM6, FM7, FM8, FM10	35	
1.2 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires	/	/	0	0,00
1.3 Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles	II-C-2-b) Suivi engraissement de la dune de l'embellie sous contrat	FD1	7	2,3
2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)			185,5	245,50
2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions	Participation comité de massif de la Coubre, projet cœur de Coubre, rencontre nouveau DST La Tremblade	Potentiellement toutes	56	77,37
2.2 Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires	commun avec autre site + participation COPIL / COTECH de la future RNN de Bonne Anse	FG6	28	81,87
2.3 Participation / promotion de mesures foncières	Appui à la mairie de Les Mathes pour la protection foncière d'un bois	Potentiellement toutes	3,5	3,75
2.4 Préparation / contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations	Amélioration du nettoyage raisonné des plages de la commune de La Tremblade	FD5	42	10,63
2.5 Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat	II-C-3-c) Arrachage baccharis en bordure de baie de bonne anse	FD3	56	71,88
3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique	II-C-1)	Potentiellement toutes	59,5	101,46

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

3.1 Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet	Evaluation d'incidences diverses Effort conséquent pour la protection des sites de nidification du Gravelot		21	59,1
3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations	En lien avec les évaluations d'incidences et les manquements de certains projets		14	13,50
3.3 Veille locale et alerte	Sensibilisation des porteurs de projet en-dessous des seuils		24,5	28,9
4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)		FG8	98	105,8
4.1 Amélioration / compléments de connaissance sur le site - préciser les programmes prévus -	II-D-2) Aide à l'obtention des autorisations des propriétaires pour la pose des pièges photo pour le Vison Suivi Gravelot, suivi du trait de côte		28	80,4
4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales) - préciser les programmes prévus -	II-D-1-b) Suivi Gravelot		21	16,3
4.3 Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...) - préciser les programmes prévus -	II-D-1-b) Suivi Gravelot		49	9,1
5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)	II-B-1) & 3)	FG1, FG3, FG4, FG7	112	149,3
5.1 Édition de documents (livrets, brochures, guides, posters, etc.) ou d'outils numériques (site internet, lettre électronique, ...)	FOCUS n°5		35	23,4
5.2 Sorties pédagogiques, visites, formations de professionnels, relations médias...	Journée internationale des forêts Stand phare de la Coubre Fête de la nature de St-Palais-sur-mer		70	112,1

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

	Semaine du développement durable Stand Tour Voile Charente-maritime			
5.3 Équipements sur site (panneaux pédagogiques, ...)	Affiche GCI, pose pupitre les Etains		7	13,8
6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)		FG1, FG7	42	79,9
6.1 Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans / programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)	commun avec autre site + accompagnement de la commune de St-Augustin pour un Atlas de la Biodiversité Communale		42	79,9
7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site	II-E-2)	FG7	56	82,3
7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des compte-rendus	Invitation, préparation, animation et compte-rendu		35	56,00
7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics	Temps commun avec autre site		21	26,3
8. Mises à jour du Docob (compléments / modifications du Docob)		FG7	7	27,00
8.1 Ajouts / compléments au Docob (rédaction de la charte, de cahier des charges types, nouvelles fiches actions ...)	Temps commun avec autre site (projet porté par le PNM)		3,5	10,00
8.2 Mises à jour du Docob (intégration des données suite à études, révision du FSD, ...)	Temps commun avec autre site (projet porté par le PNM)		3,5	17,00
9. Suivi de la mise en œuvre du Docob / Bilans d'activité	II-E-1)	FG7	21	8,8
9.1 Rapport d'activité annuel	Temps commun avec autre site		14	4,00

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

9.2 Renseignement de SIN2 (logiciel de suivi des Docobs)	Temps commun avec autre site Relevé de temps passé spécifique à l'animatrice		7	4,8
10. Autres			28	50,1
10.1 Déplacements			0	7,4
10.2 Participation aux journées du réseau N2000	Temps commun avec autre site	FG7	14	6,9
10.3 Autres	formalités RH + recrutement stagiaire 2024		14	35,8

B. Animation

1) Plan de communication

Conformément à l'action FG3 définie dans le DOCOB en priorité 1, un plan de communication pour les 3 premières années d'animation a été élaboré en 2018. Sa mise en œuvre se poursuit avec notamment les outils de communication suivants :

- **le 5^e numéro de la lettre d'information**, avec pour thème la Cistude d'Europe, les travaux de restauration de mares et la présentation de différentes actions liées au trait de côte ;

Ce document, consultable en *annexe 2*, a été rédigé par l'animatrice, mis en page par le service communication de la CARA avant diffusion aux membres du COPIL puis mis à disposition dans les locaux de la structure animatrice. Ils seront distribués lors des prochains stands de sensibilisation aux laines de mer, en complément de leur mise en ligne sur le site internet dédié ainsi que sur la page Natura 2000 de la CARA.

- rédaction et publication de **2 articles dans le magazine trimestriel de la structure animatrice distribué dans 55 000 foyers de l'agglomération** royannaise (*voir annexe 3, CARAMAG n°53 et n°54*),
- intégration d'articles sur les réalisations « Natura 2000 » dans le rapport d'activités et le magazine interne de la structure animatrice,
- **mise à jour du site internet** dédié au site 32 <http://presquile-darvert.n2000.fr/>.

2) Sensibilisation des acteurs socio-économiques et gestionnaires d'espaces naturels

L'atteinte des 4 grands objectifs du DOCOB passe par la sensibilisation de tous les usagers du territoire. Des échanges réguliers avec les structures suivantes ont eu lieu : association NATVERT, Office National des Forêts, Parc Naturel Marin, Syndicat mixte du bassin de la Seudre, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Marennes-Oléron, Conservatoire du littoral, Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, services espaces naturels sensibles et communautaires - urbanisme de la CARA, Ligue pour la protection des oiseaux, Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime, (...).

Début 2023, l'animatrice Natura 2000 a été associée à l'élaboration d'une boîte à outils créée par l'Office de tourisme communautaire aux bénéfices des socio-professionnels du territoire. Cette boîte



à outils déclinée par secteur géographique de la CARA présente une synthèse des enjeux écologiques, le rôle des différents interlocuteurs environnementaux puis détaille les restrictions et conditions de pratique des différents supports de mobilité de plein air (pédestre, VTT, fatbike, etc.). Cette première version a vocation à être amendée pour la saison 2024 grâce aux retours des socio-professionnels.

3) Sensibilisation du grand public

L'animatrice a été sollicitée sur plusieurs évènements cette année ; ainsi une sensibilisation directe de **1 160 personnes** a été réalisée en 2023.

a. Tour voile de Charente-Maritime



En juillet, Royan a accueilli la **3^e édition du tour voile de Charente-Maritime**. Le **stand Natura 2000** de sensibilisation à la laisse de mer et de découverte de 3 espèces présentes sur la Presqu'île d'Arvert ont reçu **91 personnes (grand public)**.

b. Forum de l'environnement de la ville de St-Palais-sur-mer



Sur le même modèle que les 3 précédentes manifestations, l'animatrice Natura 2000 a répondu favorablement à l'invitation de la **commune de St-Palais-sur-mer** qui organisait en **juin son Forum de l'environnement sur une journée**. Idéalement situé sur la place de l'océan aux côtés du stand du Parc naturel marin, **96 personnes** se sont arrêtées au stand.

c. Semaine du développement durable de la CARA



La CARA a programmé sa 4^e édition de la semaine du développement durable avec en point d'orgue le village rassemblant différentes thématiques (mobilité, déchets, ...). Les ateliers proposés ont attiré **105 personnes en une journée.**

d. Journée internationale des forêts : première participation



Suite à l'année internationale de la forêt en 2011, l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 21 mars journée internationale des forêts. En 2023, la CARA s'est inscrite dans cette dynamique en proposant une **journée gratuite d'animations sur cette thématique à destination du public familial.** Tout au long de la journée, à la **maison des associations de la ville de Saint-Palais-sur-mer** gracieusement mise à disposition, plusieurs **animations variées conçues et encadrées par les services Natura 2000, GEMAPI, Espaces Naturels Sensibles et Communautaires de la CARA et l'Office National des Forêts** ont été testées par les enfants des différents centres de loisirs du territoire : vidéo-quizz, puzzle, chamboule-tout, carte « land art », reconnaissance d'empreintes, etc.. **Ainsi 68 personnes, dont 52 enfants,** en ont appris davantage sur l'intérêt de préserver la forêt et ont découvert le métier de forestier grâce à la participation d'un garde ONF de la forêt de la Coubre.

e. On marche sur des œufs !



Comme l'an dernier, un dispositif de communication important a été déployé pour **sensibiliser les usagers des plages à la préservation des nichées de Gravelot à collier interrompu**. Une **cinquantaine de panneaux temporaires**, conçus par la CARA,

ont été posés par les agents de la commune de La Tremblade sur tous les accès plage de la côte sauvage. Des **messages de sensibilisations ont été relayés** auprès des ports, des clubs d'activités nautiques, page facebook de la CARA et partenaires.

Pour la première fois, le **stand Natura 2000 a fait escale au Phare de la Coubre, tous les jeudi entre juin et août** grâce au soutien logistique de la commune de La Tremblade. Environ **800 personnes** ont profiter de ces animations dont une partie mise en œuvre par Owen, en stage BTS-GPN du Lycée de Bourcefranc-le-chapus.

4) Echanges avec le réseau Natura 2000

a. Echanges individuels

Des **échanges réguliers ont lieu avec les animateurs Natura 2000 des sites voisins** pouvant être confrontés aux mêmes problématiques : Sandra Dobigny puis Aurore Gayout sur le site « Marais de la Seudre, de Brouage et de l'île d'Oléron », Léna Rabin sur le site « Marais de Rochefort ». Le site 32 étant un site mixte, des échanges réguliers ont également lieu avec différents agents du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

b. Séminaires & colloques

Afin de développer son réseau et d'améliorer ses connaissances, l'animatrice a participé aux colloques / séminaires / journées techniques suivants :

- 27/02, « Feuille de route du végétal sauvage d'origine locale en Nouvelle-Aquitaine »
- 16/06, « La pression anthropique des dunes d'Aquitaine mesurée pas à pas »
- 20/09, « Atelier flore des rivières »
- 21/09, « Quelles pratiques vertueuses pour préserver la biodiversité sur son territoire ? »

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

- 21/09, « Comment accompagner les agriculteurs pour étendre les infrastructures agro-écologiques ? »
- 21/09, « Comment intégrer la biodiversité dans la planification urbaine ? »
- 21/09, « Renaturer les villes : quelles étapes essentielles ? »
- 05/10, « Articulation entre Atlas de la biodiversité communale et documents d'urbanisme »
- 09/11, « Présentation du dispositif Biodiv'Sports »
- 22/11, journée technique « Pratiques agroécologiques en milieux humides »

5) Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les politiques publiques

La structure animatrice, et le territoire Natura 2000, sont concernés directement ou indirectement par divers projets de territoire impulsés par différentes politiques publiques. L'animatrice met donc en œuvre ses compétences et son expertise pour que les enjeux Natura 2000 soient pris en compte, le cas échéant. Voici la liste des principaux projets concernés :

- diffusion des différents appels à projets (Région Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau),
- diffusion de l'information sur la **dotat**ion « Etat » pour la protection de la biodiversité,
- participation aux réunions sur la politique de création des **Aires de Protection Forte** (1 comité départemental pour la partie terrestre, 2 groupes de travail animés par le Parc naturel marin pour la partie marine),
- participation aux projets « **Analyse risque pêche Pertuis – Gironde** » (3 COFIL) / « **mise à jour du DOCOB – volet marin** » (4 COTECH, 1 réunion d'échanges) portés par le Parc naturel marin et aux bénéficiaires des sites mixtes Natura 2000,
- intervention lors d'une table ronde « vers une gouvernance active et impliquante » du séminaire 2023 du LIFE MARHA « Comment améliorer la compatibilité des activités littorales et maritimes avec la conservation des habitats marins et des services écosystémiques associés ? »,
- accompagnement de la mairie de St-Augustin pour l'élaboration de son dossier de candidature aux **Atlas de Biodiversité Communale**. Ce projet d'une durée de 24 mois a été retenu par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets national permettant un financement à hauteur de 80%.

Le projet de création de réserve naturelle nationale de Bonne Anse est mentionné dans la suite du bilan.

C. Assistance Technique

1) Evaluation d'incidences Natura 2000

Seul dispositif réglementaire induit par la présence de zone Natura 2000, la structure animatrice est amenée à **accompagner des porteurs de projet, des organisateurs de manifestations, dans l'élaboration de leurs évaluations d'incidences**. L'accompagnement, en fonction de la nature du projet et du porteur de projet, se résume aux actions suivantes :

- transmission des formulaires d'évaluation d'incidences adéquats,
- communication des enjeux Natura 2000 sur le site et aux abords,
- élaboration de cartographies,
- visite terrain si nécessaire,
- émissions éventuelles de préconisations.

29 projets ont été accompagnés par l'animatrice Natura 2000, dont certains n'étaient pas soumis à évaluation d'incidences. En effet, les listes définissant les projets relevant du régime d'incidences incluent bien souvent des seuils non atteints, malgré que les manifestations soient d'une certaine envergure ou se déroule pendant des périodes sensibles pour les espèces : Triathlon du Galon d'or, nettoyage de plage, trail de la côte sauvage...

Les listes des projets soumis à évaluation d'incidences sont disponibles sur le site internet de la DDTM : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Milieux-Foret-et-Biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-en-mer/L-evaluation-des-incidences-Natura-2000>

L'animatrice Natura 2000 a été sollicitée dans le cadre de l'élaboration du SCOT de la CARA à travers la proposition et validation des prescriptions environnementales alimentant le document d'orientations et d'objectifs mais également l'animation de l'atelier « environnement » à destination des élus.

2) Contractualisation

Les rencontres des acteurs socio-économiques et gestionnaires d'espaces naturels participent indirectement à la mise en œuvre de la contractualisation (contrat et charte).

a. Charte Natura 2000

Il n'y a pas eu de nouvel adhérent en 2023.

b. Contrat Natura 2000

Il n'y a pas eu de nouveau contrat déposé en 2023.

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Un suivi de l'engraissement dans le secteur mis en défens par l'ONF en 2020 dans le cadre d'un contrat Natura 2000 montre l'efficacité de l'opération. Cependant, force est de constater que des usagers ne respectent pas toujours les ganivelles (observations de piétinement).



Mars 2021 vs. Août 2023

Contrat agricole

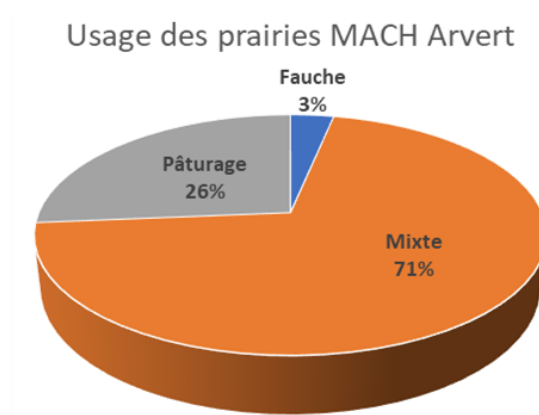
Outil essentiel pour le maintien de l'élevage extensif dans les marais, l'animatrice a participé aux 2 comités de pilotage, aux 2 comités techniques et à 1 réunion d'information liés à la nouvelle programmation 2023-2027. Cette nouvelle programmation intègre véritablement les structures animatrices Natura 2000 notamment par la transmission des plans de gestion individuels des éleveurs et l'état des contractualisations à l'échelle parcellaire. Les mesures ouvertes sont issues du catalogue national ; seuls certains paramètres (date, pression) étant laissés au choix des opérateurs locaux.

Code	Mesures	Plafond
MHU1	Biodiversité – Préservation des milieux humides (150 €/ha/an)	MHU1 : max 7 500 € / expl. MHU1 + MHU2 : max 15 000 € / expl. MHU1+MHU2+MHU4 : max : 20 000 € / expl.
MHU2	Biodiversité - Préservation des milieux humides, amélioration par le pâturage (201 €/ha/an)	
MHU4	Biodiversité - Préservation des milieux humides, maintien en eau des zones basses (216 €/ha/an)	
CPRA	Biodiversité – Création de prairie (358 €/ha/an)	Pas de plafond

ESP1	Biodiversité – Protection des espèces niveau 1 (82 €/ha/an)	Pas de plafond
ESP3	Niveau 3 – retard d'usage : 35 J soit 15 juin (200 €/ha/an)	
ESP4	Niveau 4 - retard d'usage : 45 J soit 25 juin (254 €/ha/an)	
IAE 2	Biodiversité – Entretien durable des IAE mares (62 €/mares)	2000 €/an

Le cahier des charges de ces mesures sont consultables sur <https://cmds.chambre-agriculture.fr/environnement/maec/>

Pour le site Natura 2000, la campagne 2023 compte 10 éleveurs (contre 8 en 2020) pour 634 ha (contre 337 ha en 2020) de prairies engagées suivant l'usage ci-dessous :



La localisation des zones engagées en MAEC en 2023 (sous réserve de validation de l'instruction par les services de l'Etat) sont disponibles sur des cartes en *annexe 4*.

Des temps de travail conséquents fin 2023 ont eu lieu au sujet des formations obligatoires pour les éleveurs dans lesquelles les structures animatrices Natura 2000 vont intervenir.

Le bilan des MAEC avant la campagne 2023 sera présenté en partie III.B.2.a).

3) Actions non contractuelles

a. Volet « forêt »

Au-delà de la participation au comité de massif de la Coubre axé principalement sur les nouvelles mesures de défense des forêts contre les incendies, l'animatrice poursuit sa contribution technique au groupe de travail « Cœur de Coubre ».

Le projet « cœur de Coubre » porté par l'Office national des forêts, dont l'objectif est la revitalisation du secteur de la Bouverie (ancienne école, arboretum), sera un support de sensibilisation à

l'environnement et du partage de la vie d'autrefois des forestiers de la Presqu'île d'Arvert. L'animatrice est intégrée dans le groupe « biodiversité » et a participé à 1 réunion d'échange et à la relecture de panneaux pédagogiques sur les richesses écologiques de la forêt.

b. Volet « marais »

Suite à une visite terrain en 2022 avec le Conservatoire du littoral et la commune de La Tremblade, la commune a recruté une stagiaire de 6 mois pour élaborer une notice de gestion sur 2 sites de la commune (diagnostic terrain, recueil de données historiques, échanges avec les principaux interlocuteurs, définition des objectifs d'actions et propositions d'actions) dont **3 hectares de roselières / prairies humides en zone Natura 2000**, propriétés communales et du Conservatoire du Littoral. L'animatrice Natura 2000 a accompagné techniquement la stagiaire afin de garantir que les objectifs Natura 2000 soient bien pris en compte. Des orientations de gestion ont été soumises au conseil municipal et la commune a recruté en tant qu'agent en charge de l'environnement la stagiaire. Ainsi en 2024, les premières actions concrètes de cette nouvelle gestion pourront voir le jour.



c. Volet « littoral »

Des actions de ce volet sont présentées dans d'autres parties du bilan. En complément, il faut noter **l'accompagnement de plusieurs associations dans leurs initiatives de collectes de déchets participatives** avec notamment des interdictions de ramassage en haut de dune pour éviter l'érosion

/ le piétinement, la réalisation de ces opérations en-dehors de la période 15 mars – 15 juillet où les Gravelots s'installent pour la nidification, et enfin l'usage restreint des véhicules motorisés.



Le service environnement de la CARA a repris le suivi du trait de côte printanier, autrefois mis en œuvre par le Plan Plage Territorial. C'est ainsi 36 km de plages du site Natura 2000 qui ont été sillonnés grâce à un logiciel de cartographie et une antenne submétrique, données venant ainsi alimenter les relevés effectués depuis le début des années 2000.



Pour faire suite aux actions d'arrachage de baccharis entreprises en 2022 par l'ONF en baie de bonne anse, l'animatrice Natura 2000 a fait appel à l'association d'insertion socio-professionnelle IEPR pour compléter ce travail le long de la piste cyclable. Ce projet a pu bénéficier d'un financement de l'Etat à travers le fonds vert (80%) et d'un autofinancement par la CARA pour un coût total de 6 735 €.

4) Expertise et réunions avec les services de l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine

La DDTM est le service de l'Etat en charge de la coordination des animations des sites Natura 2000 mixtes (terrestre et maritime) du département. Depuis le 01^{er} janvier 2023, la gestion des financements est assurée par la région Nouvelle-Aquitaine.

Des échanges réguliers sont réalisés, et ont notamment portés sur les points suivants :

- guide sur les bonnes pratiques de travaux d'entretien de marais (projet DDTM),
- mise en application du Protocole marais,
- préparation du comité de pilotage,
- demande de subventions,
- transfert de compétences Etat-Région.

D. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

1) Par la structure animatrice

a. Suivi de la pêche à pied de loisirs

Conformément à l'action FD4 « informer/sensibiliser sur les bonnes pratiques de pêche à pied », l'animatrice a participé au comptage national des pêcheurs à pieds le vendredi 01 septembre 2023 sur la baie de Bonne Anse. Des bénévoles du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) ont suivi les autres secteurs.



Malgré l'interdiction de pêche (classement sanitaire) pour les non professionnels, de nombreux pratiquants ont été comptabilisés. Entre parenthèses sont présentés les comptage du vendredi 12 août 2022.

La Cèpe	Le Galon d'Or	L'Embellie	Bonne Anse
46 (65)	34 (57)	non comptabilisé par le référent bénévole	99 (41)

20 personnes ont été directement sensibilisées dont la majorité n'était pas équipée de la réglette permettant de vérifier la taille des éléments pêchés.

b. Gravelot à collier interrompu

La Ligue pour la Protection des Oiseaux entreprend tous les ans le suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu. Depuis 2020, un dispositif renforcé de protection a été mis en œuvre : la pose d'enclos et de signalétique pour protéger les nids découverts. Dans le cadre d'une collaboration avec les agents de la commune de La Tremblade, **des panneaux de sensibilisation sur l'ensemble des accès plage ont été installés. L'animatrice a participé au suivi / pose / retrait des enclos**, avec notamment l'implication d'un stagiaire en BTS.

D'après les résultats transmis par la LPO, la côte sauvage a toujours un potentiel d'accueil important pour la reproduction de cette espèce, à condition que les laisses de mer soient préservées (adaptation du nettoyage des plages). Nouveauté 2023, la LPO a pu sectoriser les tronçons les plus favorables à

l'échelle du parc naturel marin sur la base des trois dernières années de suivi mettant en œuvre un protocole unique.

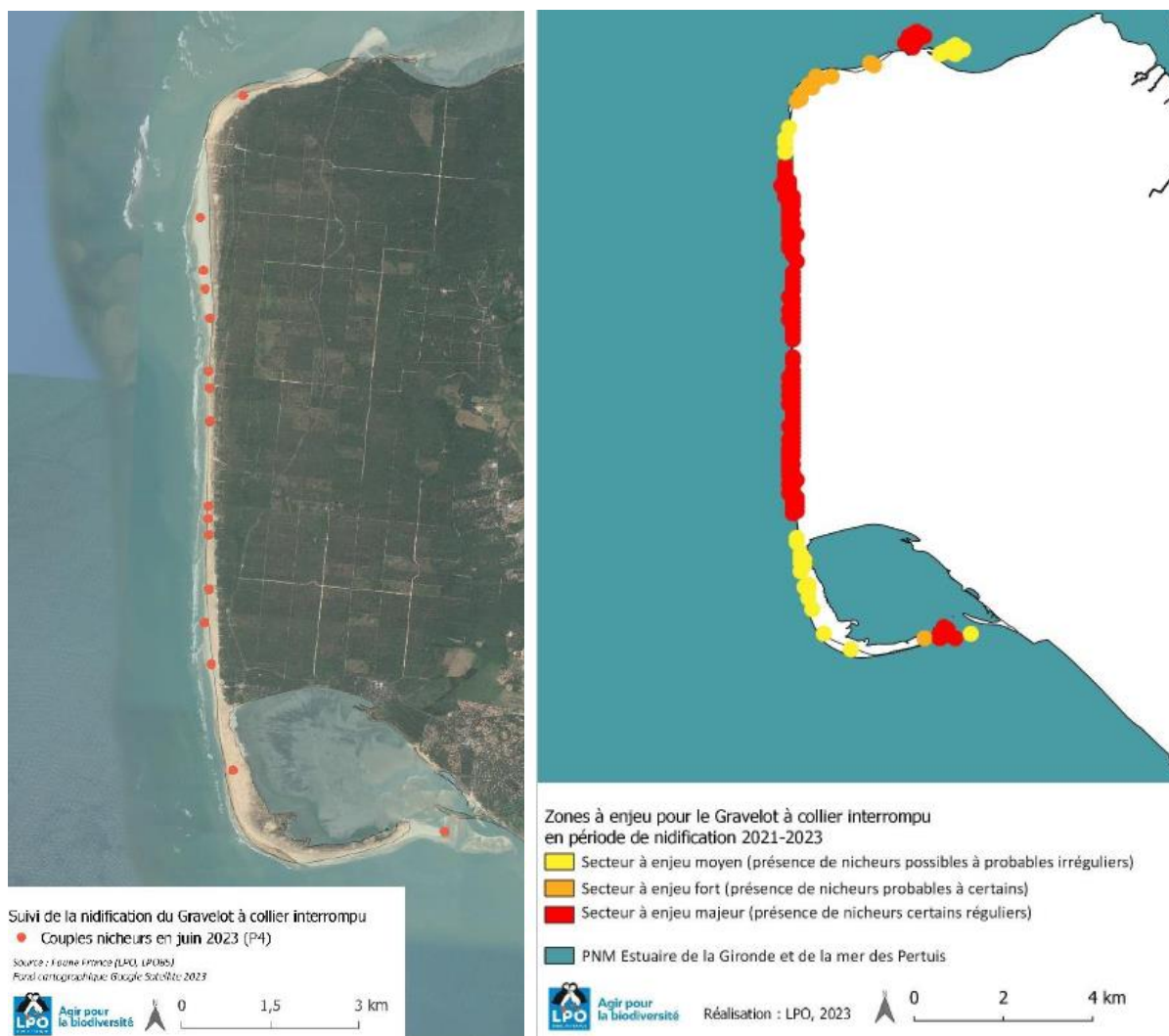


Tableau 9 : Nombre de couples nicheurs par passage et par secteurs en 2023

Presqu'île d'Arvert	P1	P2	P3	P4	P5	P6
Nombre de couples cantonnés	11	16	9	17	18	13

2) Appels à projets de la DREAL

Fin 2021, un nouvel appel à projets DREAL « suivis scientifiques » a été publié. 2 suivis scientifiques ont été retenus :

- « Recherche de *Vertigo moulinsiana*, *Vertigo angustior* et *Anisus vorticulus* sur 30 sites Natura 2000 de la région Nouvelle-Aquitaine en 2022 - 2024 » portée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux,

- « **Amélioration des connaissances sur la répartition du Vison d'Europe dans les Marais de Brouage, Seudre et Saint-Augustin via une méthode de détection expérimentale par piège-photo** » porté par la Ligue pour la Protection des Oiseaux,

Ces projets contribuent à la mise en œuvre du DOCOB. La phase opérationnelle s'est déroulée en 2023. Les résultats seront disponibles en 2024. L'animatrice a pu faciliter la prise de contact avec les propriétaires des parcelles pour recueillir leur accord.

E. Assistance administrative

1) Administration du dossier de demande de subventions

L'animation Natura 2000 est financée annuellement par des fonds européens et de l'Etat (à hauteur de 80%) complétés par de l'autofinancement par la structure animatrice (soit 20%). **Une demande de subventions** (rassemblement des justificatifs, programmation des actions pour l'année N+1 avec volume horaire prévisionnel, ...) doit donc être préparée avant instruction par la Région Nouvelle-Aquitaine (remplace la DDTM depuis le 01/01/2023 - loi 3DS), ainsi que la **demande de paiement de subventions** pour l'année N-1. En complément, le **bilan annuel d'animation** de l'année N-1 est rédigé puis transmis à l'ensemble des membres du comité de pilotage par mail. Il est également disponible en ligne sur <http://presquile-darvert.n2000.fr/zoom-sur-les-sites/vie>

2) Sixième comité de pilotage d'animation

Se réunissant une fois par an, le comité de pilotage est l'instance de gouvernance de l'animation du site Natura 2000 rassemblant l'ensemble des principaux acteurs, usagers du territoire.

Le bon déroulé de ce comité repose sur les actions suivantes, réalisées par l'animatrice :

- préparation et envoi des invitations,
- préparation et envoi du support de présentation et des éventuels documents annexes,
- animation du comité de pilotage,
- rédaction, diffusion du compte-rendu et de la présentation, ainsi que tout autre document éventuellement présenté.

Le support de présentation ainsi que le compte-rendu sont disponibles en *annexe 5*. Ils sont également téléchargeables sur <https://presquile-darvert.n2000.fr/zoom-sur-les-sites/vie/COPIL>

III. Bilan triennal d'animation 2021-2023

A. Aspect financier et temporel

1) Bilan financier

L'animation bénéficie d'une aide financière de l'Etat et de l'Union Européenne. **Certaines dépenses, non éligibles aux subventions européennes, ou non prévues, ont été financées sur le budget propre à la CARA.** Le bilan financier sur la période 2021-2023 est présenté ci-dessous.

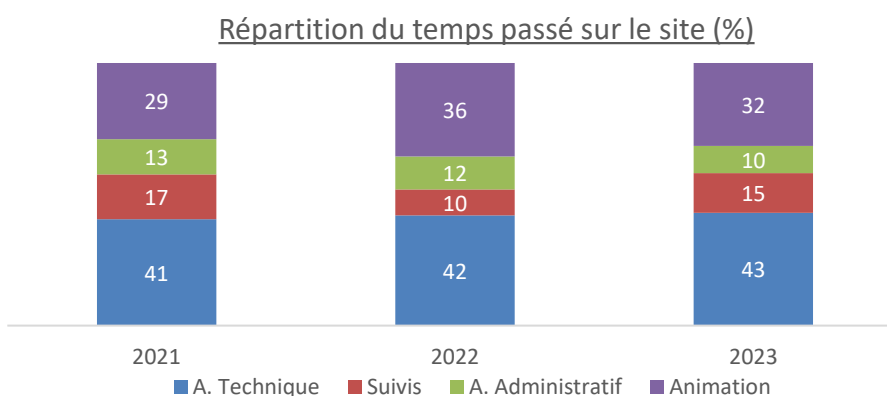
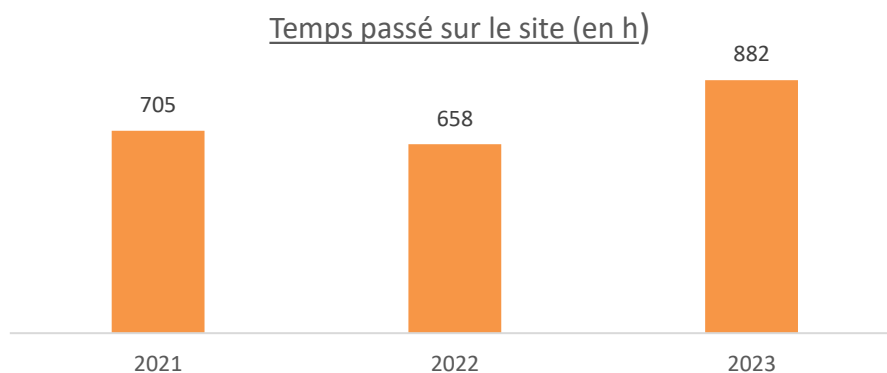
en €	DANS LE CADRE DES AIDES FEADER			HORS AUTOFINANCEMENT <i>budget propre CARA</i>
	UE + Etat	Autofinancement (CARA)	Total	Total
Enveloppe financière globale <i>convention-cadre 2021 - 2023</i>	136 000	34 000	170 000	/
2021	39 704	9 926	49 630	
2022	43 980	10 995	54 975	
2023 <i>(*en attente instruction)</i>	42 669	10 667	53 336	
Bilan triennal	126 353	31 588	157 941	5 360 (hors véhicule)

La gestion financière de l'animation s'est faite de façon raisonnée grâce à deux facteurs :

- répartition des frais de rémunération entre deux sites Natura 2000,
- peu de besoins en études scientifiques au vu de l'animation récente du site,
- obtention de 7 588 € de subventions par le Conseil départemental (espace naturel sensible) et l'Etat (fonds verts).

2) Bilan temporel

Page suivante, l'évolution du temps d'animation dédié au site ainsi qu'une analyse temporelle des différentes missions assurées par l'animatrice sont illustrées sur la période 2021-2023.



Le temps d'animation sur le site « Presqu'île d'Arvert » en 2021 et 2022 a été moindre que celui dédié au site « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et s'explique par les raisons suivantes :

- animation lancée depuis 2015 sur l'autre site : dynamique d'acteurs en place,
- meilleure acceptabilité de Natura 2000,
- enjeux différents, moins contraignant sur le site des bords de Gironde pour la mise en place d'actions Natura 2000 : moins d'attractivité touristique, peu d'activités forestières et de pleine nature (motorisée),
- suivis naturalistes plus prioritaires,
- nombre plus conséquent de communes (démultiplie le nombre d'élus locaux et donc d'opportunités d'actions).

Le ratio s'est équilibré en 2023, notamment grâce au chantier d'arrachage du baccharis et au projet de réserve naturelle nationale de Bonne Anse.

B. Etat de la contractualisation

1) Charte

Au 31/12/2023, le site Natura 2000 compte 4 adhérents : 3 engagés avant 2021, 1 après.

Année d'adhésion	Nom adhérent	Charte engagée*	Communes concernées	Superficie concernée
2019	Centre équestre Equifamily	- Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel - Activités de loisirs non motorisées	St-Augustin	Côte sauvage – ligne 42 + 2 ha
2019	EARL Le chemin des près	Prairies	St-Augustin	7,1 ha
2019	Les randonneurs du pays royannais	- Sensibilisation et valorisation du patrimoine naturel - Activités de loisirs non motorisées	Tout le site	Tout le site
2022	GAEC Devaux	Prairies	St-Augustin Etaules	145 ha

*en plus des engagements et recommandations généraux, charte obligatoire

Pour rappel, l'adhésion est valable 5 ans et un propriétaire ou ayant-droit signataire peut bénéficier de l'exonération de la taxe fiscale sur la propriété non bâtie.



Localisation des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 au 31/12/2023

2) Contrat

a. Mesures agro-environnementales et climatiques

Spécificité départementale dans le réseau Natura 2000, la **Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime met en œuvre les contrats agricoles**, appelés MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques). Cette organisation **présente l'avantage de consacrer plus de temps d'animation à d'autres actions du DOCOB, mais a l'inconvénient de rendre moins facile le contact avec les agriculteurs**. Cependant la nouvelle programmation 2023-2027 entérine une **plus grande collaboration entre les structures animatrices Natura 2000 et la Chambre d'agriculture à travers une convention de partenariat** permettant notamment le partage des données de contractualisation.

Les résultats ci-dessous sont extraits du copil MAEC qui s'est déroulé fin 2023, dressant **un bilan de la campagne 2015-2019, qui s'en est suivi de 3 années de reconduction annuelle, avec à la marge l'ajout de nouvelles parcelles**.

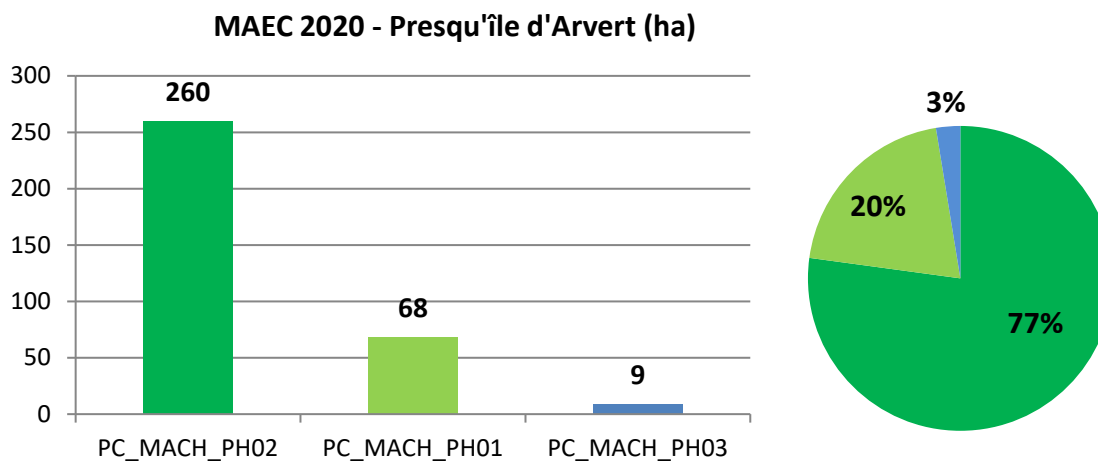
Le site Natura 2000 fait partie **du Projet Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) « Marais charentais »** dont les mesures ouvertes sont les suivantes :

Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
PC_MACH_PH01	Maintien des prairies humides et de l'élevage	150,86 €/ha/an
PC_MACH_PH02	Maintien des prairies humides sans intrant et de l'élevage	217,01 €/ha/an
PC_MACH_PH03	Maintien de la diversité floristique	313,43 €/ha/an
PC_MACH_BA01	Maintien de l'eau dans les parties basses des parcelles	298,05 €/ha/an
PC_MACH_HE05	Création de prairie *	304 €/ha/an

* Proposée à partir de 2016 (208 €), revalorisée en 2017 et cahier des charges stabilisé en 2018

En 2020 :

- ✓ **8 éleveurs** ont souscrit un contrat MAEC
- ✓ Représentant **337 ha d'engagés** dont **77 %** en mesure **PH02**
- ✓ Pour une enveloppe annuelle totale de **70 000 €**

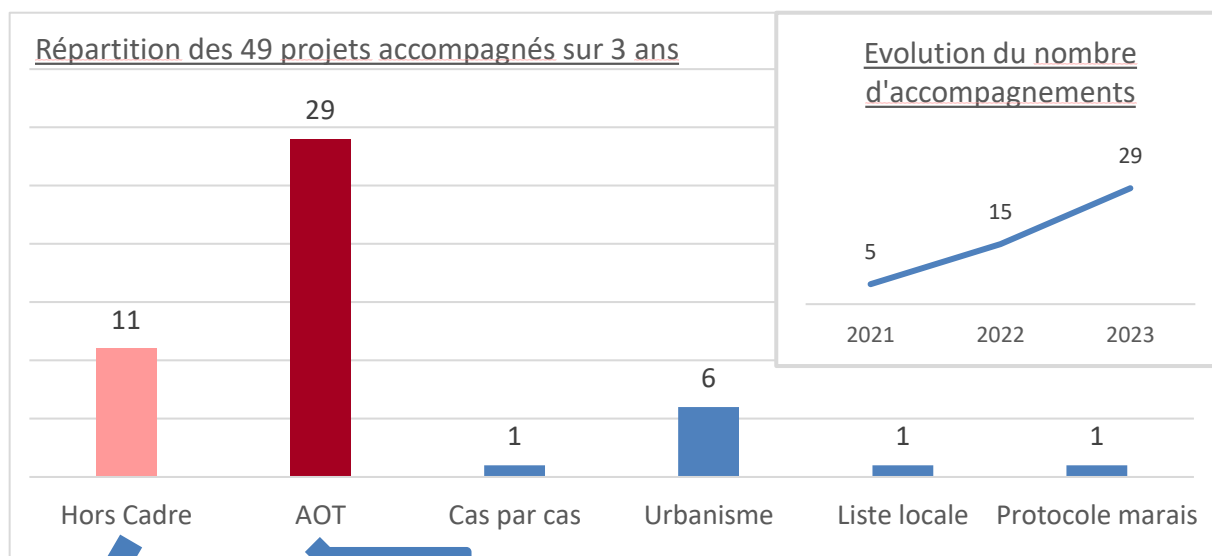


b. Contrat forestier et « Ni-agricole, Ni-forestier »

Suite au premier contrat Natura 2000 du site porté par l'ONF pour la mise en défens de la dune de l'Embellie, aucun autre contrat n'a vu le jour sur le site Natura 2000. Toutefois des travaux de restauration / d'entretien ont pu être effectués sans faire appel à ce dispositif. Les communes ayant très peu de foncier en zone Natura 2000, cela restreint le nombre d'opportunités ; la contractualisation étant plus difficile avec les particuliers (avance de trésorerie).

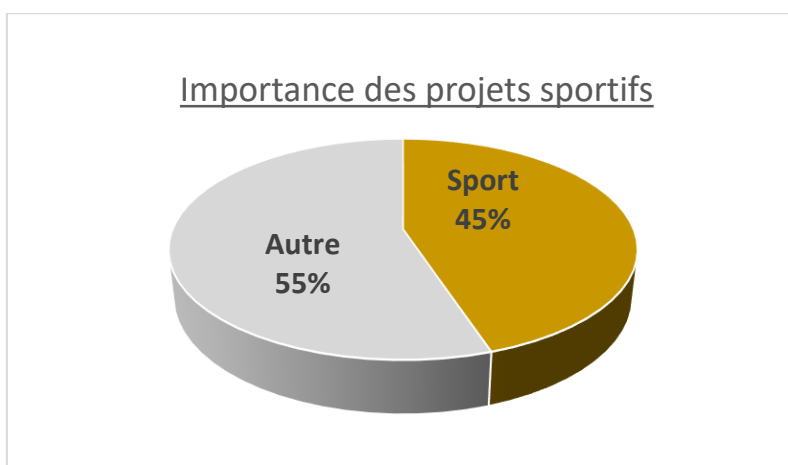
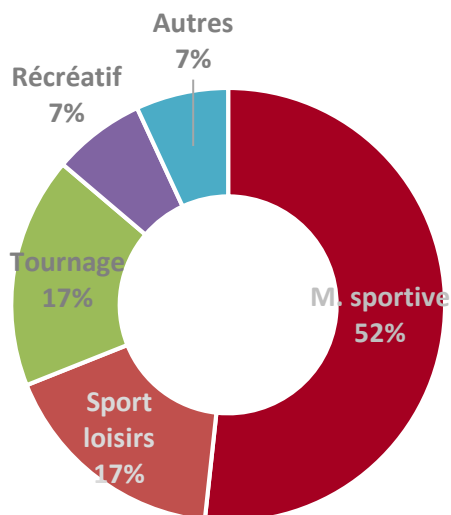
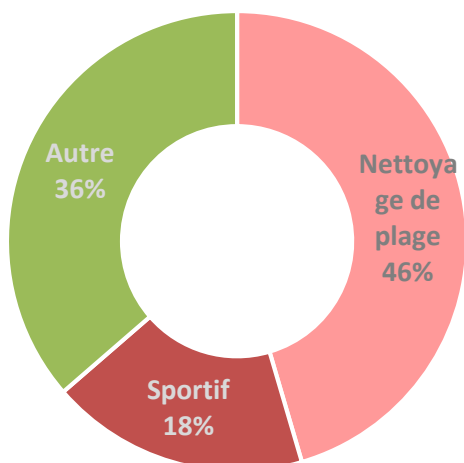
C. Bilan de l'application du régime d'évaluation d'incidences

Seul dispositif réglementaire lié à la présence de zones Natura 2000, l'animatrice accompagne tout porteur de projet / organisateur de manifestation dans l'élaboration de son évaluation d'incidences, s'il y est soumis. Une synthèse quantitative de cet accompagnement est proposée page suivante.



Hors Cadre réglementaire

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public



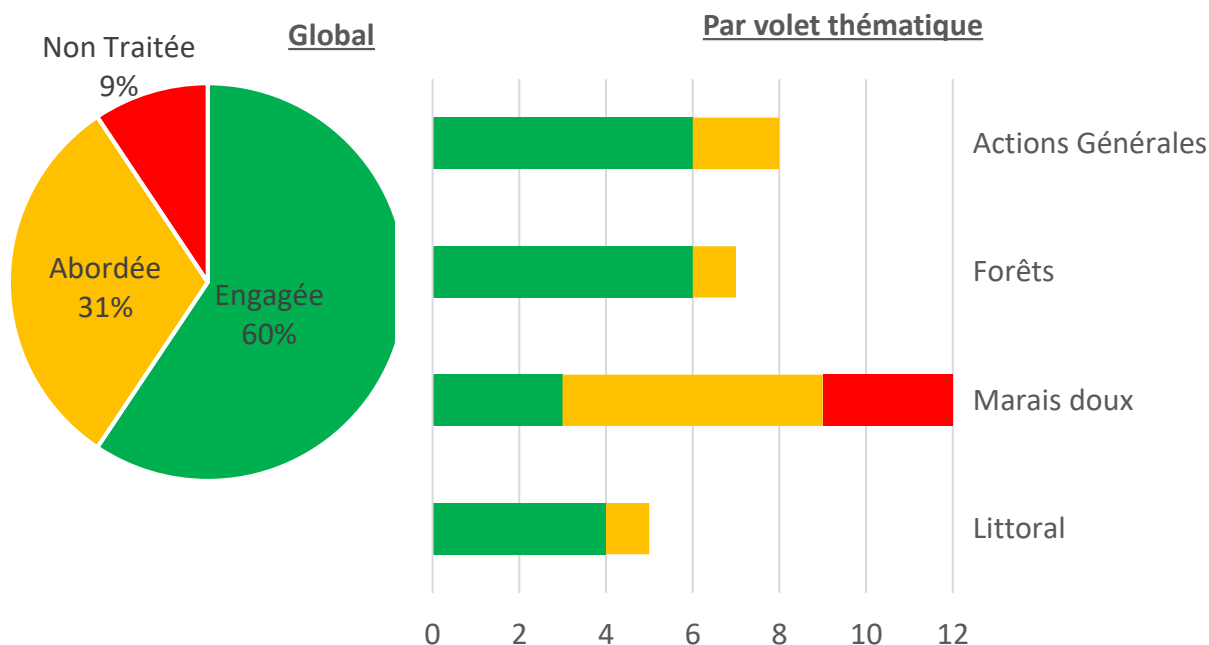
En 3 ans, le nombre d'accompagnement a triplé et les demandes d'AOT ont concerné plus de la moitié des sollicitations. L'analyse des interventions de l'animatrice Natura 2000 met en évidence la part importante des manifestations sportives, en particulier sur la côte sauvage. Par une veille sur différents médias, l'animatrice sensibilise les différents porteurs de projets non soumis à évaluation d'incidences mais pouvant se dérouler dans un secteur sensible. Les difficultés rencontrées ont porté sur la tenue de manifestation au printemps sur la côte sauvage, zone de nidification favorable au Gravelot à collier interrompu : vérification de l'absence d'oiseau / de nid avant la manifestation, éléments de communication partagés par l'organisateur aux compétiteurs et sur les médias associés, restriction de l'usage de véhicule motorisé sur l'estran et de la pose des installations temporaires.

L'animatrice émet également des avis, consultatifs, lors de la révision des documents d'urbanisme des communes, à travers la chargée de mission SCOT de la CARA, en lien direct avec les municipalités sur ces thématiques.

D. Etat d'avancement de mise en œuvre du DOCOB

1) Bilan de l'état d'avancement

Durant cette phase d'animation, 91% des actions du DOCOB ont été lancées (engagées + abordées), ce qui en fait un bilan positif. Il a été décidé de ne pas utiliser le terme « réalisées » compte-tenu que la majeure partie des actions nécessitent un maintien dans le temps (récurrence, veille, suivi...). Toutefois, il est à rappeler que la mise en œuvre de **la plupart des actions se fait en partenariat, en synergie avec une multitude d'acteurs, et reposent en partie sur la volonté des propriétaires privés** de s'engager dans des actions en faveur des habitats et des espèces.



« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Les principales réalisations pour chacune des actions, classées par ordre de priorité d'intervention, sont détaillées dans le tableau suivant. **Les mentions en bleu indiquent les actions menées principalement par d'autres structures.** Le code couleur suivant sera utilisé : en cours = action récurrente en place ; entamée = action débutée mais pas encore fonctionnelle ; non abordée.



« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
PRIORITE 1	
FG3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication à l'échelle du site Natura 2000
○ Conception, édition et diffusion de bulletin d'information générale à destination du grand public	Cf. Lettre d'information
▪ Revues de l'EPCI « CARAMAG »	article Natura 2000 dans chacun des Cara'mag (4 par an)
▪ Bulletins municipaux, lettre d'information, flyer pédagogique sur les espèces protégées	Lettre d'information n°4 (2024), n°5 (2023) Flyer n°3 « milieux dunaires » (2022)
○ Mise à disposition d'exposition à destination du grand public	Pas d'exposition dédiée au site mais animation de stand de sensibilisation avec atelier ou exposition de partenaires (parc naturel marin, Natvert)
○ Communication sur les sites Internet de l'EPCI et des communes	Mise à jour page dédiée sur le site de la CARA https://www.agglo-royan.fr/site-32
○ Création et mise à jour d'un site Internet, développé à partir de la trame élaborée par l'ATEN, avec mise en ligne du DOCOB et des différentes cartographies	mise à jour du site internet spécifique : http://presquile-darvert.n2000.fr/
○ Conception, édition et diffusion de documents spécifiques sur la gestion contractuelle à l'usage des propriétaires et des exploitants	plaquette "contrat et charte" (2019)
○ Conception, édition et diffusion de documents de rappels réglementaires pour les porteurs de projet	page dédiée aux évaluations d'incidences sur le site de la CARA et le site spécifique (avant 2021)
FG5	Maîtrise et acquisition foncière - CD 17, CdL, CEN
la CARA n'est pas concernée par cette action ; veille foncière par le CD 17, le CEN et le Conservatoire du littoral	
FG7	Animer le Document d'Objectifs
voir §.dédié dans les bilans annuels 2021, 2022, 2023	
FM7	Encourager l'adoption ou le maintien de pratiques extensives sur les parcelles à vocation herbagère – Chambre d'agriculture (MAEC)
action coordonnée par la Chambre d'Agriculture à travers la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques	
FD1	Mise en défens des secteurs de dune bordière les plus sensibles
○ Diagnostic de l'état de conservation des habitats de dune et identification des secteurs les plus sensibles, en concertation avec les acteurs et autorités du territoire	Partage à l'animatrice Natura 2000 du diagnostic écologique des hauts de plage par la LPO sur commande du CD17 (côte sauvage concernée) Relevé du trait de côte en avril 2023

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
○ Mise en défens des zones identifiées	Contrat Natura 2000 pour la dune de l'embellie (La Tremblade) mis en œuvre (2021) Pose d'enclos de protection des nids de gravelot par la LPO & l'OFB (participation de l'animatrice au suivi des nids et efforts importants de sensibilisation des différents acteurs concernés)
○ Suivi de l'état de conservation des habitats mis en défens	Suivi photographique de la mise en défens par contrat Natura 2000
○ Encourager les collectivités à prendre des arrêtés imposant la tenue des chiens en laisse et l'interdiction de pénétrer dans les enclos	Pas encore d'interdiction de pénétrer dans les enclos Prise d'arrêtés par les communes pour l'interdiction des chiens sur les plages ou le maintien en laisse Travail en ce sens au sein du groupe technique Gravelot coordonné par le parc naturel marin
FD2	Protection des habitats dunaires contre l'érosion éolienne
○ Recherche des acteurs susceptibles de vouloir mettre en place ces dispositifs	Contrat Natura 2000 ONF Dune de l'embellie Travail de l'ONF en autonomie par leur mission d'intérêt général Dunes
○ Accompagnement pour la contractualisation	Mis en œuvre, subvention versée pour le contrat Natura 2000
FD3	Plan de lutte contre le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>)
○ Diagnostic cartographique des zones envahies	Fait par l'ONF en 2022
○ Hiérarchisation des zones à traiter en priorité	Fait par l'ONF en 2022
○ Nature et chiffrage des mesures à mettre en œuvre	Fait par l'ONF en 2022
○ Expérimentations	Fait par l'ONF en 2022 sur leurs parcelles La CARA a mené une opération complémentaire d'arrachage mécanique en septembre 2023
○ Définition d'un cahier des charges de lutte contre <i>Baccharis halimifolia</i>	Fait avec l'ONF en 2022
○ Mise en œuvre du plan de lutte	Lancé en 2022 / 2023
○ Suivi de l'évolution	Fait par l'ONF (suivi protocolé) et la CARA (suivi visuel)
FD5	Nettoyage raisonné des hauts de plage
<i>action coordonnée auparavant par le Plan Plage Territorial (CARA) arrêté depuis 2021 ; compétence communale</i>	
○ Hiérarchisation des secteurs de plage en fonction de leurs enjeux écologiques et touristiques	Action souvent évoquée auprès des élus et techniciens communaux Les plages « naturelles » font souvent l'objet de nettoyage différencié et uniquement à des moments précis
○ Définition des protocoles de nettoyage	

Actions DOCOB	Intitulé
○ Validation des classifications et des pratiques de nettoyage associées	Pas de formalisme réalisé
○ Organisation des sessions de sensibilisation régulières des agents techniques assurant le nettoyage des plages et communication auprès des acteurs locaux	
○ Identification de paramètre de suivi à l'attention des collectivités	
FG4	Elaborer et mettre en œuvre une signalétique d'information et de sensibilisation
○ Diagnostic de l'état initial de la signalétique sur le site	non formalisé
○ Définition d'une charte graphique	charte existante sur différentes zones : propriété du conservatoire du littoral, forêt domaniale, ENS du CD 17, plan plage territorial (CARA)
○ Rédaction des contenus	panneau de sensibilisation à l'environnement dans le secteur sensible des Etains (posé en 2023)
○ Cartographie des emplacements en concertation avec les élus	non abordé
○ Recherche de financement	Panneau de sensibilisation aux Etains : cofinancement par le CD17 dans le cadre d'un contrat d'objectifs
FG6	Protection réglementaire en concertation avec les acteurs locaux
Projet de création de la réserve naturelle nationale de Bonne Anse : avant-projet piloté par l'Etat depuis 2023 Participation de la CARA aux copil, cotech, groupes de travail	
FF2	Privilégier une gestion des boisements favorable à l'avifaune et aux chauves-souris forestières
l'ONF déjà sensibilisé car auteur du DOCOB	
FF5	Préserver et pérenniser les gîtes bâtis à chiroptères
○ Actualiser l'inventaire des gîtes bâtis de chiroptères	Fait en 2020
○ Sensibiliser les usagers et les habitants	Faits lors des prospections en 2020 par l'association Nature Environnement 17, porteur du projet sollicité par l'animatrice
○ Mettre en place une gestion conservatoire des sites	non abordé

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
○ Mettre en place un suivi scientifique des gîtes	non abordé
FF6	Augmenter la disponibilité en arbres à cavités ou fissurés, et autres bois sénescents
○ Etablir un diagnostic global des peuplements boisés	Fait par l'ONF dans le cadre de la révision du plan d'aménagement de la forêt de la Coubre
○ Mettre en place la gestion, à travers un dispositif contractuel si nécessaire	Intégré dans la révision du plan d'aménagement de la forêt de la Coubre
FM2	Accompagner la gestion qualitative et quantitative intégrée de la ressource en eau douce
○ Soutenir et encourager l'application de la réglementation et des accords en vigueur, comprenant les protocoles des syndicats des marais doux présents sur le site	Veille sur les remblais en zone humide (liés ou non à des boues de curage)
○ Relayer les enjeux Natura 2000 dans la démarche d'élaboration et d'application du SDAGE Adour-Garonne et des SAGE Seudre et Estuaire de la Gironde et milieux associés.	Concertation préalable à l'élaboration d'un règlement d'eau dans les marais d'Arvert et de St-Augustin ; expression des besoins en eau pour la Cistude & amphibiens
○ Relayer les enjeux Natura 2000 au sein de tout autre programme permettant la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau douce qui pourrait voir le jour sur le site	Non abordé
FM4	Restauration et/ou entretien de mares (forestières et non forestières)
○ Réaliser un diagnostic dans le but d'établir un réseau fonctionnel de mares à l'échelle du site Natura 2000	Non abordé
○ Sensibiliser les propriétaires aux enjeux de conservation et à la nécessité de mettre en œuvre des opérations de gestion	Sensibilisation incluse dans le plan de gestion des éleveurs engagés en MAEC
○ Mettre en œuvre les opérations de gestion sur les mares désignées dans le diagnostic	Accompagnement technique pour la restauration de 3 mares chez un particulier Travaux prévus sur qqs mares dans le projet Cœur de Coubre porté par l'ONF Mares forestières du domaine public entretenues par les chasseurs locataires (convention avec l'ONF)
○ Améliorer le réseau fonctionnel en créant de nouvelles mares dans les secteurs identifiées par le diagnostic	non abordé

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
○ Mettre en place un suivi scientifique des mares	non abordé
FM5	Restauration et entretien des fossés et des canaux favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
○ Encourager la prise en compte des sensibilités écologiques de certains secteurs lors des opérations de restauration et d'entretien	Pas de sollicitation de la structure animatrice Pas de travaux engagés par les syndicats de marais
FM6	Gestion conservatoire de la Cistude d'Europe
○ Prise en compte de la présence de la Cistude d'Europe dans la définition de calendrier des travaux d'entretien des fossés et canaux	Pas de sollicitation de la structure animatrice Pas de travaux engagés par les syndicats de marais
○ Participation à la mise en œuvre du PNA par le recensement des sites de pont	Vérification des sites de pont historiques Pose d'un piège photo
○ Mise en place de la gestion conservatoire des sites de pont	Non abordé
○ Mise en place d'un suivi des populations de Cistude d'Europe	Non abordé
FM9	Préserver et restaurer les roselières
Accompagnement de la stagiaire de la commune de La Tremblade pour l'élaboration d'une notice de gestion en faveur de la roselière de la zone de Putet	
FM8	Préserver et gérer les habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire – Chambre d'agriculture (MAEC)
Choix des mesures ouvertes à la contractualisation (mise en défens des plantes hôtes)/sensibilisation prévue auprès des rencontres & formation obligatoire des éleveurs	
PRIORITE 2	
FD4	Informier / sensibiliser sur les bonnes pratiques de pêche à pied
○ Inventaire des outils de communication existants (association IODDE,...)	Fait avant 2021
○ En fonction des résultats de l'inventaire, conception d'une nouvelle plaquette si besoin	Plaquette et réglette financées par le PNM et mise à disposition
○ Diffusion de plaquettes d'information (possiblement déjà existantes)	lors des comptages annuels de pêcheurs à pieds par les Offices de tourisme / syndicat des ports
○ Organisation de sorties pédagogiques en période estivale par un prestataire qualifié	Avant 2021 / non reprogrammée au vu de l'état sanitaire des gisements peu adapté à la pratique

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
○ Rédaction d'articles de sensibilisation dans la presse	Avant 2021 / non reprogrammée au vu de l'état sanitaire des gisements peu adapté à la pratique
FG1	Informier et sensibiliser les élus locaux sur les enjeux écologiques du site Natura 2000
○ Organiser et animer des réunions individuelles par commune ou participation aux conseils municipaux	Intervention en commission à St-Augustin (2021), bureau municipal à St-Palais-sur-mer sur la dotation biodiversité (2023)
○ Organiser et animer des réunions publiques	Sans besoin
FG2	Sensibiliser les acteurs locaux sur les effets des activités motorisées
Veille sur les manifestations motorisées et accompagnement dans le cadre des évaluations d'incidence	
FG8	Suivre l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ciblés par les actions
○ Dune bordière	Suivi photographique
○ Prairies et prés salés	Prairie non abordée / prés salés suivis par les programmes du parc naturel marin
○ Zones palustres	non abordé
○ Avifaune des vasières	comptage wetland tous les ans en janvier par l'association OBIOS
○ Avifaune des dunes bordières et hauts de plage	suivi mensuel par la LPO entre avril et juillet
○ Chiroptères	Fait avant 2021+ suivi de la noctule commune par Nature Environnement 17
○ Mares	Fait avant 2021
○ Cistude d'Europe	Fait avant 2021
○ Loutre d'Europe	non abordé
○ Intégrer les préconisations de gestion aux documents d'aménagement et de gestion forestière	Prise en compte lors de la révision du plan de gestion de la forêt de la Coubre
FF3	Gestion jardinée des ourlets forestiers - Plan de gestion forestière
Prise en compte lors de la révision du plan de gestion de la forêt de la Coubre	
FF4	Préserver et/ou restaurer les boisements humides (dunaires ou en marais) et les maintenir en bon état de conservation - Plan de gestion forestier
○ Réaliser un diagnostic des boisements humides dunaux	non abordé
○ Mettre place les préconisations de gestion proposées dans le diagnostic	Aulnaie des Monards : principe de non gestion conservé
FF7	Les activités cynégétiques et de régulation des espèces classées nuisibles

« Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin »

Actions DOCOB	Intitulé
○ Déplacement des places d'agraineage pour protéger les habitats humides	déjà pris en compte par l'ONF sur la forêt domaniale
○ Limitation de l'agraineage dissuasif pour enrayer l'augmentation des populations de sangliers	idem
○ Réalisation de battues administratives en cas d'absolue nécessité	gérées par la DDTM
FM3	Conserver et améliorer la trame boisée à forts enjeux écologiques
Non abordée - dépendant des propriétaires fonciers	
FM1	Lutte contre les espèces invasives : information, sensibilisation et veille écologique
○ Mise en place d'un réseau de suivis en lien avec les partenaires locaux	Ragondins : réseau coordonné par le service espaces naturels sensibles et communautaires de la CARA
○ Diffuser l'information	Fait lors de visite de propriété privée
○ Sensibiliser les usagers	Les propriétaires rencontrés sont informés lorsqu'il y a une présence d'EEE
FM10	Encourager l'adoption de pratiques agricoles plus extensives sur les surfaces cultivées
non abordé / en lien avec la Politique Agricole Commune gérée par la Chambre d'Agriculture	
PRIORITE 3	
FM11	Réduction des facteurs de mortalité de la Loutre d'Europe par collisions routières
○ Réalisation d'un diagnostic des ouvrages de franchissement	non abordé
○ Réduction de l'impact existant en réaménageant les franchissements de cours d'eau et de zones humides présentant un risque de collision	non abordé
○ Prise en compte systématique de la problématique de conservation de la Loutre d'Europe dans tout projet neuf	déjà acté par le CD 17
FM12	Expérimentation d'implantation d'un nid artificiel de Balbuzard pêcheur
○ Expertises sur la potentialité d'accueil des sites considérés favorables	non abordé
○ Aménagement d'une ou plusieurs aires artificielles	non abordé
○ Suivi	non abordé

Les difficultés les plus fréquemment rencontrées sont les suivantes :

- les actions concrètes de gestion dépendent de la volonté des propriétaires,
- le parcellaire est très morcelé, il est donc difficile d'entreprendre des actions impactantes (démultiplie le nombre de personnes à consulter),
- le partage de l'animation entre deux sites Natura 2000 réduit le temps d'action dédiée au site mais aussi le temps de veille sur les infractions environnementales,
- peu voir pas de foncier communal / intercommunal en zone Natura 2000, limitant les perspectives avec les collectivités locales,
- l'arrivée du projet de réserve naturelle nationale a rendu certains acteurs privés, rassemblés en association de propriétaires, très méfiants de toute politique environnementale.

2) Perspectives 2024-2026

Les principaux objectifs pour cette **3^e période d'animation** sont les suivantes :

- poursuivre et développer des animations de sensibilisation du grand public : nuit de la chauve-souris, jeu de piste numérique pour la journée internationale des forêts, stand de sensibilisation sur les laines de mer, programmation des webinaires thématiques « les moments scientifiques » destinés aux membres du copil,
- création et alimentation d'une page facebook Natura 2000,
- suivi et arrachage des rejets de baccharis,
- échanges individuels avec les éleveurs engagés en MAEC,
- renforcer les actions de protection des nichées de Gravelot à collier interrompu,
- participation aux groupes de travail sur l'élaboration d'un règlement d'eau sur les marais d'Arvert et de St-Augustin / la future réserve naturelle nationale de Bonne Anse / les différents projets portés par le Parc naturel marin,
- accompagnement et suivi des travaux d'entretien et restauration du réseau hydraulique porté par l'ASCO des marais doux de La Tremblade.

ANNEXES

Annexe 1 : Convention cadre d'animation 2021-2023

Annexe 2 : 5^e numéro de la lettre d'information FOCUS

Annexe 3 : Articles parus dans le CARAMAG n°53 et 54

Annexe 4 : Localisation des parcelles engagées en MAEC

Annexe 5 : Support de présentation et compte-rendu du COPIL n°6

Annexe 1

Convention cadre d'animation 2021-2023



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DDTM de Charente-Maritime – Octobre 2020

Vu la directive européenne n° 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive « Oiseaux »,

Vu la directive européenne n° 92/43/CCE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages, dite Directive « Habitats »,

Vu les articles L 414-1 à L 414-7 du code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu les articles R414-1 à R414-24 du code de l'environnement relatifs aux sites Natura 2000,

Vu la décision de la commission européenne du 07/11/2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une septième liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique,

Vu l'arrêté ministériel du 10/11/2006 portant désignation du site Natura 2000 FR5400434 « Presqu'île d'Arvert » zone spéciale de conservation,

Vu l'arrêté ministériel du 27/05/2009 portant désignation du site Natura 2000 FR5400438 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » zone spéciale de conservation,

Vu l'arrêté ministériel du 06/07/2004 remplacé par l'arrêté ministériel du 29/03/2019 portant désignation du site Natura 2000 FR5412012 « Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin » zone de protection spéciale,

Vu l'arrêté ministériel du 04/07/2007 remplacé par l'arrêté ministériel du 29/03/2019 portant désignation du site Natura 2000 FR5412011 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » zone de protection spéciale,

Vu l'arrêté préfectoral du 26/03/2014 portant approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord »,

Vu l'arrêté préfectoral du 28/05/2018 portant modification du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » et « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord »,

Vu l'arrêté préfectoral du 20/06/2018 portant modification du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert » et « Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin »,

Vu l'arrêté préfectoral du 10/07/2018 portant approbation du document d'objectifs des sites Natura 2000 « Presqu'île d'Arvert » et « Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin »,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), se proposant d'assurer la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 susvisés,

Vu les désignations en date du 10/11/2020 et du 03/12/2020 en qualité de structure maître d'ouvrage chargée, pour le compte des comités de pilotage, d'assurer les tâches

CONVENTION CADRE N° 2021-1 et son annexe

MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS DES SITES NATURA 2000

Période 2021-2023

ZSC FR5400434 « Presqu'île d'Arvert »
ZPS FR5412012 « Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin »
ZSC FR5400438 « Marais et falaises des coteaux de Gironde »
ZPS FR5412011 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord »

Annexe n°1 : cahier des charges de l'animation

administratives, techniques et financières relatives au suivi des documents d'objectifs des sites Natura 2000 susvisés,

Sur proposition du Préfet de la Charente-Maritime,

Il est convenu ce qui suit :

Entre d'une part,
L'État, représenté par le Préfet de la Charente-Maritime,

Et d'autre part,

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN Cedex, représentée par son président, Monsieur BARRAUD, ci après dénommée « structure animatrice ».

Article 1 : objet de la convention

Cette convention cadre a pour objet de préciser les engagements de la structure animatrice et des services de l'État pour la mise en œuvre des documents d'objectifs (docob) des sites Natura 2000 suivants conformément au cahier des charges annexé :

ZSC FR5400434 « Presqu'île d'Arvert »
ZPS FR5412012 « Bonne anse, marais de Bréjat et de St-Augustin »
ZSC FR5400438 « Marnis et falaises des coteaux de Gironde »
ZPS FR5412011 « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord »

Article 2 : engagement de la structure animatrice

La structure animatrice est tenue de réaliser sa mission conformément au cahier des charges annexé.

Les principales missions de l'animation sont :

- la mise en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de communication ;
- la mise en œuvre et le suivi du processus de contractualisation des docob ;
- la mise en œuvre des actions non contractuelles des docob ;
- le soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques ;
- l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences ;
- les mises à jour juridiques, économiques et techniques du docob ;
- l'amélioration des connaissances et du suivi scientifique ;
- le suivi de la mise en œuvre du docob ;
- le suivi des éventuelles actualisations ou de la révision du docob ;
- la gestion administrative, financière et l'animation de la gouvernance des sites ;
- l'élaboration des rapports d'animation cités au cahier des charges.

Article 3 : engagements de l'État

Les services de l'État apportent à la structure animatrice l'assistance technique et administrative dont elle peut avoir besoin, notamment :

- une veille juridique et réglementaire concernant Natura 2000 ;
- une diffusion de documents généraux de communication sur le réseau Natura 2000 ;
- une diffusion d'outils et d'autres documents de cadrage sur Natura 2000 ;
- une facilitation pour la diffusion des documents de cadrage des MAE (circulaires, modifications de cahiers des charges) ;
- une aide au choix des sous-traitants ;
- une information sur les programmes de formation, réunions et échanges entre opérateurs organisés au niveau local, départemental, régional ou national ;
- une information des disponibilités financières pour la contractualisation ;
- une mise à disposition des données numériques relatives aux sites Natura 2000 cités à l'article 1, de tous les documents et supports techniques (SIG notamment) établis dans le cadre de l'élaboration des docob, et les outils techniques élaborés au plan national ou régional que la structure animatrice aura à mettre en œuvre dans le cadre de sa mission (protocoles d'études et de suivi des habitats et espèces, logiciels et bases de données pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des docob...).
- une information sur l'avancement de l'instruction administrative et financière des dossiers d'aide ;
- une information des animateurs sur les projets soumis au régime d'évaluation des incidences et qui concernent les sites ;
- une information des demandeurs d'aides au titre des contrats Natura 2000 sous réserve d'une prise de contact préalable avec l'animateur ;

Article 4 : calendrier

Chaque comité de pilotage (COPIL) doit être réuni au moins une fois par an à l'initiative de son président pour examiner le bilan d'activités et définir le programme d'actions de l'année suivante.

L'animatrice peut faire toutes propositions au président de chaque COPIL relatives à l'ordre du jour de ces réunions. Elle assure la préparation, l'animation, la rédaction et la diffusion des comptes-rendus de ces réunions, sous l'autorité du président et après concertation avec la DDTM. Chaque COPIL examine en particulier l'avancement de la réalisation des mesures de gestion, les bilans d'activités et les budgets prévisionnels.

Les documents préparatoires à la réunion de chaque COPIL sont envoyés à la DDTM pour relecture deux semaines minimum avant la date de la réunion. Ces documents sont ensuite transmis aux membres avant le COPIL.

La structure animatrice et la DDTM se réunissent autant que nécessaire pour organiser et suivre les missions définies au cahier des charges. Ces rencontres sont préparées par la structure animatrice et doivent aborder les points suivants :

- le suivi des projets soumis à évaluation des incidences ;
- un point sur les actions déjà débutées ;
- la préparation des programmes d'activités de l'année suivante ;
- le bilan des opérations réalisées au cours de l'année écoulée et la préparation des comités du pilotage.

Les premiers échanges entre la structure animatrice et la DDTM au début de la mission d'animation, visent à fixer les priorités des missions de l'animatrice pour les 3 années à venir.

Article 5 : suivi sous SINZ

La structure animatrice est chargée de réaliser le suivi de toutes les actions des docob en utilisant SINZ, l'outil de suivi des docob proposé par le ministère chargé de l'environnement. Le compte de la structure animatrice est activé à sa demande auprès du correspondant à la DREAL.

Article 6 : rapports d'animation

La structure animatrice élabore un rapport d'animation annuel sur chaque site qui suit les prescriptions du cahier des charges de l'animation. Ce rapport est transmis à la DDTM et mis à disposition des membres de chaque comité de pilotage.

Au terme de la présente convention, la structure animatrice remet à la DDTM un rapport triennal de l'animation de chaque site. Ces rapports constituent un bilan général de la situation des sites en matière d'efforts, de résultats, et d'efficacité des actions conduites. La structure animatrice propose, si nécessaire, une adaptation des orientations de gestion issues des objectifs des docob.

Article 7 : dispositions financières

Pour la période 2021-2023, la mise en œuvre des docob visés à l'article 1 est financée dans le cadre de la mesure 7.6.1 du programme de développement rural régional (PDRR). Cette mesure est cofinancée par l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et par l'État au titre du budget du ministère de la transition

écologique et solidaire (MTES), à hauteur de 80 % des dépenses éligibles. La collectivité apporte un soutien financier à hauteur de 20 % des dépenses éligibles (autofinancement).

Le montant maximum de la dépense prévisionnelle sur les 3 années s'élève à 170 000 €. La répartition de cette dépense s'établit de la manière suivante :

- 34 000 € par autofinancement de la CARA (20%)
- 50 320 € par une subvention de l'État (29,6%)
- 85 680 € par une subvention de l'Europe (50,4%)

L'éligibilité des dépenses démarre à la date de signature de la convention-cadre.

Le montant des aides, leurs modalités d'attribution et de paiement sont fixés par des conventions financières annuelles qui font référence à la présente convention et aux taux de financement précités. La subvention de la structure animatrice est attribuée au cours de l'année, en fonction des crédits ouverts à la loi de finances de l'année.

Article 8 : personnel(s) dédié(s)

La structure animatrice affecte ou recrute le (les) chargé(e)s de mission nécessaire(s) à l'exécution des missions définies dans le cahier des charges.

Celui-ci (celle-ci / ceux-ci) doit (doivent) avoir un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière, lui (leur) permettant d'assurer et de coordonner l'ensemble des missions définies dans le cahier des charges.

La structure animatrice permet au personnel affecté à cette mission de suivre les formations nécessaires à son accomplissement, notamment dans le cadre des formations dispensées par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB).

Le (les) chargé(e)s de mission est (sont) invité(s) à participer aux échanges, à la mutualisation et à la promotion des expériences au sein du réseau Natura 2000. Dans cet objectif, des séminaires et des formations sont notamment mis en place au niveau régional par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Article 9 : sous-traitance

En cas d'externalisation de tout ou partie de la mission de la structure animatrice, le choix des prestataires sous-traitants doit faire l'objet d'une mise en concurrence : la DDTM sera étroitement associée à cette procédure.

Les dossiers de consultation des entreprises établis en cas d'externalisation doivent être communiqués à la DDTM. Les devis peuvent également être étudiés et validés par la DDTM si nécessaire.

Article 10 : propriété intellectuelle et utilisation de données

La structure animatrice est propriétaire des documents réalisés en exécution de la présente convention. Toutefois, elle autorise l'État à utiliser et diffuser ces documents, sous réserve des droits de la propriété littéraire et artistique. Les données environnementales sont misés à la disposition du public en application de la convention d'Aarhus et dans le cadre du Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP).

La structure animatrice ne peut en aucun cas faire un usage commercial des données et des documents produits dans le cadre de sa mission et rappelle lors de toute utilisation de ces données et documents que leur élaboration a été cofinancée par l'État et l'Union Européenne dans le cadre de Natura 2000.

Article 11 : durée de la convention

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la date de la signature pour une période de trois ans.

Article 12 : avenant

La présente convention peut être modifiée et complétée par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention, notamment pour prendre en compte l'évolution de la réglementation, particulièrement celle qui concerne Natura 2000.

A chaque échéance, le contenu de la présente convention pourra être réajusté par l'État, en collaboration avec la Région, en fonction des résultats obtenus au regard des bilans et rapports remis par la structure animatrice.

Article 13 : résiliation de la convention

La présente convention est résiliée de plein droit si les collectivités territoriales et leurs groupements représentés au sein de chaque comité de pilotage déchargent la structure animatrice de ses fonctions.

La présente convention peut être résiliée à la demande motivée de l'une des parties présentée au moins trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation de cette convention entraînera la résiliation des conventions d'attribution des aides financières annuelles qui la viseront. Les modalités de reversement des aides attribuées et les modalités de sanction sont précisées dans les conventions d'attribution des aides financières annuelles.

Article 14 : règlement des litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à traiter à l'amiable préalablement à la saisine du tribunal administratif de Poitiers qui serait alors seul compétent.

Article d'exécution :

La présente convention cadre est établie en deux (2) exemplaires originaux destinés à chacune des parties.

Fait à La Rochelle, le **21 DEC. 2020**

La structure animatrice

L'Etat

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION ROYAN LA ROCHELLE
107 avenue Rochefort
17101 ROYAN Cedex




Nicolas BASSELIER

Annexe 2

5e numéro de la lettre d'information FOCUS

Focus Natura 2000

Presqu'île d'Arvert

-

Bonne Anse, Marais de Bréjat
et de Saint-Augustin



NOTRE NATURE
PRÉCISÉMENT



ÉDITO

L'année 2023 avec la mise en œuvre de la loi 3DS ouvre une nouvelle ère dans la conduite du réseau Natura 2000 en France, jusqu'alors administrée par l'État et dorénavant gérée par la région Nouvelle-Aquitaine, avec une implication de premier ordre.

Les objectifs et ambitions du réseau restent inchangés, seul le fonctionnement administratif sera modifié ce qui n'aura pas d'impact sur les usagers du territoire.

Ces deux dernières années ont été marquées par l'avancée d'études et suivis portés par le Parc naturel marin au bénéfice des sites mixtes (terrestre et marin), mettant l'accent sur le caractère marin de nos territoires.

Meilleur exemple de ce milieu, la baie de Bonne Anse a dorénavant son plan de gestion sur les 800 ha affectés au Conservatoire du Littoral, fruit d'une concertation menée pendant 2 ans par le Conservatoire à laquelle la CARA a été associée.

Nous apporterons notre contribution aux co-gestionnaires dont la commune des Mathes-La Palmyre fait partie, en assurant les actions du DOCOB, en lien avec la baie et retenues dans le plan de gestion. Cette polyvalence est illustrée par les thématiques que nous vous présentons dans ce numéro FOCUS : accompagnement technique de propriétaire de terrain, sensibilisation du grand public et suivi écologique. Vous souhaitant une bonne découverte !

Françoise Fribourg

Vice-présidente en charge de la protection et de la mise en valeur de l'environnement
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Ça bouge sur la côte !

Dans les derniers numéros de FOCUS, nous vous avons présenté la mise en défens de la dune de l'Embellie réalisée en mars 2021 par l'Office National des Forêt grâce à un contrat Natura 2000. Deux ans plus tard, le résultat est spectaculaire ! L'engraissement de l'avant-dune se poursuit et la végétation s'installe peu à peu, avec en première ligne l'oyat et l'euphorbe. Malheureusement des traces de piétinement sur la dune montrent que le dispositif n'est pas suffisamment dissuasif pour certains usagers, malgré les nombreux panneaux d'information présents.



Mars 2021



Août 2023

En parallèle des suivis entrepris par l'ONF ou encore l'Université de La Rochelle, la CARA mène un suivi du trait de côte depuis 2022. Initialement réalisée dans le cadre du Plan plage territorial (PPT), la démarche se poursuit depuis l'arrêt de ce dernier. Lors des grandes marées du printemps (coefficient de marée > 100), grâce à une antenne GPS submétrique permettant une précision plus fine que les antennes téléphoniques, la côte sauvage, la partie océanique de la baie de Bonne Anse et la grande côte sont parcourues à pied en longeant la laisse de mer, sur près de 36 km. Ce suivi permet d'obtenir un panorama de l'état de conservation des milieux dunaires et d'accompagner le cas échéant l'ONF dans ses actions de restauration. Les résultats sont à analyser sur un laps de temps plus long qu'une année et sont à interpréter avec précaution ; sur certains tronçons la laisse de plus haute mer est difficilement observable, pouvant entraîner des données moins fiables.

Pour en savoir davantage sur les milieux dunaires, une plaquette est disponible sur la page internet <https://www.agglo-royan.fr/site-32>

Pour mieux comprendre l'évolution de la côte, retrouvez le livret pédagogique produit par le Parc naturel marin <https://parc-marin-gironde-pertuis.fr/documentation/ca-bouge-sur-les-cotes>



Des mares à bout

Habitat minoritaire sur la Presqu'île, les mares sont principalement localisées en forêt ou en lisière de marais. Or, ces milieux, naturels ou créés par l'homme, abritent une flore et une faune diversifiées, comme la Cistude d'Europe (voir page suivante) ou le Vertigo de Desmoulins, petit escargot de 3 mm. Leur état de conservation sur le site Natura 2000 étant globalement moyen, une des actions du document d'objectifs est leur restauration.

Grâce à la confiance d'un propriétaire privé de 62 ha de forêts, marais et tourbières, des travaux sur 3 mares ont été

menés pendant 2 années. Pris en charge financièrement par le propriétaire, l'animatrice Natura 2000 a pu accompagner techniquement le projet : période de travaux entre fin juillet et fin octobre, berges en pente douce, remise en lumière par l'entretien de la végétation, régaling des vases en-dehors des zones basses pour ne pas les combler, surprofondeur du centre de la mare au contact de la nappe phréatique pour une mise en eau plus durable. Ces travaux se sont déroulés de manière à garder les caractéristiques d'une mare, à savoir une profondeur inférieure à 2 m et une surface inférieure à 1 000 m².



Avant travaux



Après travaux

Dans le même temps, un inventaire régional des mares a été lancé dans le département jusqu'en 2025 par Nature Environnement 17 (<http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr/inventaire-mares-poitou-charentes-2022/>); il permettra de valoriser les données recueillies lors de ces travaux.

L'ONF s'est également saisi de cette problématique en confiant des travaux de restauration des mares sur son domaine aux associations de chasse selon un calendrier établi. L'animation Natura 2000 est donc axée en priorité sur la rencontre des propriétaires privés de mares.

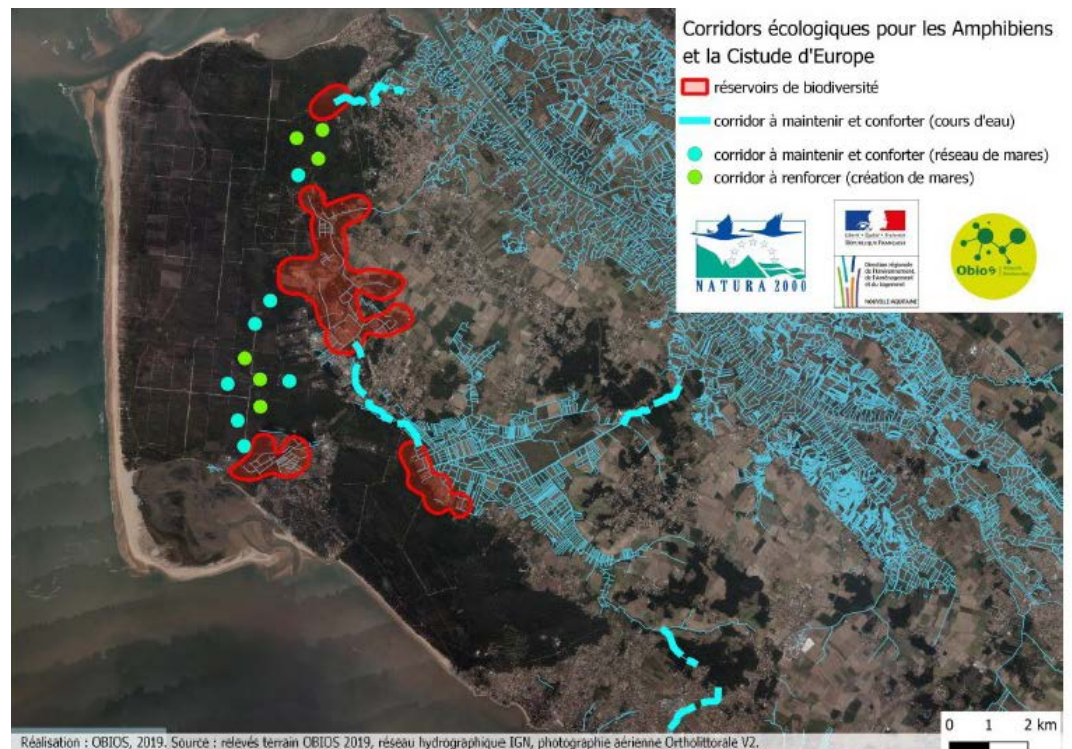


Figure 99. Corridors écologiques pour les Amphibiens et la Cistude d'Europe en Presqu'île d'Arvert.

Une animation phare sur la laisse de mer

Proposé habituellement lors des grands événements de plein air du territoire, le stand de sensibilisation à l'environnement Natura 2000 a élu domicile au pied du Phare de la Coubre tous les jeudis entre juin et août 2023. Le



L'animation a également été proposée lors de la fête de la nature de St-Palais-sur-Mer (96 p.), au Tour voile de Charente-Maritime (91 p.) et au village du développement durable à Royan.

soutien logistique de la commune de la Tremblade et de l'équipe du Phare a permis à environ 800 personnes de bénéficier de cette animation ludique grâce aux boîtes mystères où des éléments de la laisse de mer étaient à reconnaître rien qu'au toucher ! Les lisses de mer sont à la base du cycle de vie du milieu côtier et de nos dunes, de nombreux habitats et espèces Natura 2000 en dépendent comme l'emblématique Gravelot à collier interrompu (voir FOCUS n°2). En bonus, étaient exposés des œufs de bulot dont on ne se pose jamais la question de sa reproduction et de l'oursin des sables, habitant méconnu de nos estrans sableux. Pour finir, un petit jeu d'identification entre Mouette et Goéland en a piégé plus d'un !

1^{re} édition de la Journée Internationale des Forêts

Suite à l'année internationale de la forêt en 2011, l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 21 mars journée internationale des forêts. En 2023, la CARA s'est inscrite dans cette dynamique en proposant une journée gratuite d'animations sur cette thématique à destination d'un public familial. Tout au long de la journée, à la maison des associations de la ville de Saint-Palais-sur-Mer gracieusement mise à disposition, plusieurs animations variées élaborées par le service Natura 2000, le service Espaces Naturels Sensibles et Communautaires de la CARA et l'Office National des Forêts ont été testées par les enfants des différents centres de loisirs du territoire : vidéo-quizz, puzzle, chamboule-tout, carte « land art », reconnaissance d'empreintes, etc.. Ainsi 68 personnes, dont 52 enfants, en ont appris davantage sur l'intérêt de préserver la forêt et ont découvert le métier de forestier grâce à la participation d'un garde ONF de la forêt de la Coubre.



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107, avenue de Rochefort - 17201 Royan cedex.
Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de l'Europe (programme FEADER et Natura 2000), l'Etat et la CARA.



Directeur de la publication : Vincent BARRAUD
Coordination éditoriale : Leïla RENON
Comité de rédaction : Antoine BIGOT, Alexandre GARCIA, Leïla RENON, Clémentine GUILLAUD
Maquette : Agence DOSCOCO
Conception : Audrey PENAUD
Photos : CARA, Vladimir Wrangel/Fotolia, Calista Cathalan
Couverture : Adobe Stock
Impression : Imprimerie Atlantique Offset
Édition : 2023

ZOOM

« Cistude d'Europe »



Seule tortue d'eau douce indigène de métropole, elle est reconnaissable à sa carapace plutôt aplatie, son corps marqué de ponctuations jaunes, sans tache rouge sur la tête, la distinguant de sa cousine américaine la tortue de Floride. D'une taille modeste, environ 20 cm adulte, elle rejoint son poste de chauffe à la sortie de l'hiver souvent constitué d'un tronc demi immergé. Après avoir atteint une température suffisante pour ses activités journalières, elle part chasser à l'affut dans les herbiers aquatiques, se nourrissant principalement de mollusques et de larves de libellules ou d'éphémères. Opportuniste, elle ne rechigne pas devant des poissons morts, jouant ainsi le rôle « d'éboueur » des zones humides.



Après la saison des amours au printemps, la ponte se déroule entre la fin mai et la mi-juillet dans un terrain meuble et plus sec. L'éclosion des jeunes a lieu à l'automne, quelques semaines avant le retour à l'hivernation entre novembre et février pour notre région. Durant cette phase, les Cistudes se cachent dans la vase, sous au moins 10 cm d'eau, dans le fond d'une mare, d'une roselière ou d'un fossé. La vigilance est donc de rigueur au moment des opérations d'entretien du marais pour ne pas les déranger, voire pire les blesser. La Cistude est protégée par le réseau Natura 2000 au vu de la

dégradation et disparition des habitats nécessaires à son cycle de vie, et de la fragmentation de ces derniers rendant le déplacement de l'un à l'autre difficile pour l'espèce.

Pour en savoir + sur le site Natura 2000, rendez-vous sur <http://presquile-darvert.n2000.fr>

Annexe 3

Articles parus dans le
CARAMAG n°53 et 54

(CARA'MAG)

AUTOMNE
2023

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NANTAIS ATLANTIQUE - N° 53

DE LA NAISSANCE À LA MAJORITÉ... ET APRÈS

*L'intercommunalité :
un soutien constant aux familles*

Haro sur le baccharis !

Dans le n°47 de Cara'mag, nous vous alertions sur les conséquences des espèces exotiques, troisième cause de perte de biodiversité dans le monde. La baie de Bonne Anse, sur la commune de Les Mathes, est un site exceptionnel à bien des égards. L'une des menaces identifiées est la présence du Baccharis, arbuste originaire d'Amérique du Nord introduit en France pour ses caractéristiques ornementales. Très rustique, il ne craint pas la submersion ni les embruns salés, et trouve donc des conditions favorables à son développement sur le littoral. Dès sa deuxième année, il peut produire jusqu'à 1,5 million de graines par pied, se dispersant jusqu'à plusieurs kilomètres par le vent ou les courants marins (flottaison assurée jusqu'à 40 jours !). Surnommé aussi le faux-cotonnier par l'aspect de ses fleurs, un foyer de baccharis est présent en bordure de la baie de Bonne Anse. L'Office national des forêts a initié un lourd chantier d'arrachage fin 2022 sur ses propriétés. Enjeu inscrit dans la feuille de route Natura 2000 de la Presqu'île d'Arvert, la CARA en charge de sa



mise en œuvre prévoit un chantier d'arrachage complémentaire entre le 19 et le 29 septembre 2023 avec l'association Initiative Emploi Pays Royannais. Afin de préserver les zones humides, l'intervention se fera du côté de la piste cyclable sur environ 120 m grâce notamment à une pelle mécanique au vu de la taille de certains de ces végétaux. Le passage des cyclistes sera maintenu sur un espace restreint et praticable uniquement à pied pour des raisons de sécurité. Après arrachage, les végétaux seront broyés et épanchés à proximité dans des zones non humides pour éviter leur reprise. L'espérance de vie des graines étant d'environ cinq ans, des chantiers bénévoles seront organisés prochainement

pour arracher les jeunes pousses et ainsi garantir le succès de cette opération de lutte contre le baccharis. À votre échelle, vous pouvez également agir en étant vigilant à vos plantations. Renseignez-vous avant sur le caractère envahissant de vos plantes sur <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

Cette opération d'arrachage est financée à 80% par l'État à travers le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert ».



Une animation phare sur la laisse de mer



Habituellement présent lors des grands événements de plein air du territoire, le stand de sensibilisation à l'environnement Natura 2000 a élu domicile au pied du phare de la Coubre, tous les jeudis entre juin et août. Le soutien logistique de la commune et de l'équipe du phare a permis à environ 800 personnes de bénéficier de cette animation

ludique grâce aux boîtes mystères où des éléments de la laisse de mer étaient à reconnaître rien qu'au toucher ! Les lasses de mer sont l'ensemble des éléments (naturels ou d'origine humaine) déposés par l'océan à chaque marée. Elles sont à la base du cycle de vie du milieu côtier et de nos dunes. En bonus étaient montrés l'oursin des sables, habitant méconnu de nos estrans sableux, et des œufs de bulot dont la reproduction n'est jamais le sujet de conversation quand vient leur dégustation ! Pour finir, un petit jeu d'identification entre Mouette et Goéland en a piégé plus d'un. Si vous voulez tester vos connaissances, rendez-vous au

village du développement durable le 30 septembre à l'esplanade Kérimel-de-Kernevo à Royan. On vous attend nombreux ! Pour en savoir plus sur ce milieu naturel, <https://presquile-darvert.n2000.fr/>



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

CARA'MAG'

HIVER 2023

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NORMANDE - N° 54

COMPOSTAGE, RÉPARATION, SECONDE MAIN, DON, LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE...

*Des gestes simples
pour moins jeter*

Fêtons les zones humides !

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides se tient le 2 février, commémorant la signature du traité international adopté le 2 février 1971 à Ramsar, en Iran, pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides. Au-delà de leurs richesses écologiques, ces zones assurent de nombreux services à l'homme comme la réduction des phénomènes d'inondation, l'atténuation des épisodes de sécheresse en restituant l'eau stockée, la lutte contre le dérèglement climatique... À elles seules, les tourbières, une catégorie de zones humides présente dans la presqu'île d'Arvert, captent 75% de tout le CO₂ atmosphérique ! Depuis 2016, le service environnement

de la CARA propose des animations grand public aux côtés de différents acteurs du territoire tout au long du mois de février dans le cadre de la journée mondiale des zones humides « Marais de Gironde – Pays Royannais & Haute-Saintonge » coordonnée par l'association BioSphère Environnement. Le programme détaillé sera mis en ligne début janvier sur <http://www.biosphere-environnement.com/>

Vous retrouverez davantage de propositions de sorties sur l'ensemble du territoire sur le site <https://jagispourlanature.org/>.
À consommer sans modération !

Journée mondiale
des zones humides
2 février



Suivi littoral des oiseaux et autres espèces marines échoués



L'hiver avec son lot de tempêtes est de retour. Au-delà des risques encourus par les personnes et les biens, ou encore le recul spectaculaire du trait de côte que nous connaissons sur la côte sauvage, les animaux marins sont aussi soumis à ces dangers comme en témoignent certains échouages. Bien sûr, les activités humaines comme la pêche ou encore la pollution notamment plastique ont aussi leur part de responsabilité. 90 % des oiseaux marins ont du plastique dans l'estomac !

Amateur de balades littorales ? vous pouvez faire avancer la science sur ce sujet en participant aux deux programmes suivants :

→ L'ICAO est un programme de surveillance des oiseaux de mer lancé dans les années 1980 consistant à marcher le long des plages pour enregistrer les oiseaux marins échoués. Ce programme a été étendu à l'ensemble de la faune marine. Pour bénéficier d'un réseau plus large d'observateurs, une application a été développée

(compatible sur IOS et Android) facilitant la remontée des observations. Nul besoin d'être un naturaliste accompli, ces suivis sont accessibles à tous. Pour plus d'informations rendez-vous sur <https://ica0.seo.org/fr/informations/>

→ Pour les moins frileux, la Ligue de Protection des Oiseaux mène durant deux week-ends ciblés (traditionnellement en janvier et février) des opérations de recensement des oiseaux échoués ; guettez les actualités du site Faune-charente-maritime (<https://www.faune-charente-maritime.org/>) ou contactez la LPO, charente-maritime@lpo.fr ou life.seabil@lpo.fr

Si vous trouvez un oiseau en mauvais état, contactez le centre de soins de la faune sauvage le plus proche <https://www.reseau-soins-faune-sauvage.com/>



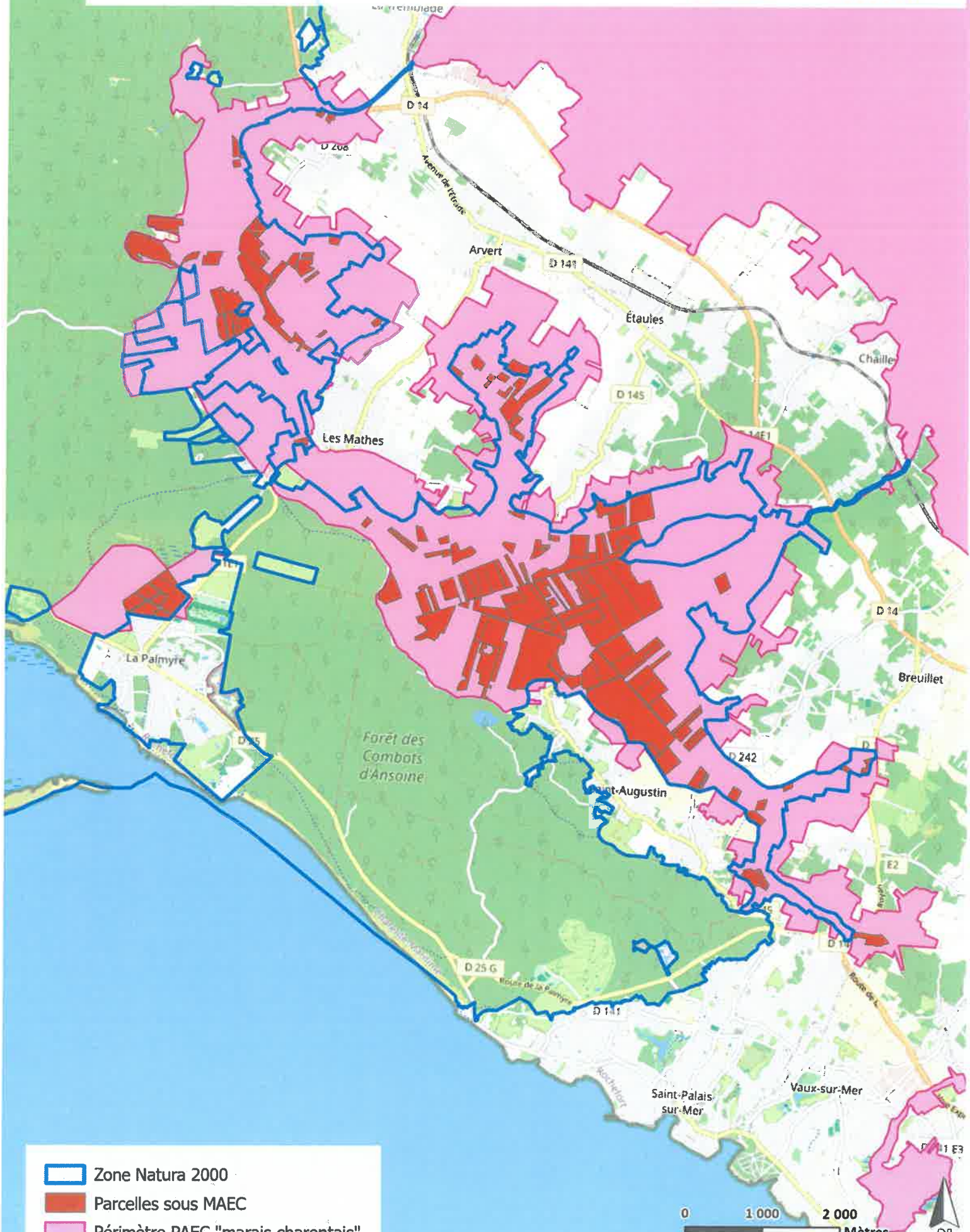
Union Européenne
La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Annexe 4

Localisation des parcelles engagées en MAEC

Engagement MAEC (campagne 2023 - avant instruction DDTM)



Annexe 5

Support de présentation et compte-rendu du COPIL n°6

ETAIENT EXCUSES :

M.	ESCOBAR-GUTIERREZ	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Mme	EVNAUDI	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
M.	ARNAUD	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Charente-Maritime
M.	BOUJROT	Groupeement d'intérêt cynégétique de la Coubre
M.	GOURICHON	Fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles
M.	MOTTIN	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime
M.	MATHE	Conseil départemental de Charente-maritime

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à quatorze heures trente, les membres du comité de pilotage Natura 2000 pour le site « Presqu'île d'Arvert » - « Bonne anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin » se sont réunis à Royan, au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, dans la salle Jean Riondet, sous la Présidence de Madame FRIBOURG et de Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, M. Stéphane DONNOT.

Madame FRIBOURG et Monsieur Le Sous-Préfet ouvrent ce 5^e COPIL par un discours introductif.

L'ordre du jour est le suivant :

- Synthèse des actions de l'année 2023
 - *Intervention de la Chambre d'Agriculture* : bilan de la contractualisation des MAEC en faveur du maintien des prairies humides
 - Renouvellement de la structure animatrice et de la présidence du COPIL pour la période 2024 - 2026
 - Bilan de l'animation sur la période 2021-2023 : état d'avancement des actions du DOCCOB, bilan financier et temporel, point sur les contrats et chartes, synthèse des sollicitations
 - *Intervention du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis* : point d'étape sur l'Analyse Risque pêche, sur l'élaboration du volet marin du DOCCOB et sur le dérangement des oiseaux d'eau côtiers
 - Perspectives d'actions pour 2024
 - Questions diverses
- Le Parc naturel marin étant excusé, l'animatrice Natura 2000 a assuré l'interim en présentant le point d'étape mentionné à l'ordre du jour.
- Le support de présentation diffusé lors de ce COPIL est joint au présent compte-rendu. Seules les principales remarques, interventions sont synthétisées ici.**

COPIL N°6 NATURA 2000**« PRESQU'ILE D'ARVERT »****« BONNE ANSE, MARAIS DE BREJAT ET DE SAINT-AUGUSTIN »****Mardi 07 novembre 2023****ETAIENT PRESENTS :**

M.	DONNOT	Sous-Préfet de Rochefort
Mme	FRIBOURG	CARA
M.	GROHAN	Sous-Préfecture de Rochefort
Mme	OLLIVIER	DDTM
Mme	GRALLOT	DDTM
Mme	MARIE-REINE SCLARD	Région Nouvelle-Aquitaine
M.	LYS	Maire de Breuilleh
M.	MARY	Maire de Chaillevette
Mme	OSTA-AMIGO	Maire de La Tremblade
Mme	PORTIER	Maire de l'Éguille-sur-Seudre (hors site Natura 2000)
M.	BAHLON	Maire d'Arvert
M.	BERNARD-BARTHE	Mairie de St-Augustin
Mme	PROUST	Mairie de St-Palais-sur-mer
Mme	TURPIN	Mairie d'Étaules
M.	LAFARIE	Collaborateur du Député de la 5e circonscription
Mme	DUCCOS	CARA - pôle cycle de l'eau et environnement
Mme	GUILLAUD	CARA - service environnement terrestre et maritime
Mme	RENON	CARA - Natura 2000
M.	ALVAREZ	CARA - Service agriculture & alimentation
Mme	GAYOULT	Communauté de communes du bassin de Marennes
Mme	GERMANAUD	Communauté de communes du bassin de Marennes / CARA
M.	DE CAUWER	Syndicat de la propriété rurale et agricole
M.	POUZIN	Syndicat mixte du bassin de la Seudre
M.	MAUBAY	Syndicat du marais doux de La Tremblade
M.	LALOUE	Conservatoire du littoral
M.	DUPRES	Union des marais de la Charente-maritime
Mme	JOLBOIS	Union des marais de la Charente-maritime
Mme	GERON	Chambre d'agriculture Charente-maritime Deux-sèvres
Mme	HYVERNAUD	Nature environnement 17
Mme	LAURENT	Fédération départementale des chasseurs
M.	MERY	Fédération départementale des chasseurs
M.	POURCEL	Fédération départementale des chasseurs
Mme	GARCIAMATOS	Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
M.	TURGIS	Fédération départementale de l'indépendance de plein air
M.	POTTEVIN	

RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET DE LA PRESIDENCE DU COPIL POUR LA PERIODE 2024 – 2026

La convention-cadre d'animation arrivant à échéance au 31/12/2023, la DDTM a engagé la procédure de désignation de la prochaine présidence du COPIL et de la structure animatrice dans les règles fixées par l'article L414-2 du code de l'environnement. Cette procédure a consisté en un appel à candidatures auprès des collectivités membres du COPIL. Au terme du délai, les résultats parvenus en DDTM sont les suivants :

- Présidence du COPIL : 1 seule candidature

Madame Françoise FRIBOURG, Vice-Présidente de la CARA et maire de la commune de Meschers-sur-Gironde.

- Animation des sites Natura 2000 : 1 seule candidature

La CARA représentée par son président, M. Vincent BARBAUD.

Ces candidatures ont été votées à l'unanimité. Une nouvelle convention-cadre d'animation de 3 ans sera signée pour une mise en œuvre dès le mois de janvier 2024. Le prochain COPIL se tiendra comme d'ordinaire au dernier trimestre 2024.

Mme FRIBOURG et l'animatrice Natura 2000 remercient les membres du COPIL pour le renouvellement de leur confiance.

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PERIODE 2021-2023

Evaluations d'incidences et veille locale

Le nombre d'accompagnements de porteurs de projets a été multiplié par 6 en 3 ans grâce :

- au renforcement du lien avec le service littoral de la DDTM (délivrance des AOT) qui sollicite dorénavant systématiquement l'animatrice Natura 2000,
- une meilleure sensibilité des élus et services animations des communes, en 1^{er} ligne des porteurs de projets (notamment manifestations sportives qui constituent la moitié des accompagnements),

- une veille proactive par l'animatrice Natura 2000 dans le calendrier des manifestations et la prise de contact des organisateurs de manifestations en-dessous des seuils d'évaluation d'incidences.

L'animatrice évoque quelques difficultés rencontrées au cours de l'année, comme l'usage d'un véhicule à moteur sur la plage pour l'acheminement d'une dizaine de repas lors d'une manifestation sportive. M. Le Sous-Préfet et Mme FRIBOURG soulignent la nécessité d'une pédagogie importante et répétée envers les organisateurs et la consolidation du lien entre les

SYNTHESE DES ACTIONS DE L'ANNEE 2023 / ACTIONS DE PORTEE GENERALE

Dotation de l'Etat en faveur de la biodiversité

L'animatrice Natura 2000 informe largement tous les ans les bénéficiaires et les partenaires de la préservation du patrimoine naturel lorsque la liste des communes éligibles et les montants alloués sont connus.

La commune de La Tremblade, bénéficiaire de cette dotation, témoigne de son importance car elle permet aux équipes communales d'adapter leur méthode de travail vis-à-vis de l'environnement. M. Le Sous-Préfet indique que la hausse d'environ 10% de la dotation dont bénéficient les communes de la Presqu'île en 2023 montre que l'Etat ne se désengage pas sur ces thématiques.

Stratégie aire protégée

Mme FRIBOURG préside que le projet de Parc naturel régional, porté par la CARA, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes est au stade du dossier d'opportunité, en cours d'instruction par la Région. Le périmètre soumis inclut la Presqu'île d'Arvert.

Réserve Naturelle Nationale (RNN)

M. MAUBAY rappelle l'opposition des principaux propriétaires privés du marais de Bréjat d'inclure le marais dans le périmètre de la future réserve naturelle. L'intégration de la baie de Bonne anse fait cependant consensus par toutes les parties prenantes.

M. Le Sous-Préfet et l'animatrice Natura 2000 soulignent que le périmètre d'étude inclut le marais de Bréjat mais que ce périmètre d'étude n'est pas nécessairement celui qui sera retenu in fine pour la RNN. C'est tout l'objectif de l'avant-projet qui est en cours d'élaboration jusqu'en juin 2024. Des instances dédiées (COPIL, COTECH, groupes de travail) permettent de débattre de ces aspects.

BILAN DE LA CONTRACTUALISATION DES MAEC EN FAVEUR DU MAINTIEN DES PRAIRIES HUMIDES (Intervention de la Chambre d'Agriculture)

La DDTM s'interroge sur la localisation des surfaces nouvellement engagées en 2023 par rapport à la campagne précédente (337 ha vs. 634 ha). La Chambre d'Agriculture, après requête cartographique précise que la majeure partie des nouvelles surfaces se trouve dans le marais de St-Augustin et au Nord du lieu-dit Cravans.

couples habitats/espèces – engins de pêche présentant un risque modéré ou fort feront l'objet de mesures à l'issue du projet.

La présentation de l'analyse risque pêche a déclenché un débat sur le projet PURE SALMON, élevage industriel de saumons projeté sur la commune de Le Verdou-sur-mer (33). Mme PORTIER questionne sur le rôle de l'animatrice Natura 2000 et de l'Etat.

L'animatrice Natura 2000 précise qu'elle a pris attache avec la DDTM 33 pour savoir si la rive Charentaise serait consultée officiellement ou non dans le cadre de l'instruction : la prise en compte de l'estuaire dans le rayon d'affichage de 3 km induit que la CARA ne sera pas saisie officiellement.

M. Le Sous-Préfet indique que la DDTM 17 ne sera pas en charge de l'instruction de ce dossier et par conséquent elle n'a pas de levier d'action puisqu'elle se doit de respecter la réglementation et les procédures en vigueur. Une piste serait que les associations environnementales sollicitent le Préfet de Région.

M. LAFARIE complète en disant que la CARA pourrait s'autosaisir, bien que ça soit à titre consultatif, comme elle l'a fait au sujet du parc éolien au large d'Oléron, mais uniquement à la lumière des études et dossiers déposés. A ce jour, ces éléments ne sont pas consultables.

Mme MARIE-REINE SCARD rappelle la difficile conciliation des enjeux économiques et écologiques réemment illustrée par le renouvellement de l'exploitation de granulats autorisée par l'Etat malgré la mise en danger d'un site d'importance pour l'Esturgeon européen, espèce en danger critique d'extinction.

Le débat sur le projet PURE SALMON ne pouvant être mené dans le cadre de ce COPIL, il est proposé aux membres de poursuivre l'ordre du jour.

PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2024

Propositions de « Moments scientifiques »

Des sondages papiers ont été distribués aux membres du COPIL visés par cette proposition.

En voici les résultats : Intéressé 14 / Pas intéressé ou sans réponse 6

Jour fixe / hors vacance scolaire, mardi ou vendredi en majorité

créneaux plébiscités 12h-12h45 ou 13h15 – 14h

Thèmes évoqués : les bonnes pratiques d'entretien, classement sanitaire, dépôt sauvage, impact de l'élevation du niveau de la mer sur les marais littoraux, évaluation d'incidences et

communes et le réseau Natura 2000 pour faciliter la prise en compte des enjeux lors de ces manifestations, notamment sur les plages de plus en plus sollicitées pour tout type d'événements.

Etat d'avancement des actions du DOCOB

Chaque thématique (volet d'actions du DOCOB) est présentée en 2 diapositives : la première synthétisent les actions clés de réalisation, la seconde dressant les principaux obstacles à leur mise en œuvre.

Forêts et boisements

En 2023, la DDTM a été tributaire de la communication tardive à l'échelle nationale sur les obligations légales de débroussaillage (OLD). L'animatrice Natura 2000 reste vigilante sur ce calendrier d'application afin que la mise en œuvre des OLD ne se juxtapose pas avec les périodes de sensibilité de la faune et de la flore. La DDTM a bien intégré cette préoccupation et projette notamment en 2024 d'affiner les conseils sur les OLD en instaurant des recommandations complémentaires dans les secteurs sensibles (propriété du Conservatoire du littoral, Natura 2000, etc.).

Actions de portée générale

L'une des principales contraintes à mener des suivis naturalistes est l'acceptabilité de certains propriétaires privés de grandes surfaces : un conflit en 2018/2019 entre un naturaliste et des propriétaires privés a cristallisé certaines tensions à ce sujet. M. MAUBAY indique qu'il n'y a pas d'opposition systématique, mais dépend surtout de la manière de faire. Une prise de contact directe des propriétaires dans le meilleur des cas, ou par le biais de syndicat de marais ou de la Chambre d'Agriculture peut être une solution. Les services de l'Etat indiquent que des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'accès sur des propriétés privées (fords parcelle close) peuvent être / sont délivrés à ces structures spécialisées mais n'exonèrent pas des actions de communication préalables.

POINT D'ETAPE SUR L'ANALYSE RISQUE PECHE, SUR L'ELABORATION DU VOLET MARIN DU DOCOB ET SUR LE DERANGEMENT DES OISEAUX D'EAU COTIERS (intervention initialement prévue par le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis)

Il est rappelé aux membres du COPIL que l'analyse risque pêche est une obligation réglementaire et est basée sur une méthodologie nationale. Le Parc porte l'étude sur l'ensemble de son périmètre, faisant ainsi bénéficier les sites mixtes de leur expertise. Seuls les

urbanisme, pêche à pied et mesures, présentation des enjeux / espèces / mesures, suivi du trait de côte, flore des dunes / marais, génie écologique, accueil de la biodiversité, qualité des eaux de la Seudre / Gironde

Ces moments scientifiques seront donc instaurés en 2024 en visioconférence. Un mail d'invitation vous sera transmis. N'hésitez pas à nous faire remonter vos adresses mail directes pour une meilleure communication si vous êtes un représentant d'un membre officiel du COPIL (exemple, élu représentant un maire).

L'animatrice Natura 2000 reste à disposition des membres du COPIL pour toute question, échange ou travail sur des actions du DOCOB qui leur sembleraient prioritaires pour l'année 2024.

La séance est levée à 17h10, après remerciements des participants.

Le 29 décembre 2023,

La Présidente,



Mme Françoise FRIBOURG

SITES NATURA 2000
« PRESQU'ÎLE D'ARVERT »
« BONNE ANSE, MARAIS DE BRÉJAT ET DE SAINT-AUGUSTIN »

COPIL n°6
07 novembre 2023



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural
L'Europe Investit dans les
zones rurales

ORDRE DU JOUR

- 1) Synthèse des actions de l'année 2023
- 2) Intervention de la Chambre d'Agriculture : bilan de la contractualisation des Mesures AgroEnvironnementales et climatiques
- 3) Renouvellement de la structure animatrice et de la présidence du COPIL pour la période 2024 – 2026,
- 4) Bilan de l'animation sur la période 2021-2023 : état d'avancement des actions du docob, bilan financier et temporel, point sur les contrats et chartes, synthèse des sollicitations
- 5) Intervention du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis : point d'étape sur l'Analyse Risque Pêche, sur l'élaboration du volet marin du docob, sur le suivi du dérangement des oiseaux d'eau côtiers
- 6) Perspectives d'actions pour 2024
- 7) Questions diverses

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

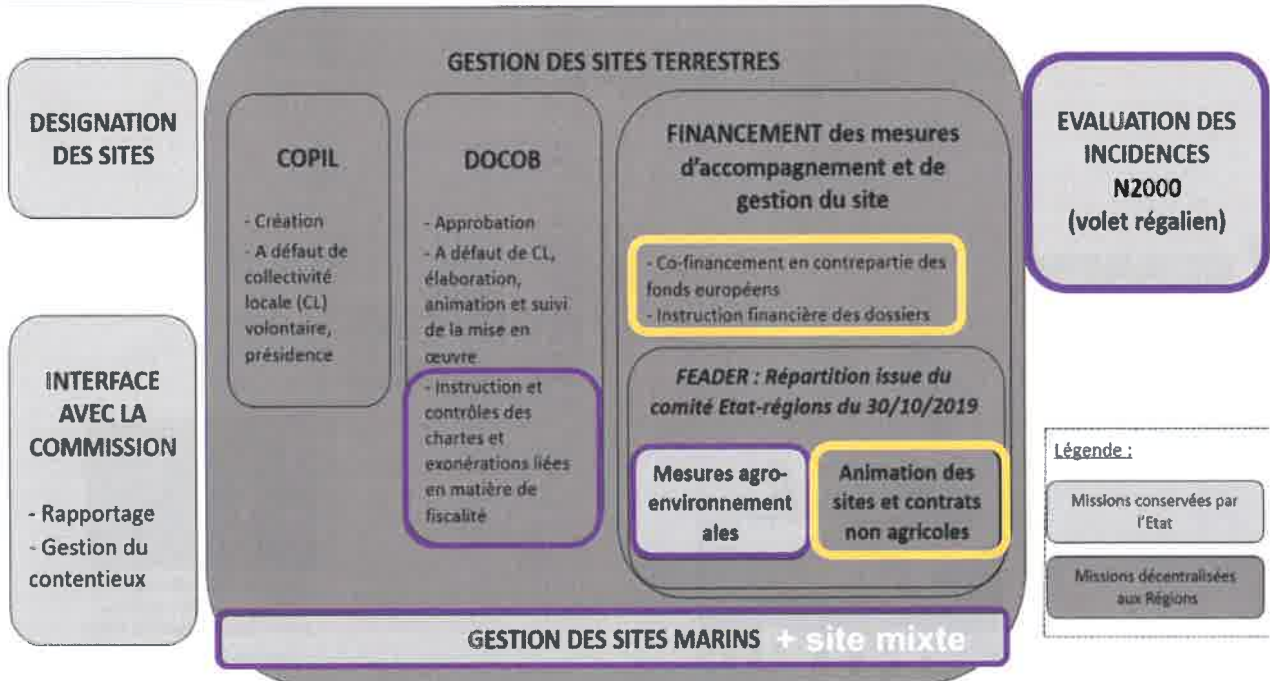
Une nouvelle administration du réseau Natura 2000 au 01/01/2023

La loi 3DS

La loi n° 2021-1103 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Pas de changement du « quotidien » du site
= référent DDTM pour la structure animatrice

Gestion financière par la **Région**
(loi DADDUE, remplace la DDTM)



3/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Le littoral et la dune bordière »



- ✓ Suivi hebdomadaire des enclos de protection des nids (avril – juillet)
- ✓ Sensibilisation des loueurs de cycle et base nautique
- ✓ Accompagnement de 15 organisateurs de manifestation / événements en période de nidification (certaines soumises à AOT)

17 couples nicheurs (18 en 2022)
26 % des couples du département

Suivi du trait de côte
36 km



Stand hebdomadaire de sensibilisation aux laines de mer et Natura 2000
= 9 journées
~ 800 p. en direct



Comptage national pêcheur à pied – Bonne Anse
01/09 - coef.110
~ 99 p. présentes
dont ~ 20 p. sensibilisées



Chantier d'arrachage de baccharis en bordure de la baie de Bonne Anse
- prestation par l'association d'insertion socio-professionnelle IEPR

4/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Marais doux »



Accompagnement technique de Laurine stagiaire de 6 mois – mairie de La Tremblade
 → notice de gestion à partir de diagnostic socio-écologique

aux bénéfiques de la commune, du conservatoire du littoral, RTE, de l'animation Natura 2000



Grâce à la dotation biodiversité de l'Etat



Nouvelle programmation et campagne des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) → cf. point spécifique



2 COFIL, 2 COTECH, 1 réunion d'information



Atlas de Biodiversité Communale - Mairie de St-Augustin

Appel à projet national (80% subv. Etat)

avec Nature Environnement 17

Janvier 2024 – décembre 2025 / 26 200 €

Inventaire faune / flore, animations grand public, trame verte et bleue, plan d'actions, orientations pour la future révision du PLU



07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

5/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Forêts et boisements »



Comité de massif de la Coubre 2023



Cœur de Coubre : 1 réunion d'échanges, relecture de projet de panneaux pédagogiques « richesses écologiques »

Aménagement du jardin pédagogique
 Réflexions avec La Ferme de Magné



07 novembre 2023

Service



6/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Actions de portée générale »



Projet de RNN Bonne Anse / avant-projet en cours jusqu'en juin 2024



2 COFIL, 4 COTECH, groupes de travail thématiques
(participation à « agriculture et forêt »)



- ❖ projet Parc Naturel Régional des marais littoraux charentais
- ❖ projet de Réserve naturelle nationale (Bonne Anse, Marais de Bréjat)

Intervention lors d'une table ronde « vers une gouvernance active et impliquante » du séminaire 2023 du LIFE MARHA

Comment améliorer la compatibilité des activités littorales et maritimes avec la conservation des habitats marins et des services écosystémiques associés ?



- ✓ Propositions prescriptions environnementales Document d'Orientations et d'Objectifs
- ✓ Animation de l'atelier « environnement » pour les élus

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

7/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Actions de portée générale »

Suivis naturalistes financés dans le cadre de l'appel à projet « suivis scientifiques en site Natura 2000 »

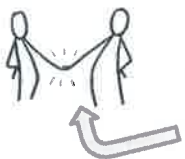


Utilisation spatiale de l'habitat par plusieurs espèces de chiroptères forestiers en déclin : exploitation de la technologie GPS

Dernière année / résultats diffusés début 2024



Amélioration des connaissances sur la répartition du **Vison d'Europe** dans les Marais de Brouage, Seudre et **Saint-Augustin** via une méthode de détection expérimentale par piège-photo.



Aide à l'obtention des autorisations des propriétaires



Amélioration des connaissances sur les Mollusques gastéropodes *Vertigo moulinsiana*, *Vertigo angustior* et *Anisus vorticulus* sur 30 sites Natura 2000 de Nouvelle-Aquitaine



Partage des secteurs non accessibles (propriétaires)
Identification des zones favorables

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

8/78

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE L'ANNÉE 2023

« Actions de portée générale »

Dotation Etat « biodiversité »
Courrier auprès des communes
 ➔ proposition d'intervention en conseil municipal
 Relai du montant 2023
 Global 2022 = 200 708 €
 Global 2023 = 222 753 €

Boîte à outils
SENSIBILISATION À LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS
 LORS DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE



Les marais et fossés, réservoirs de biodiversité

Haro sur le baccharis !

Une animation phare sur la laisse de mer

Articles dans le CARA'mag
 60 000 exemplaires / trimestre

360 p. directement sensibilisées sur 4 événements (+ 800 p. stand phare Coubre)

Articles dans le CARA'mag
 60 000 exemplaires / trimestre



Pôle Enfance Jeunesse Famille Royan
 #Gimayns : En direct de St Palais où les enfants ont participé à des ateliers de sensibilisation à la protection de nos forêts 🌲



BILAN DE LA CONTRACTUALISATION DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES



MAEC Marais Charentais
 Campagne 2023





Objectifs et bilan de la programmation 2015-2023



Objectifs du PAEC Marais Charentais

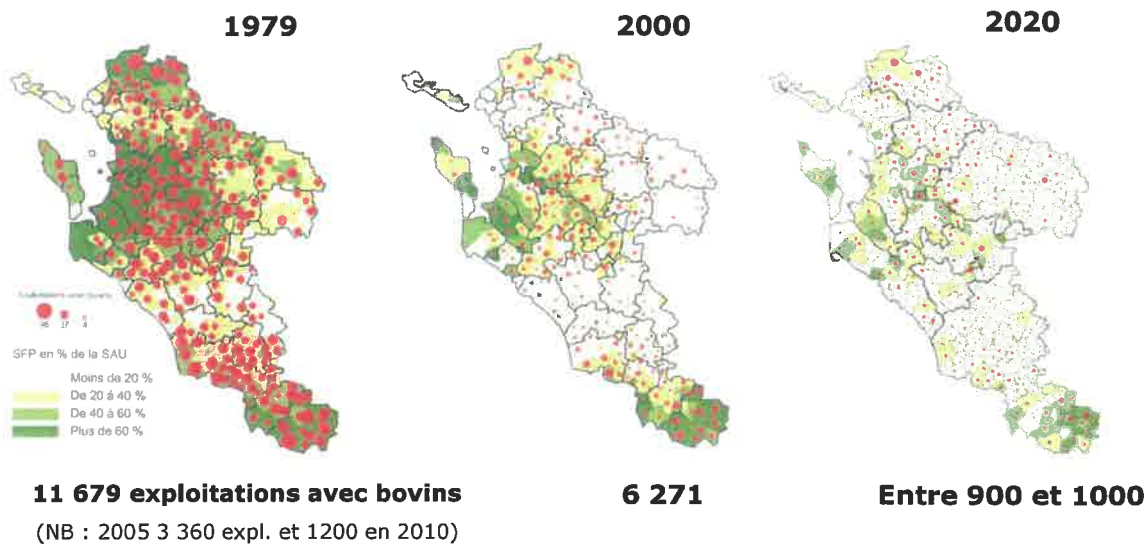
- Soutenir les exploitations d'élevage garantes de l'entretien du marais



- Assurer la préservation de la biodiversité et la bonne fonctionnalité des zones humides (outil Natura 2000)



Un fort déclin de l'élevage



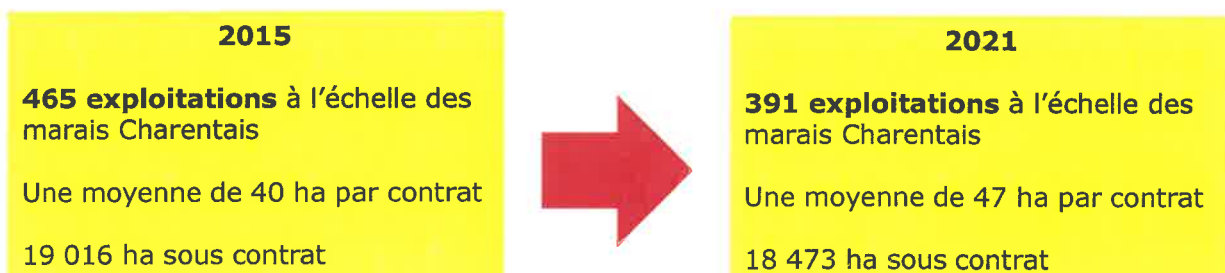
Source : Agreste, DRAAF NA



Bilan des contractualisations 2015-2023

Toujours une bonne couverture territoriale à l'échelle des différents secteurs des marais charentais.

RPG MACH 2020 : env. 58 000 ha de SAU et 27 685 ha de PPH

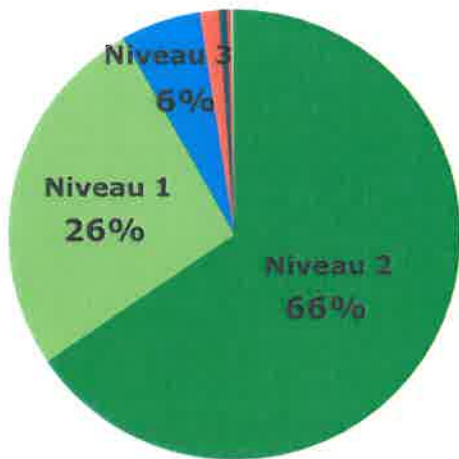


Une diminution des exploitations mais une surface sous contrat qui ne régresse pas à la même hauteur (agrandissement).

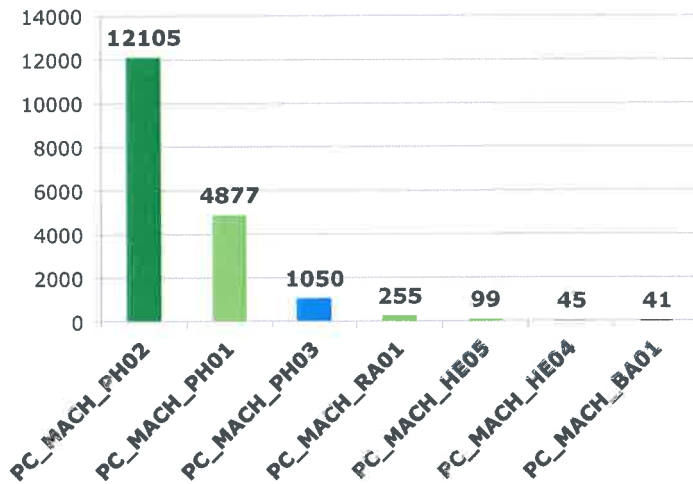


➤ Répartition des contrats 2021

Surface sous contrat MAEC Marais charentais en 2021 : 18 473 ha



Source : DRAAF NA



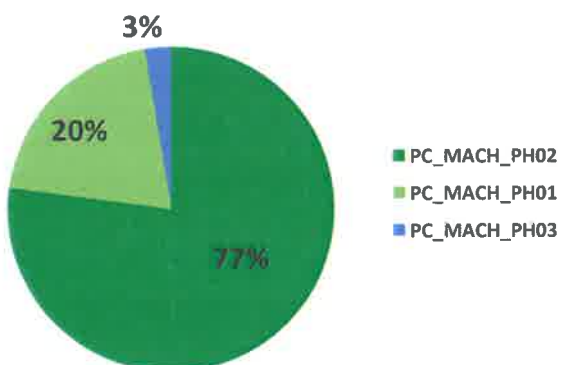
Avec des différences entre les marais



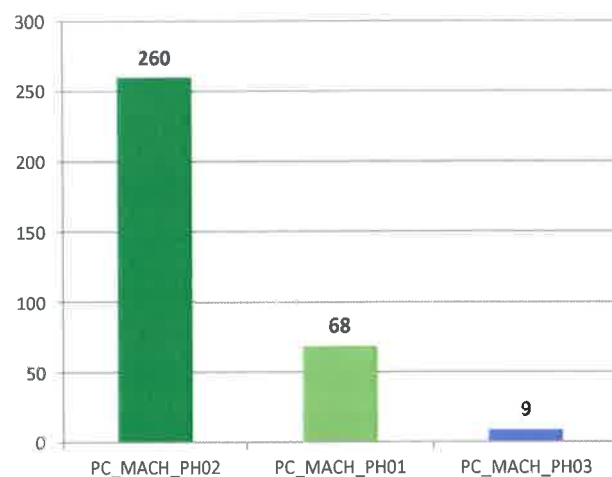
➤ Analyse par site Natura 2000

- Presqu'île d'Arvert (337 ha)
- 8 exploitations
- 70 000 €/an

MAEC 2020 - Presqu'île Arvert



MAEC 2020 - Presqu'île d'Arvert





Le projet 2023-2027



Une forte mobilisation régionale

79 dossiers déposés auprès de la DRAAF Nouvelle Aquitaine :

- Enjeu Eau : 27 PAEC
- **Enjeu Biodiversité : 42 PAEC**
- Enjeu Zone intermédiaire : 1 PAEC
- Enjeu Elevage : 5 PAEC
- Enjeu Zone pastorale : 4 PAEC

Mesures surfaciques → 11 000 exploitations ciblées pour 415 000 ha et 337 M €

Budget : 173 M € tous financeurs confondus pendant 5 ans (2023-2027)

2/3 du budget mobilisable en 2023, soit 115 M €

sélection pour affiner la priorisation des dossiers au sein d'un PAEC

Marais charentais : une enveloppe réservataire de 17,5 M € / besoin estimé de 18,6M €

Des critères de priorisation qui favorisent les éleveurs



Nouvelles MAEC Marais Charentais

Mesures du « catalogue national » issues du Plan Stratégique National (PSN)



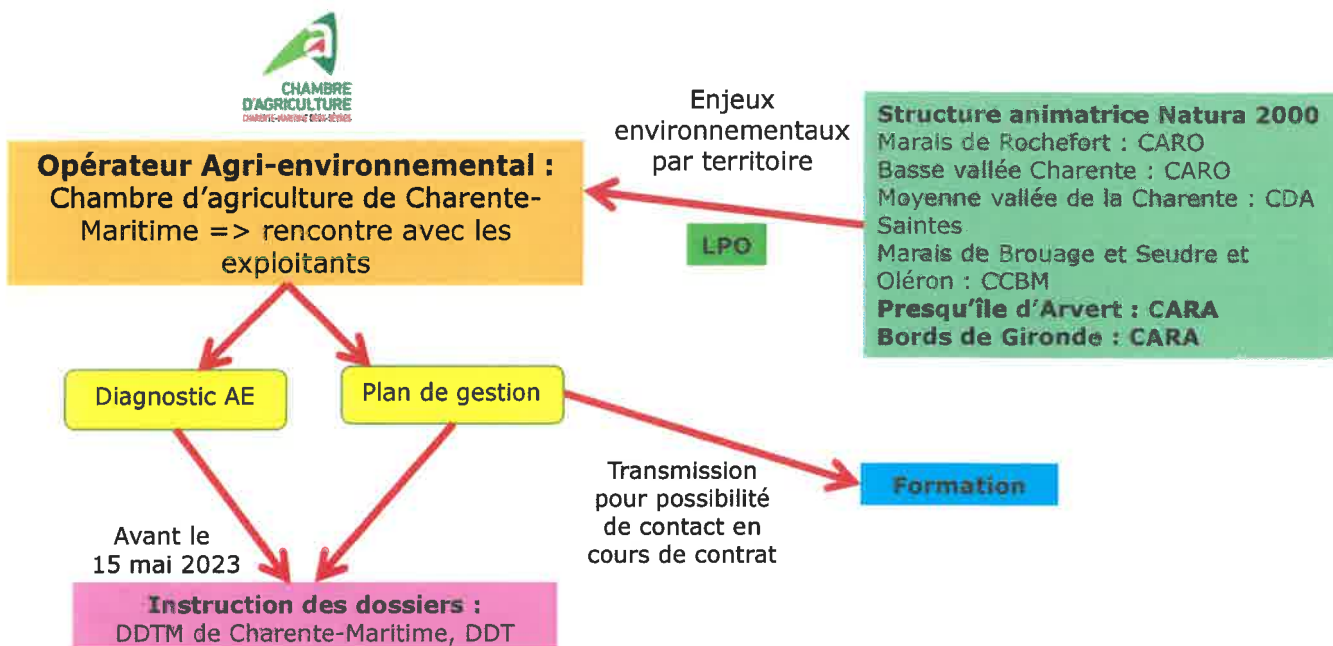
Articulation des mesures

Mesure 1	Mesure 2	Conditions	€ total
MHU1 (150 €)		Eleveur	150 €
MHU1 (150 €)	ESP1 (82 €)	Eleveur	232 €
MHU2 (201 €)		Eleveur	201 €
MHU2 (201 €)	ESP1 (82 €)	Eleveur	283 €
MHU4 (216 €)	ESP1 (82 €)	Eleveur	298 €
ESP3 (200 €)		Eleveur/(non élev./enjeu)	200 €
ESP4 (254 €)		Eleveur/(non élev./enjeu)	254 €
CPRA (358 €)		Eleveur/non élev.	358 €

+ IAE 2 : entretien Mare (62 €/an)



Une démarche impliquant les animatrices N2000



Surface par mesure - MACH 2023

Au 15 mai 2023 :
393 dossiers préparés

20 366 ha de prairie humide couverts par **une demande de MAEC** (MHU, CPRA, ESP3 et 4)

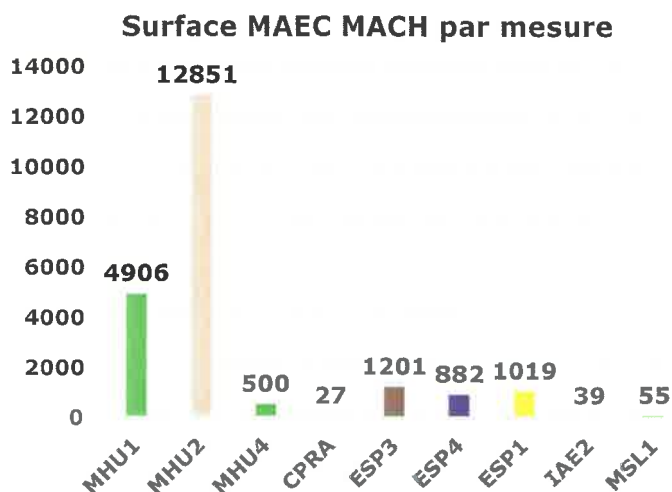
1019 ha en plus avec ESP1

39 mares



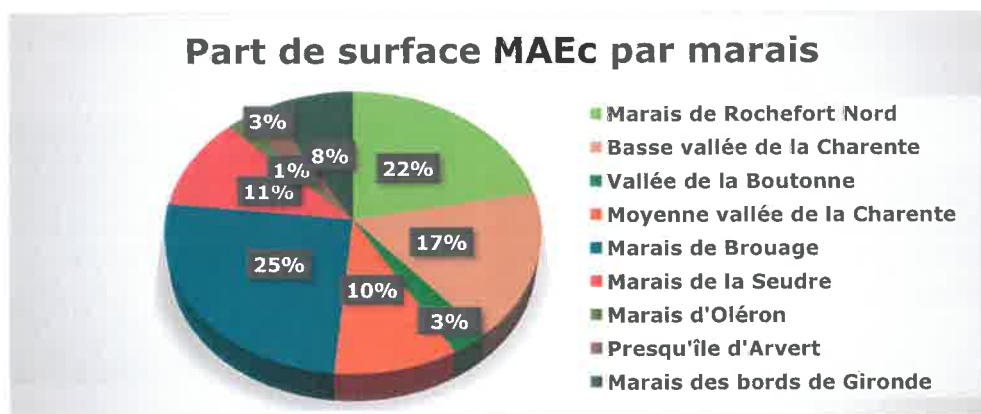
Au total avant instruction :

- **15 460 ha** sans fertilisation ni phytosanitaires
- Plus de **2 000 ha** avec une date de fauche ultérieure au 15 juin



Chiffres par secteurs de marais

Etat des
demandes avant
instruction ISIS

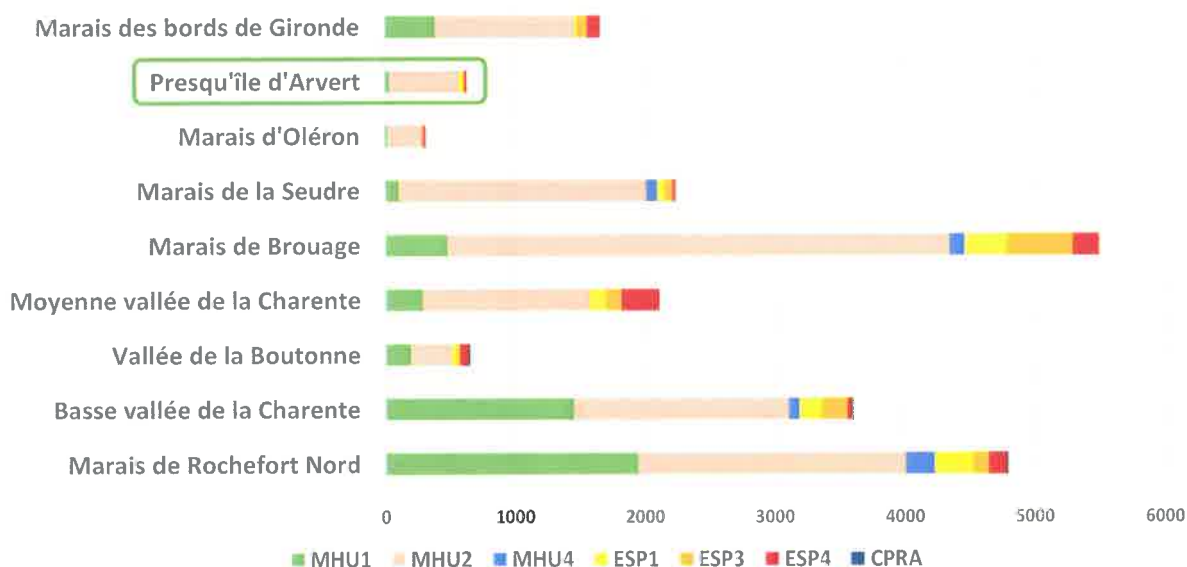


	MHU1	MHU2	MHU4	ESP1	ESP3	ESP4	CPRA	PP couverte
Marais de Rochefort Nord	1949	2059	223	297	123	136	9	4490
Basse vallée de la Charente	1455	1657	78	168	204	34	7	3428
Vallée de la Boutonne	201	305		39	32	67	10	605
Moyenne vallée de la Charente	292	1287		120	124	290		1993
Marais de Brouage	483	3864	120	323	511	201		5179
Marais de la Seudre	108	1907	84	62	60	19		2178
Marais d'Oléron	22	261			16	17		316
Presqu'île d'Arvert	38	533		42		21		592
Marais des bords de Gironde	393	1072		15	84	97	1	1646
								20427



Répartition suivant les sites Natura 2000

Répartition des mesures par secteur de marais



➤ Comparaison 2020 / 2023

	Presqu'île d'Arvert	
	2020	2023
Nb de demandeurs	8	10
Surface MAEC	337 ha	634 ha



Une augmentation des surfaces MAEC par rapport à la fin de programmation

➤ Estimation des besoins budgétaires MACH

Des besoins estimés à hauteur de 4 014 000 € par an, soit environ 20 M€

Enveloppe réservataire initiale : 17,5 M€ (soit 3,5 M€ /an)

=> 18,6 M€ demandé



Manque : 2,5 M € sur 5 ans
soit 500 000 € /an

Une contribution de l'AEAG sur le territoire de Brouage, grâce à la signature d'un contrat de territoire qui permet d'avoir une enveloppe réservataire de **19 875 000 €**.

Soit de quoi couvrir les demandes après instruction, à l'exception peut-être des non-éleveurs et des notes 2-3.

(chaque PAEC a défini une grille de priorisation. Pour les marais charentais, les dossiers ont été classés suivant une note allant de 2 à 12 points.)

Usages des prairies sur les 5 ans

Première approche dans le cadre des MAEC sur la base des plans de gestion réalisés avec les exploitants.

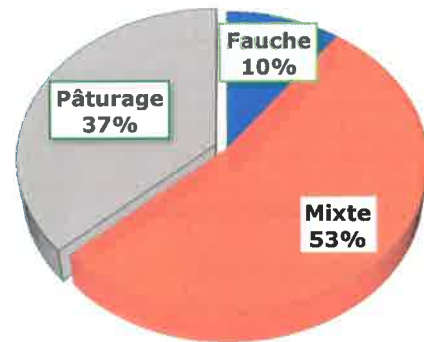
La réalisation des plans de gestion a été l'occasion d'identifier, parcelle par parcelle, les modalités d'usage. La synthèse réalisée sous SIG permet de dégager les chiffres suivants :

Surface mixte fauche/pâturage : 10 921 ha

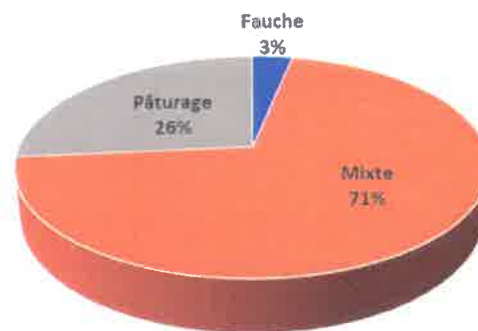
Surface exclusivement fauchée : 2 080 ha

Surface exclusivement pâturée : 7 514 ha

USAGE DES PRAIRIES MACH



Usage des prairies MACH Arvert



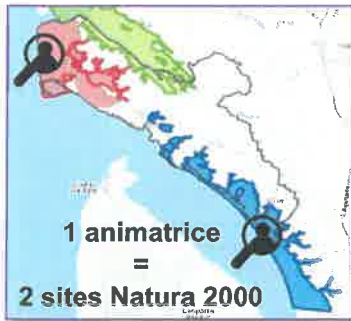
3

RENOUVELLEMENT DE LA STRUCTURE ANIMATRICE ET DE LA PRÉSIDENTIE DU COFIL POUR LA PÉRIODE 2024 – 2026



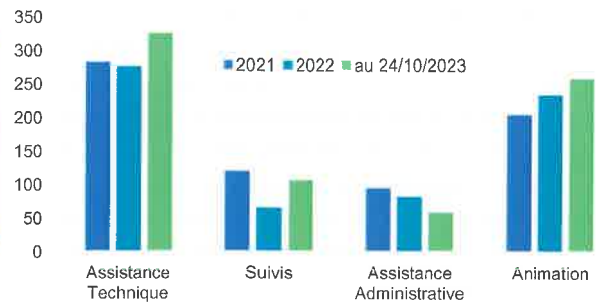
BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Bilan financier et temporel



~ 40 – 45 %
du temps
dédié au site
Presqu'île
d'Arvert

Temps passé (en h) par thématique



80%

20%

DANS LE CADRE DES AIDES FEADER

Subventions pour l'ensemble de l'animation

UE + Etat	CARA	Total
131 592 €	32 900 €	164 490 €

Principaux postes de dépenses éligibles aux subventions FEADER

- Rémunération du personnel (salaire + charges patronales)
- Prestations (impression documents de sensibilisation, graphiste...)
- Frais de déplacement / formations / missions

+ coût budget en interne ~ 5 360 € (hors véhicule)
Cofinancement suivi écologique, pupitre, chantier baccharis

+ subvention CD17 = 2 200 € *Pupitre + suivis chiro bâti*

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

3 ans
2 sites Natura 2000
stagiaire ponctuel

+ subvention Fonds Verts
= 5 388€
chantier baccharis

30/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Contrat Natura 2000



Mars 2021



Août 2023



Mise en défens de la dune de l'Embellie ; Nord La Tremblade
Bénéficiaire ONF ~ 11 180 €

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Charte Natura 2000

✓ 3 adhérents depuis 2019 ; engagement jusqu'en décembre 2024

➤ 1 adhésion en 2022 ; 145 ha de prairies



07 novembre 2023

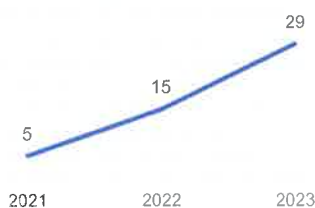
Service Environnement Terre et Maritime

32/78

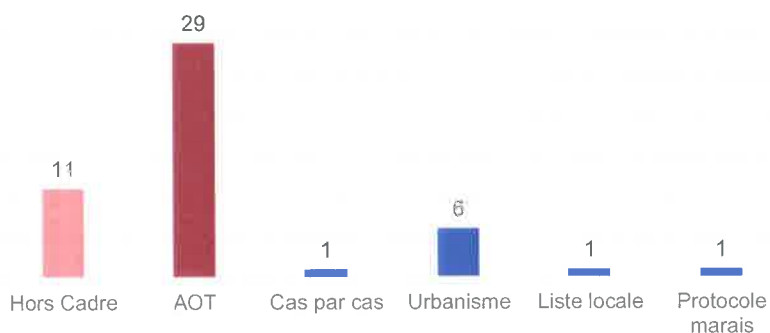
BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Evaluations d'incidences et veille locale

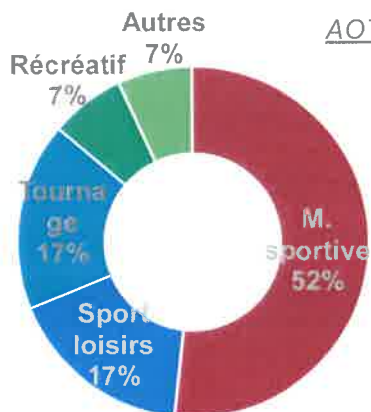
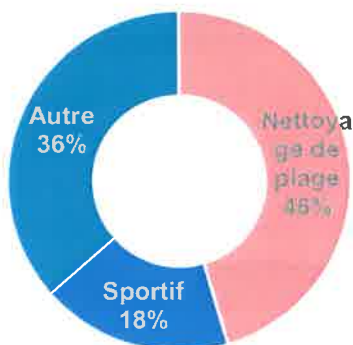
Evolution du nombre d'accompagnements



Répartition des 49 projets accompagnés sur 3 ans



Hors Cadre réglementaire



AOT

Importance des projets sportifs



Des adaptations demandées selon secteur et saison

07 novembre 2023

Service Environnement Terre et

33/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Evaluations d'incidences et veille locale

- Tout projet : communication à inclure sur Natura 2000 / PNM, règlement strict sur respect environnement

Supprimer et/ou Réduire

- Côte sauvage / Pointe du Rhin, avril-juillet = sensibilité GCI ; **report des nettoyages de plage manuels citoyens en automne / hiver**
- En forêt : ressort de l'ONF (forêt domaniale, AOT), *vigilance sur utilisation des parcours existants, balisage temporaire non nocif, évitement des zones de nidification des rapaces si connues*
- Plage / toute saison = **sensibilité dune & laisse de mer**, accès restreint véhicule à moteur
- Baie de Bonne Anse : dérangement regroupement d'oiseaux (hiver) = report des parcours en zone forêt ; piétinement herbier marin, prés salés = ajustement parcours, pose des bouées



*fatbike = vélo à pneus larges, à assistance électrique
34/78



BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Etat d'avancement des actions du DOCOB



& 17 Habitats d'Intérêt Communautaire

Habitats de l'estran :

- Vasières
- Laises de mer
- Végétations à salicornes
- Prés salés

Zones humides :

- Lacs eutrophes naturels
- Marais
- Tourbières

Pelouse de fauche

Habitats dunaires :

- Dunes mobiles (dunes blanches)
- Dunes à végétation herbacée (dunes grises)
- Dunes boisées avec une forêt de pins
- Dépression humide intradunale

O1 : Assurer la bonne conservation des habitats et populations d'espèces d'intérêt communautaire

O2 : Maintenir et développer les usages et modes de gestion favorables à la biodiversité et à la fonctionnalité des écosystèmes

O3 : Favoriser l'appropriation des enjeux écologiques par la population locale et le public

O4 : Compléter l'état de connaissance des enjeux écologiques du site et de ses abords, et faire évoluer en conséquence le programme d'actions



contrat



charte



animation

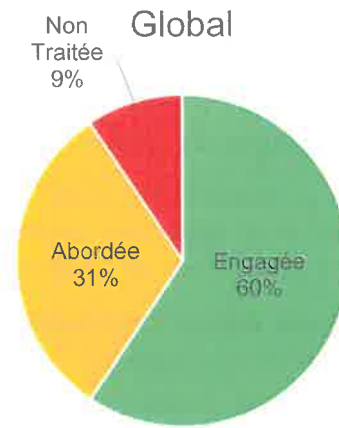
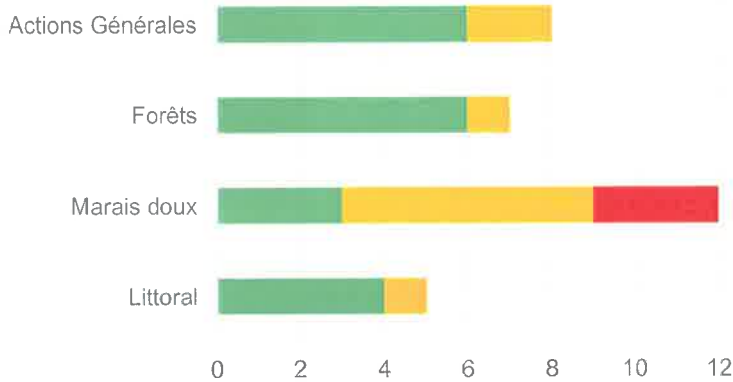
32 fiches actions (= mesures concrètes à mettre en œuvre) classées en 4 thématiques

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Etat d'avancement des actions du DOCOB



Par volet thématique



Sans exhaustivité des actions menées par d'autres structures concourant aux mêmes objectifs



07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

36/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Le littoral et la dune bordière »

Code action	Intitulé
FD1	Mise en défens des secteurs de dune bordière les plus sensibles – & ONF
FD2	Protection des habitats dunaires contre l'érosion éolienne – & ONF
FD3	Plan de lutte contre le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>)
FD4	Informier / sensibiliser sur les bonnes pratiques de pêche à pied
FD5	Nettoyage raisonné des hauts de plage



37/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Le littoral et la dune bordière »

Code action	Intitulé
FD1	Mise en défens des secteurs de dune bordière les plus sensibles – & ONF
FD2	Protection des habitats dunaires contre l'érosion éolienne – & ONF
FD3	Plan de lutte contre le Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i>)
FD4	Informier / sensibiliser sur les bonnes pratiques de pêche à pied
FD5	Nettoyage raisonné des hauts de plage



Le + par rapport à 2018-2021

- ✓ Montée en puissance des actions autour du Gravelot grâce à différents acteurs (PNM, LPO, commune de La Tremblade)
- ✓ Synergie d'actions avec l'ONF dans la lutte contre le baccharis
- ✓ Reprise du suivi annuel du trait de côte (en complément de ceux réalisés par d'autres structures)
- ✓ Efficacité du contrat Natura 2000 dans l'accompagnement de l'engraissement naturel de la dune



Contrôle du respect des mises en défens

Respect des bonnes pratiques et de la réglementation (chiens, fatbike, parapente, pêche à pied...)

Situation défavorable des gisements de pêche à pied de loisirs → *baisse des objectifs FD4*

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

38/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Marais doux » - 1/2

Code action	Intitulé
FM1	Lutte contre les espèces invasives : information, sensibilisation et veille écologique
FM2	Accompagner la gestion qualitative et quantitative intégrée de la ressource en eau douce - & SMBS
FM3	Conserver et améliorer la trame boisée à forts enjeux écologiques
FM4	Restauration et/ou entretien de mares (forestières et non forestières) – & ONF
FM5	Restauration et entretien des fossés et des canaux favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
FM6	Gestion conservatoire de la Cistude d'Europe



4^{ème} groupe de travail
Marais d'Arvert et de Saint-Augustin

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

39/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Marais doux » - 1/2

Code action	Intitulé
FM1	Lutte contre les espèces invasives : information, sensibilisation et veille écologique
FM2	Accompagner la gestion qualitative et quantitative intégrée de la ressource en eau douce - & SMBS
FM3	Conserver et améliorer la trame boisée à forts enjeux écologiques
FM4	Restauration et/ou entretien de mares (forestières et non forestières) – & ONF
FM5	Restauration et entretien des fossés et des canaux favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire
FM6	Gestion conservatoire de la Cistude d'Europe



Le + par rapport à 2018-2021

- ✓ Concertation préalable à l'élaboration d'un règlement d'eau dans les marais d'Arvert et de St-Augustin ; expression des besoins en eau pour la Cistude & amphibiens
- ✓ Sensibilisation sur le baccharis dans une partie du marais de Bréjat (proche foyer de Bonne Anse)
- ✓ Accompagnement technique pour la restauration de 3 mares chez un particulier



Règlement d'eau nécessaire pour obtenir les subventions de travaux d'entretien de fossés = délai pour entrer dans l'opérationnel

Plusieurs cas de remblais dans le marais (interdit) = difficulté d'intervention

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

40/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Marais doux » - 2/2

Code action	Intitulé
FM7	Encourager l'adoption ou le maintien de pratiques extensives sur les parcelles à vocation herbagère – Chambre d'agriculture (MAEC)
FM8	Préserver et gérer les habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire – Chambre d'agriculture (MAEC)
FM9	Préserver et restaurer les roselières
FM10	Encourager l'adoption de pratiques agricoles plus extensives sur les surfaces cultivées
FM11	Réduction des facteurs de mortalité de la Loutre d'Europe par collisions routières
FM12	Expérimentation d'implantation d'un nid artificiel de Balbuzard pêcheur

La zone de Putet



© IV - 4 avril 2023



© IV - 11 mai 2023



Comité de pilotage MAEC 2023 Marais Charentais

14 septembre 2023



BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Marais doux » - 2/2

Code action	Intitulé
FM7	Encourager l'adoption ou le maintien de pratiques extensives sur les parcelles à vocation herbagère – Chambre d'agriculture (MAEC)
FM8	Préserver et gérer les habitats prairiaux favorables aux papillons d'intérêt communautaire – Chambre d'agriculture (MAEC)
FM9	Préserver et restaurer les roselières
FM10	Encourager l'adoption de pratiques agricoles plus extensives sur les surfaces cultivées
FM11	Réduction des facteurs de mortalité de la Loure d'Europe par collisions routières
FM12	Expérimentation d'implantation d'un nid artificiel de Balbuzard pêcheur



Le + par rapport à 2018-2021

- ✓ Partenariat renforcé entre la Chambre d'agriculture et la structure animatrice
- ✓ Dynamique sur la mise en gestion concertée de parcelles par la commune de La Tremblade



Encore peu de liens avec les acteurs du marais en raison du statut quo sur les règlements d'eau

07 novembre 2023

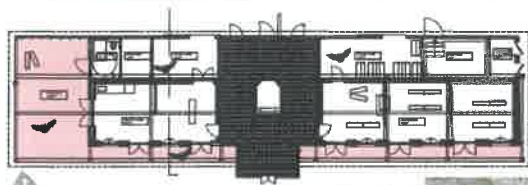
Service Environnement Terrestre et Maritime

42/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Forêts et boisements »

Code action	Intitulé
FF1	Diversifier les peuplements boisés littoraux en structures et en essences - Plan de gestion forestier
FF2	Privilégier une gestion des boisements favorable à l'avifaune et aux chauves-souris forestières
FF3	Gestion jardinée des ourlets forestiers - Plan de gestion forestier
FF4	Préserver et/ou restaurer les boisements humides (dunaires ou en marais) et les maintenir en bon état de conservation - Plan de gestion forestier
FF5	Préserver et pérenniser les gîtes bâtis à chiroptères
FF6	Augmenter la disponibilité en arbres à cavités ou fissurés, et autres bois sénescents
FF7	Les activités cynégétiques et de régulation des espèces classées nuisibles – DDTM, organismes de chasse



⇒ IMPLANTATION POSSIBLE DE GITES CHAUVE SOURIS SOUS CHARPENTE / PREAU / LOCAUX RANGEMENT NON ISOLES



Département : 17 - Charente maritime
 Surface retenue pour la gestion : 4975,38 hectares
 Altitudes extrêmes : 0 m - 60 m
 Révision d'aménagement
 Directive régionale d'aménagement : Forêt Littorale Atlantique Dunaire

Section « Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB » positive

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

43/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Forêts et boisements »

Code action	Intitulé
FF1	Diversifier les peuplements boisés littoraux en structures et en essences - Plan de gestion forestier
FF2	Privilégier une gestion des boisements favorable à l'avifaune et aux chauves-souris forestières
FF3	Gestion jardinée des ourlets forestiers - Plan de gestion forestier
FF4	Préserver et/ou restaurer les boisements humides (dunaires ou en marais) et les maintenir en bon état de conservation - Plan de gestion forestier
FF5	Préserver et pérenniser les gîtes bâtis à chiroptères
FF6	Augmenter la disponibilité en arbres à cavités ou fissurés, et autres bois sénescents
FF7	Les activités cynégétiques et de régulation des espèces classées nuisibles – DDTM, organismes de chasse



Le + par rapport à 2018-2021

07 novem

- ✓ Identification d'arbre gîte grâce à étude naturaliste NE17 (marquage début 2024)
- ✓ Cœur de Coubre (ONF) : jardin d'essai essence + adaptée aux changements climatiques ; travaux prenant en compte la présence de chauves-souris ; exemple de gestion jardinée des ourlets
- ✓ Révision du document d'aménagement de la Coubre en 2022 intégrant les objectifs du DOCOB (*attente de la version finale, agrément ministère*)



Milieux forestiers « verrouillés » par les plans de gestion

Aléas climatiques mettant à mal les boisements littoraux (érosion, sécheresse)

Renforcement de la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage : calendrier d'application !

et Maritime

44/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Actions de portée générale »

Code action	Intitulé
FG1	Informier et sensibiliser les élus locaux sur les enjeux écologiques du site Natura 2000
FG2	Sensibiliser les acteurs locaux sur les effets des activités motorisées – ONF + Gendarmerie
FG3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication à l'échelle du site Natura 2000
FG4	Elaborer et mettre en œuvre une signalétique d'information et de sensibilisation
FG5	Maîtrise et acquisition foncière - CD 17, CdL, CEN
FG6	Protection réglementaire en concertation avec les acteurs locaux
FG7	Animer le Document d'Objectifs
FG8	Suivre l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ciblés par les actions – LPO, PNM, NE17



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis



LE MISE EN
ŒUVRE DES
NATURA 2000
& TERRITOIRES

DOTATION
BIODIVERSITÉ

Tout comprendre sur le dispositif

Association à de nombreux projets de partenaires

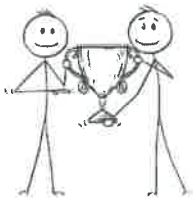


45/78

BILAN DE L'ANIMATION SUR LA PÉRIODE 2021-2023

« Actions de portée générale »

Code action	Intitulé
FG1	Informier et sensibiliser les élus locaux sur les enjeux écologiques du site Natura 2000
FG2	Sensibiliser les acteurs locaux sur les effets des activités motorisées – ONF + Gendarmerie
FG3	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication à l'échelle du site Natura 2000
FG4	Elaborer et mettre en œuvre une signalétique d'information et de sensibilisation
FG5	Maîtrise et acquisition foncière - CD 17, CdL, CEN
FG6	Protection réglementaire en concertation avec les acteurs locaux
FG7	Animer le Document d'Objectifs
FG8	Suivre l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ciblés par les actions – LPO, PNM, NE17



Le + par rapport à 2018-2021

- ✓ Travail sur projets communaux (ABC St-Augustin,...)
- ✓ Nouvelles animations grand public (JIF, stand Coubre)
- ✓ Avant-projet de la RNN en cours
- ✓ Pupitre de sensibilisation posé
- ✓ Intégration de la structure animatrice aux nombreux projets / études du PNM



Défiance encore forte de certains propriétaires privés / contexte environnemental

Possibilité restreinte d'inventaire naturaliste (accès des parcelles)

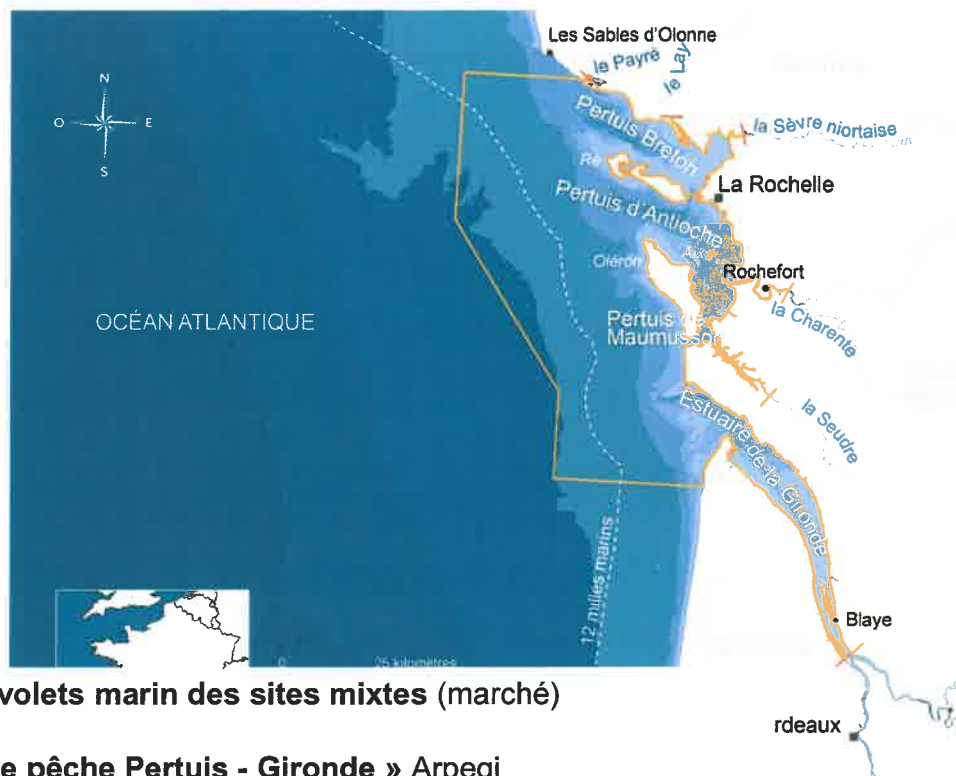
Peu de foncier communal

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

46/78

POINT D'ÉTAPE DES PROJETS MENÉS PAR LE PARC NATUREL MARIN



- Complétion des volets marin des sites mixtes (marché)
- « Analyse risque pêche Pertuis - Gironde » Arpegi
- Suivi du dérangement des oiseaux d'eau côtiers

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

47/78

POINT D'ÉTAPE DES PROJETS MENÉS PAR LE PARC NATUREL MARIN

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

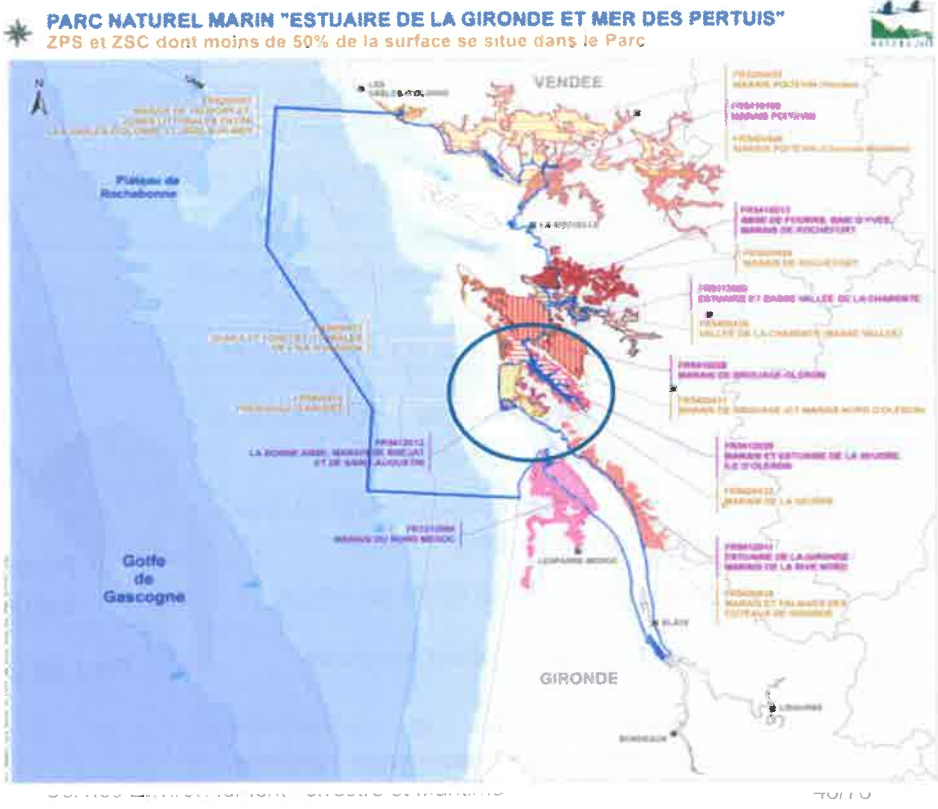
25 sites Natura 2000 dans le périmètre du Parc

18 sites mixtes terre-mer minoritairement dans le périmètre du Parc

Coopération, appui méthodologique avec ces sites mixtes



Marché « DOCOB »
Mise à jour des volets marins des DOCOBs des sites mixtes présents dans le périmètre du Parc



POINT D'ÉTAPE DES PROJETS MENÉS PAR LE PARC NATUREL MARIN

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

Durée du marché: décembre 2022 – novembre 2024



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Comité technique (x 4 en 2023)
(3 DDTM, 2 DREAL, 1 Région NA, Animateurs.rices des sites mixtes, Parc, Prestataire)

creocean
Environnement & océanographie



ireedd
Institut des Ressources Économiques de l'Environnement et du Développement Durable

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

+ échanges réguliers entre Animateurs.rices de site et Président.e de COPIL

sce
Aménagement & environnement



« Complétion des volets marin des sites mixtes »

- ✓ Répondre à une commande des services de l'état
 - ✓ Améliorer l'appropriation des enjeux écologiques marins par le COPIL et les usagers du territoire
 - ✓ Mise en œuvre de la méthodologie nationale relative au « plan de gestion » des aires protégées
 - ✓ Articulation entre les documents de gestions : identification enjeux communs et distincts
- **Projet en cours**
 - **Invitation à une matinée de restitution des travaux le 4 juin 2024 dans les locaux du Parc à Rochefort**



Service Environnement Terrestre et Maritime

50/78

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

9 Opérations

Plan d'action pour la mise en œuvre des mesures communes sur les secteurs marins des sites mixtes (mesures inter sites/multi sites)

Proposition relatives aux formulaires Natura 2000

Charte et contrats

Mise à jour des diagnostics

Analyse et priorisation des enjeux de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaires justifiant la désignation des sites Natura 2000

Animation de la gouvernance du projet

État de conservation et facteurs d'influence

Méthodes de surveillance des habitats et des espèces et modalités de suivi des mesures projetées

Matrice d'interrelations entre les activités (facteurs d'influence) et les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Definition des objectifs de développement durable : objectifs à long terme et objectifs opérationnels ; propositions de mesures (fiches action)

E
N
C
O
U
R
S

Service Environnement Terrestre et Maritime

51/78



« Complétion des volets marin des sites mixtes »

Mise à jour des diagnostics

FR5400434 - Presqu'île d'Arvert				
HIC	Surface de l'habitat (ha) source : DOCOB	Surface de l'habitat (ha) source : FSD	Surface de l'habitat (ha) source : PNM v16	Différentiel surfacique ⁴⁹ entre la cartographie du Parc et les estimations de la dernière version du FSD actualisé
	Entre 2002 et 2010	Compilation en 1995, actualisation en 2019	Etat 1974-2022, actualisation 2023	
1110 Bacs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	-	-	60,83	+60,83 ha
1130 Estuaires	-	-	335,75	+335,75 ha
1140 Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	453,9	453,9	513,23	+59,33 ha
1160 Grandes criques et baies peu profondes	-	-	1,01	+ 1,01 ha
1210 Végétation annuelle des lasses de mer	-	0	-	-
1310 Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1,4	1,4	60,34	+58,94 ha
1320 Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion maritima</i>)	14,8	14,75	23,47	+8,72 ha
1330 Prés salés atlantiques (<i>Glaucopuccinellietalia maritima</i>)	20	20	32,75	+12,75 ha
TOTAL	490	490	1027,38	
Aire d'étude marine totale considérée au sein du site mixte pour cette étude (partie marine du site mixte découpée par la limite terre-mer © SHOM-MGN, 2021) :				
1156,4 ha				

+ 3 habitats
Dont 1 de surface infime

absence de cartographie d'1 habitat

Surfaces relativement proches entre les sources de données

52/78



« Complétion des volets marin des sites mixtes »

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE - MER DES PERTUIS"
Habitats marins EUR28 - FR5400434 - Presqu'île d'Arvert

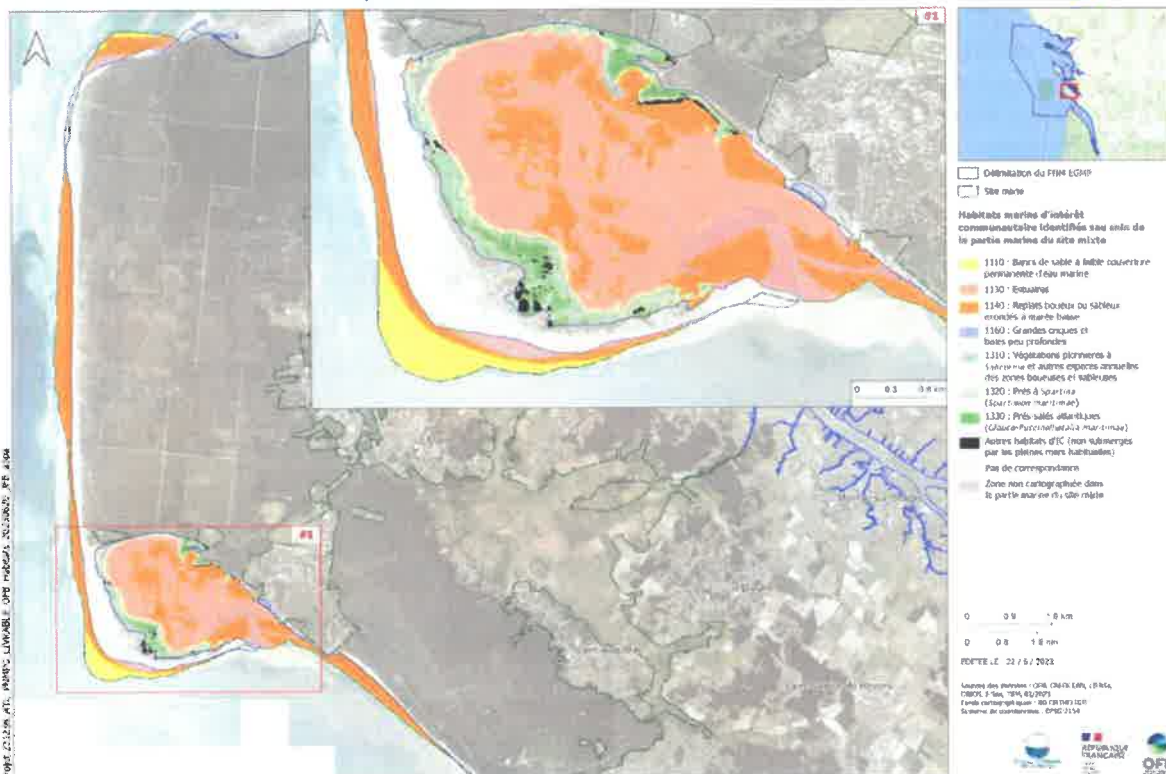


Figure 29 – Extraits de la cartographie des habitats marins du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais sur le site mixte de la Presqu'île d'Arvert (état 1974-2022) (Source : OFB, CREOC OBIOS, I-Sea, TBM, 01/2023)

« Complétion des volets marin des sites mixtes »



Poissons amphihalins



Mammifères marins

> aucune proposition nouvelle / DOCOB



Esturgeon européen



Grande Alose / Alose feinte



Saumon atlantique



Lamproie marine



Lamproie fluviatile

Sur décision du COPIL, ces 6 espèces de migrateurs amphihalins feront l'objet d'un ajout FSD et au futur DOCOB → Principe de continuité écologique



Service Environnement Terrestre et Maritime

54/78

« Complétion des volets marin des sites mixtes »



Espèce	Type de présence	Effectifs FSD (2019)	Effectifs max données 2019-2022	Type de mise à jour	Evolution des effectifs (nombre d'individus et %) par rapport aux valeurs min ou max du FSD	
Extrait des propositions de mise à jour						
Bécasseau sandwich	<i>Calidris alba</i>	Hivernage	7-200	168	Pas de mise à jour (donnée cohérente avec le FSD) ou citer effectif max. 2019-2022	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Hivernage	3000 - 9500	10 000	Citer effectif 2019-2022	+600 (+5.26%)
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Hivernage	Pas de donnée	60	Citer effectif 2019-2022	
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Hivernage	110 - 184	377	Citer effectif 2019-2022	+193 (+104%)
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Hivernage	Pas de donnée	63	Citer effectif 2019-2022	
Tourneperre à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Hivernage	1-2	149	Citer effectif 2019-2022	+147 (+7450%)

- ✓ Concerne 19 espèces
- ✓ Mise à jour des effectifs pour 8 espèces:
 - Tadorne de Belon
 - Canard Colvert
 - Avocette élégante
 - Gravelot à collier interrompu
 - Pluvier argenté
 - Bécasseau variable
 - Courlis cendré
 - Tourneperre à collier
- ✓ Nouvelle donnée d'effectifs disponibles pour 2 espèces:
 - Chevalier gambette
 - Barge rousse
- ✓ Pas de mise à jour pour les 9 autres espèces



Service Environnement Terrestre et Maritime

55/78

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

1) Analyse du DOCOB existant



4.2.4. Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et Presqu'île d'Arvert ZPS FR5412012 et ZSC FR5400434

Nom du site	Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et Presqu'île
Contexte	ZPS FR5412012 et ZSC FR5400434
Structure porteuse	Communauté d'Agglomération Rivan Atlantique
Date de réalisation du diagnostic socio-économique	2014
Surfaces marines versus les surfaces terrestres	1 156 ha VS 10 409 ha

Appréciation générale du contenu du DOCOB	
Caractérisation des usages	Forte
Quantification des usages	Moyenne
Anxiété	Moyenne

Figure 180 : Synthèse des informations disponibles dans le DOCOB existant : activités et usages éco-économiques du site Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et Presqu'île d'Arvert en lien avec le milieu marin / littoral

Domaine d'activité	Usages	Caractéristiques de l'activité	Famille	Organisation des acteurs	Dépendance par rapport aux milieux et étendue de l'usage	Saisonnalité des pratiques
Activités en lien avec le milieu marin et littoral						
Activités économiques	Aquaculture (conchyliculture, pisciculture, algoculture)	Pas d'élevage aquacole sur le site, seulement du captage de naissain.	/	/	L'ostréiculture est l'un des piliers de l'économie locale. Cette activité dépend directement de la gestion du site Natura 2000 de la Presqu'île d'Arvert, car les conditions hydrologiques sont nombreuses avec le bassin de la Sèvre. La qualité de l'eau douce (en lien avec l'agriculture et l'assainissement) et la gestion hydraulique des marais demeurent importantes.	/
	Pêche professionnelle	Pêche à pied professionnelle pratiquée (34 licences "pourpres" à Bonne-Anse, et 25 licences "blanches" sur la Côte sauvage)	/	/		
Activités de loisir en mer	Activités de loisir en mer	On recense 1 base nautique à Palmyre et 8 postes de secours.	La présence d'une base nautique à Palmyre impulse le développement des sports nautiques (surtout le ski, le jet ski, le kayak, le canoë à voile, etc.). Ces activités sont en constante évolution.	/		
	Activités de mariculture	Il s'agit d'une association type DOCOB et il s'agit de chaires (dont 8 amies). On élabore 3 années sur les marais dédiés à la culture ou gîte d'eau, dans 3 ou 4 ans plus en arrière. Il existe 1 assise de chaire maritime de 88,81 ha. La qualité de la RCM «Anse de Bonne Anse» a été reconnue.		Organisation des acteurs : description des différents acteurs et liens entre eux disponibles dans le DOCOB. La liste est...		

A retenir : Son analyse est particulièrement révélatrice : le document est largement tourné vers la caractérisation et la quantification des usages terrestres au détriment des autres usages (voir tableau similaire pour les activités terrestres en annexe 2). Spécifiquement pour les activités et usages en lien avec le milieu marin et littoral, des informations descriptives (et parfois quantitatives) donnent à voir le contour des activités mais l'absence d'informations sur l'évolution, l'organisation des acteurs ou leur localisation constituent un « angle mort » du document.

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

2) Identification des contours de l'actualisation, traitement et présentation des résultats par usage sélectionné et par site



Figure 161 : Nombre de cadastres conchylicoles et Indicateurs économiques par site (terres-mer) présents sur le territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Activités professionnelles conchylicoles

Nom du site	Nb de parcelles cadastrales	Superficies (ha)	CA annuel* (M€/an)	VA annuelle* (M€/an)	Nb ETP*	Prod Annuelle* (t)
Baie de Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et presqu'île d'Arvert (ZPS FR5412012 et ZSC FR5400434)	108	3	0,15	0,06	1	27

Activités professionnelles portuaires

Commune	Nom du port	Type de port				Capacité (min-max)	Zones de chantiers nautiques privés
Baie de Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et presqu'île d'Arvert (ZPS FR5412012 et ZSC FR5400434)							
Les Mathes	Port de la Palmyre Bonne anse			x		323-330 places	/

Nombre d'établissements et effectifs salariés en lien avec les activités professionnelles de plaisance recensés par site (terres-mer) présents sur le territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

2) Identification des contours de l'actualisation, traitement et présentation des résultats par usage sélectionné et par site



Activités professionnelles portuaires

Activités de dragage

A l'aide des arrêtés, dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau et plans de gestion environnementales portuaires de Charente Maritime, de Vendée et de l'estuaire de la Gironde dont la partie administrative relève du département girondin, un regroupement par site des quantités maximales à draguer peut-être établi.

Figure 170 : Quantités de sédiments annuelles autorisées à être draguer par site (terres-mer) présents sur le territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Nom et code du site	Quantités de sédiments autorisées à être draguer (m ³ /an)	
	Moyenne	Maximale
Marais du Nord Médoc (ZPS FR7210065)	151 500	200 000
Marais et falaise coteaux de Gironde (ZSC FR5400438 et ZPS FR5412011)	50 000	50 000
Baie de Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et presqu'île d'Arvert (ZPS FR5412012 et ZSC FR5400434)	160 000	160 000



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Service Environnement Terrestre et Maritime

58/78

« Complétion des volets marin des sites mixtes »

2) Identification des contours de l'actualisation, traitement et présentation des résultats par usage sélectionné et par site



Activités récréatives

Activités de loisir aériennes (parapente, vol de drone, deltaplane) :

site concerné par un arrêté relatif à la réglementation des sports aériens (interdits durant les vacances scolaires d'automne et de printemps et du 1^{er} juin au 30 septembre) Arrêté 2019-653, Réglementation de la pratique des sports aériens sur les plages de la commune de La Tremblade / Ronce-les-Bains, 2019.

Activités de loisir en mer (navigation de plaisance, sports nautiques et de glisse)

Figure 184 : Activités récréatives recensées (nombre d'établissements) par site mixtes présents sur le territoire du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Nom et codes des sites mixtes	Nombre d'établissements Principaux sports de glisses en 2018			
	Ecole de voile 	Planche à voile 	Kite surf 	Surf et dérivés
Marais du Nord Médoc (ZPS FR7210065)	1	1	1	1
Marais et falaise coteaux de Gironde (ZSC FR5400438 et ZPS FR5412011)	4	3	2	1
Baie de Bonne Anse, marais de Bréjat et de Saint-Augustin et presqu'île	1	4	4	5

Les travaux de mise à jour du diagnostic socio-économique concernent également: les activités de loisirs en zone portuaires, les activités de loisir sur l'estran et/ou la plage, les activités de pêche de loisirs & professionnelles, la pêche au carrelet, les activités de communication et sensibilisation



ANALYSE DE RISQUE PÊCHE PERTUIS GIRONDE – ARPEGI



ARPEGI – Contexte du projet

Loi biodiversité article L414-4

Il bis. – Les **activités de pêche maritime professionnelle** s'exerçant dans le périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 font l'objet d'**analyses des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000**, réalisées à l'échelle de chaque site, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'objectifs mentionnés à l'article L. 414-2. **Lorsqu'un tel risque est identifié, l'autorité administrative prend les mesures réglementaires** pour assurer que ces activités **ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation du site**, dans le respect des règles de la politique commune de la pêche maritime. **Ces activités sont alors dispensées d'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000.**



Projet ARPEGI
Analyse des Risques liés à la pêche dans le parc naturel marin PErtais – Gironde)

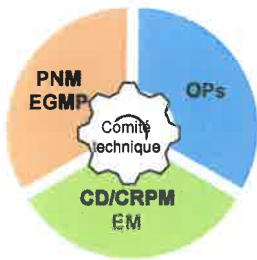
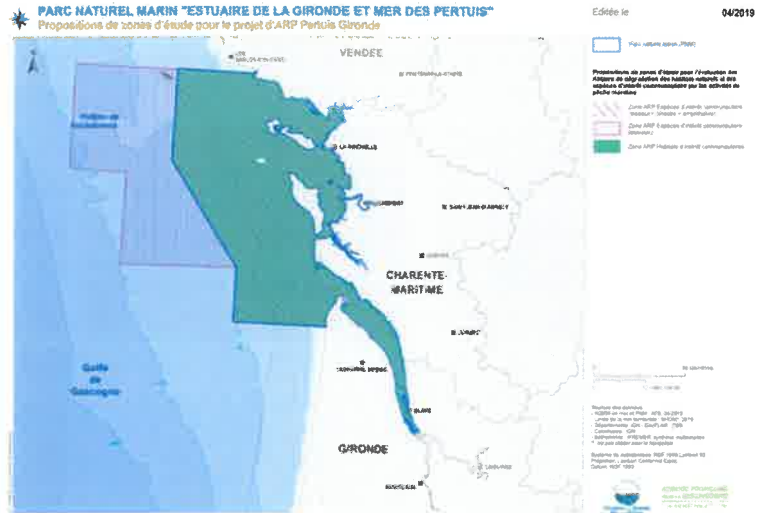


ARPEGI en quelques chiffres clés...

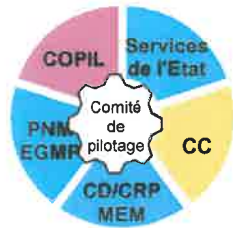
- 1,1 M d'€ de 2020-2023 (Projet FEAMP)
- 25 sites Natura 2000 (9500km²)
- 400 bateaux de pêche
- 5 comités des pêches



- 3 instances de gouvernance du projet



Tous les 2/3 mois



2 fois par an



Vote sur des propositions de mesures

Quels habitats concernés?

2540 km² d'habitats Natura 2000

PARC NATUREL MARIN ESTUAIRE DE LA GIRONDE
ARPEGI - Habitats Natura 2000

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROPOSITION

SOURCES DES DONNÉES :

- Habitats naturels : OFB, Cop
- Carthage 2000 V13
- Plan de classement : OFB
- CRIBOCEAN
- Fonds cartographiques :
- Tote de site à cours d'eau
- Système de coordonnées : UTM
- 2154

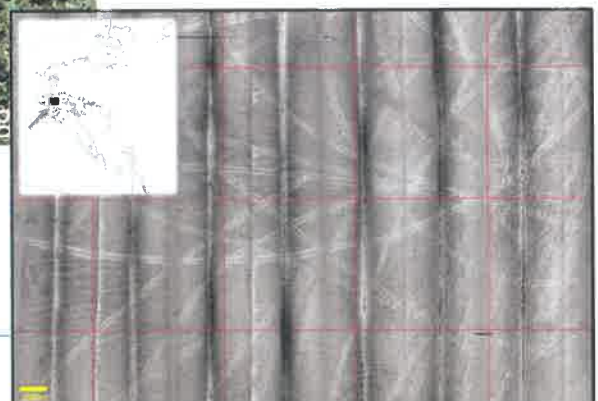
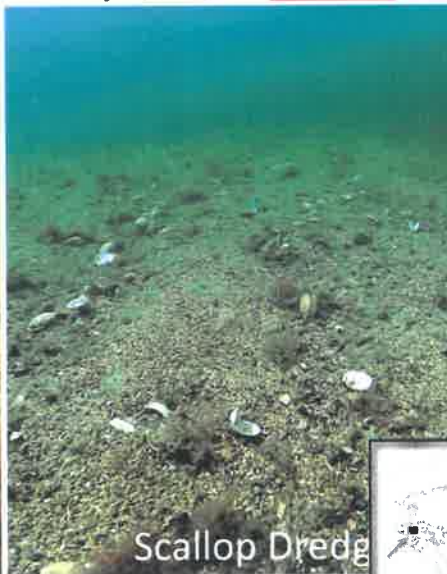
Quelles espèces concernées?

156 espèces Natura 2000



Quels risques pour la conservation?

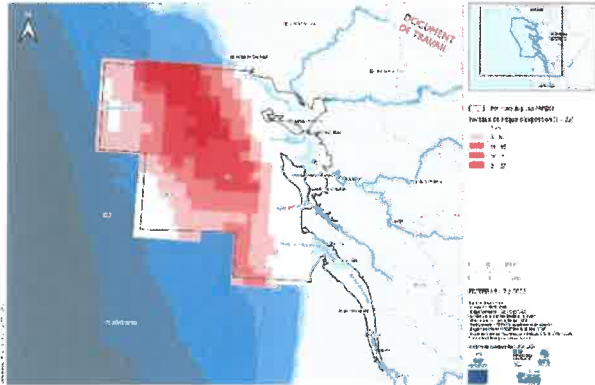
BEFORE same site 2days later **AFTER**





Captures accidentelles d'espèces Natura 2000

PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"
Projet ARPEGI - Carte du risque d'exposition des espèces aux filets et chaluts



ARPEGI – Méthodologie générale

Comment est réalisée l'évaluation?

- Méthode nationale à respecter
- Données d'activité de pêche: VALPENA + SIH
- Cartographie des Habitats et de distribution des Espèces
- Enquêtes auprès de 30% des patrons (96 enquêtes)
- Vérification cartographie d'habitats
- Plus de 220 jours d'observation embarquées

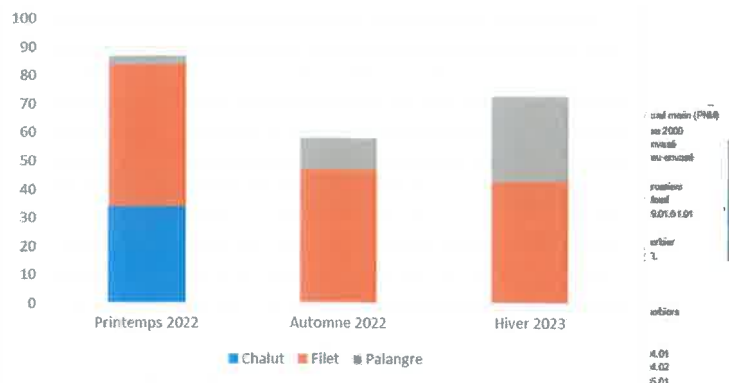
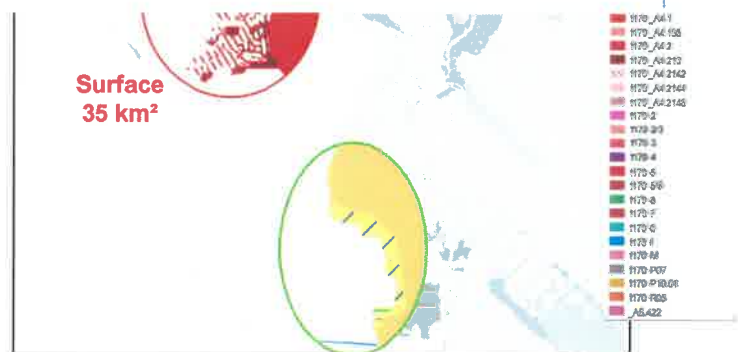


Figure 4 : Répartition des marées réalisés par saison et par engin



Habitats:

Sur les 6500 km² du Parc en Natura 2000 :

- 580 km² avec des risques pour chaluts de fond (9% du Parc)
- 260 km² avec des risques pour les dragues (4% du Parc)
- 38 km² avec des risques pour engins dormants (0,5% du Parc)

Pas de risques pour chaluts à crevette, senne danoise, tamis à civelles, etc.

Espèces

Des 156 Espèces concernées, 6 avec des risques:

- **Marsouin** avec filets en hiver
- **Guillemots** avec filets et palangre en hiver
- **Mouette tridactyle** avec palangres en hiver
- **Aloses** avec filets, chaluts au printemps
- **Saumon** avec filets au printemps

Pas de risques pour goéland, fou de bassan, phoque, esturgeon, plongeurs, grèbes, cormoran, etc.



ARPEGI – Principaux résultats Site Presqu'île d'Arvert

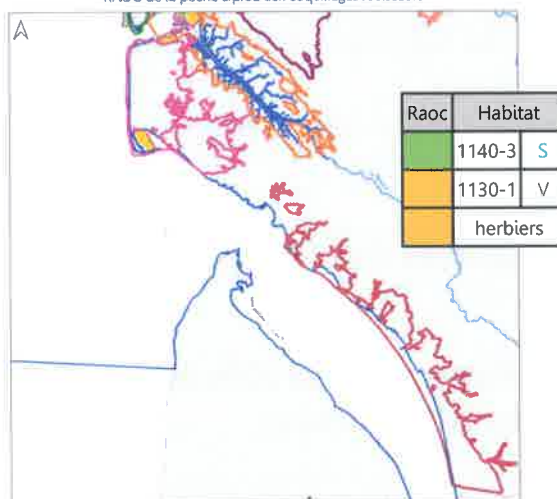
PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"
ARPEGI - Risque de porter atteinte aux objectif de conservation - zoom pertuis d'Antioche

Habitats

- **Risque modéré** lié à la pêche à pied à Bonne Anse
- **Pas de risque** liés aux autres pratiques de pêche



RAOC de la pêche à pied aux coquillages fousseurs



ZCS - Directive
de 50% de la

ET MARAIS NORD D'OLLERON

DES CÔTES DE LA GIRONDE

Région Nouvelle-Aquitaine
Système de coordonnées: EPSG:2154

Système de coordonnées: EPSG:2154

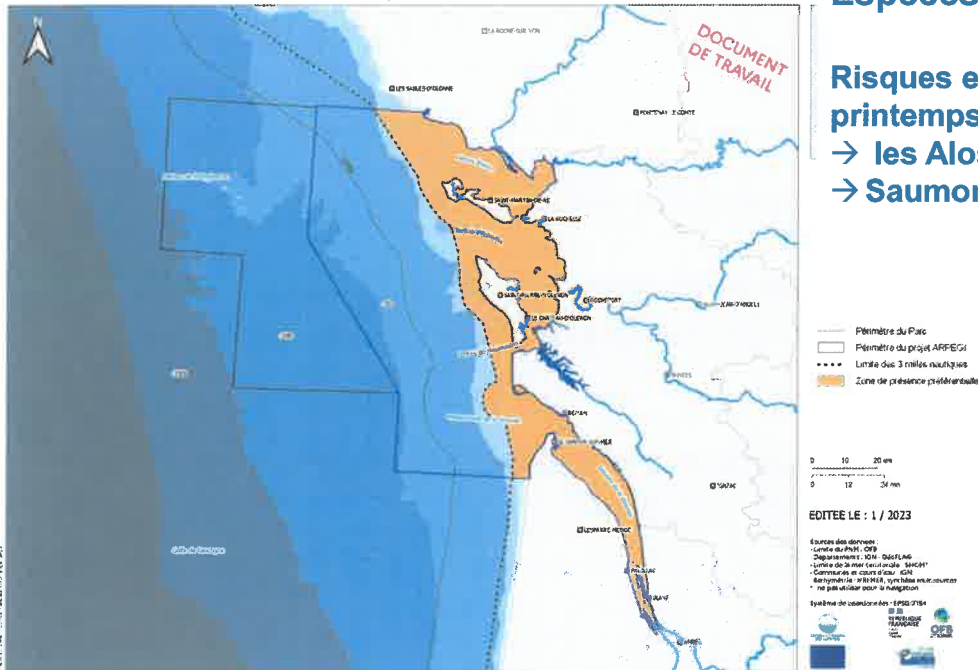
PARC NATUREL MARIN "ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MER DES PERTUIS"

Projet ARPEGI - Zone de présence préférentielle des poissons migrateurs au printemps dans la zone d'étude ARPEGI.

Espèces

Risques existant avec les filets au printemps pour:

- les Aloses (feinte et vraie)
- Saumon



ARPEGI

Quelles mesures possibles pour réduire les risques identifiés?

- **Mesures techniques** (aménagements d'engins, dispositifs de limitation de captures accidentelles, etc.)
- **Mesures d'exclusion spatio-temporelles de certains engins de pêche** (sur les secteurs et périodes les plus à risques)

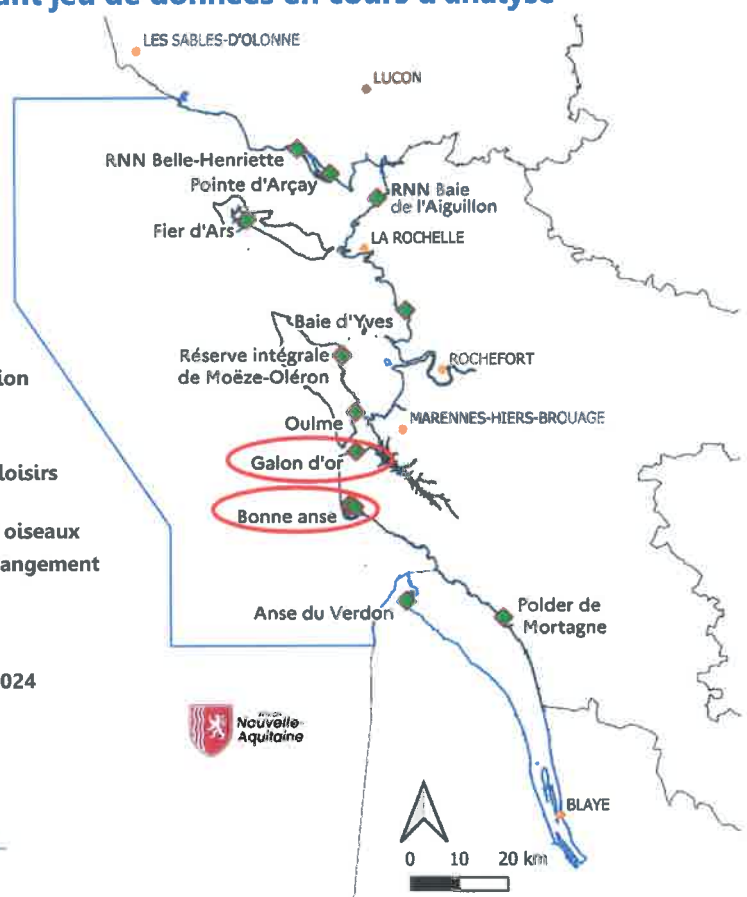
→ **Compromis à construire entre efficacité écologique, faisabilité technique et impacts socio-économiques**

Prochaines Etapes (2023 – 2024)

- Validation de **l'évaluation des risques** (début 2024)
- **Elaboration et évaluation des différents scénarios de mesures** de réduction des risques possible (de novembre 2023 à février 2024, réunions portuaires à venir)
- **Sélection des mesures présentant le meilleur compromis** par le Conseil de gestion du Parc (Mai-juin 2024)

Suivi du dérangement des oiseaux d'eau côtiers au sein du Parc 3 ans de suivis, un important jeu de données en cours d'analyse

- **Pourquoi étudier le dérangement?**
 - Augmentation des dépenses énergétiques
 - Pertes d'habitats
- **Espèces ciblées**
 - Limicoles et Anatidés (8 sp à enjeu majeur de préservation dans le PG)
- **Objectifs**
 1. Identifier les activités humaines professionnelles et de loisirs pratiquées à proximité des zones fonctionnelles
 2. Evaluer l'effet de ces activités sur le comportement des oiseaux
 3. Proposer des mesures de gestion visant à réduire le dérangement
- **Calendrier**
 - Collecte de données : Fév 2020 – Avril 2023
 - Analyses et valorisation des résultats : Mai 2023 – Fév 2024



➤ Résultats : Suivi pluriannuel

- Zones d'alimentation **peu dérangées** (parmi les sites suivis)
- Effet habitat sur la fréquentation humaine :
 - Vasières molles (sédiments fins) difficiles d'accès donc peu de fréquentation humaine = faible dérangement
 - Vasières sableuses + ou – fréquentées par les pêcheurs à pied de loisirs
Ex : Fiers d'Ars : Haute fréquentation estivale par PAP de loisirs + Week-ends et grandes marées de printemps et automne

Désertion temporaire du site par les oiseaux en période de migration pré et postnuptiale

Altération de l'accessibilité d'une zone fonctionnelle d'alimentation clef pour les limicoles et anatidés

> La réglementation sur la pêche à pied de loisirs mérite d'être réévaluée au sein du Parc naturel marin au regard de ces résultats.

- Le statut de protection d'un site ne garantit la quiétude pour les oiseaux d'eau côtiers
 - Ex : Site N2000 -> Fiers d'Ars (cf ↑)
 - Réserve Naturelle Nationale -> Baie de l'aiguillon : Modifications comportementales des oiseaux en présence des pêcheurs de loisirs (à pied, balance, filet fixe)

6

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR 2024



Complétion des DOCOB (partie marine)

➔ Favoriser l'appropriation des enjeux marins sur les sites mixtes, générer une dynamique d'actions sur cette thématique

Temps d'échanges dans les futurs locaux du PNM à Rochefort
Pour les membres des COPIL des sites mixtes (marais de bords de Gironde, marais de Rochefort, marais de la Seudre...)

1^{ère} semaine de juin 2024 = date à venir (**mardi 04 juin 2024)



Analyse Risque Pêche

➔ Validation indispensable des niveaux de risque et mesures par le COPIL

Après validation par le Conseil de gestion du Parc

Prochain COPIL fin 2024



6

PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2024



Avril à Juin

1 stagiaire (si validé)



Chantier participatif arrachage rejet de baccharis Baie de Bonne Anse
Février
07 novembre 2023



Echanges avec les 6 (sur 8) éleveurs en MAEC Intervention lors des sessions de formation obligatoires
Service Environnement Terrestre et Maritime

Règlement d'eau ASCO St Augustin - Arvert
→ prise en compte des enjeux biodiversité



Accompagnement technique communes

76/78

6

PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2024

Proposition de « Moments scientifiques »

Initié par la Communauté de communes du Pays Basque

Objectif : **Approfondir les connaissances des membres du COPIIL à différents enjeux Natura 2000**



1 / mois – tous les 1^{ers} lundi du mois
30-45 minutes
Entre 12h – 14h
~ 30-40 p./webinaire
Différents intervenants spécialisés



Première année test ?
1 fois tous les 3 mois
Durée courte ~ 30 minutes
Quel horaire de préférence ? Rendez-vous fixe ?

PROGRAMME MARES EN POITOU-CHARENTES

Afin de valoriser la biodiversité de ces milieux parfois très riches en biodiversité, Poitou-Charentes Nature et ses associations membres lancent un inventaire des mares de Poitou-Charentes

VOUS CONNAISSEZ DES MARES EN POITOU-CHARENTES ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN NOUS LES SIGNALANT !

Sur ce lien ou en scannant le QR code :

<https://calibri.fr/inventaire-mare-poitou-charentes>

En contactant la personne référente de votre département :

- 16 : Charente Nature / Céline ZHIGOU : c.zhigou@gmail.com
- 17 : Nature Environnement 17 / Nata ALBERTIN : nata.albertin@17.fr
- 79 : Deux-Sevres Nature Environnement / Marie BRUNETEAU : mbrunetau@dsn.org
- 86 : Vienne Nature / Antonin RICHÉ : antonin.riche@viennedunord.fr





LES ARBRES REMARQUABLES DE CHARENTE-MARITIME



20 ans après un premier recensement, les associations Nature Environnement 17 (NE17) et Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.s) engagés, sur 2023 et 2024, une actualisation de l'inventaire des arbres les plus beaux ou les plus remarquables du département.

CONNAISSEZ-VOUS UN OU DES ARBRES REMARQUABLES ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN SIGNALANT VOS COUPS DE CŒUR

Grâce à notre formulaire en ligne qui permet une saisie rapide directement depuis votre smartphone (idéalement) ou votre ordinateur :

www.17.fr/actualites/inventaire-arbres-remarquables-charente-maritime/




Contact : arbres@ne17.fr

Avec le soutien financier :




UNION EUROPEENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Leïla Renon - *Chargée de mission Natura 2000*
Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
107 avenue de Rochefort
17200 Royan
l.renon@agglo-royan.fr
05.46.22.19.38

07 novembre 2023

Service Environnement Terrestre et Maritime

78/78

